



Lausanne-Morges  
Est Lausannois

# ETUDE STRATEGIQUE D'EVOLUTION DU PAYSAGE DE L'EST LAUSANNOIS



COMPLEMENT AU SCHEMA DIRECTEUR DE L'EST LAUSANNOIS  
NOVEMBRE 2016

## IMPRESSUM

### Groupe décisionnel : Copil Est

Commune de Pully, présidence

Commune de Belmont

Commune de Lausanne

Commune de Lutry

Commune de Paudex

Canton, SDT

M. Gil Reichen, Syndic

Mme Catherine Schiesser,  
Municipale

Mme Florence Germond,  
Municipale

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli,  
Municipal

M. Serge Reichen, Syndic

Mme Rebecca Lyon Stanton

Mme Adriana Rabinovich

### Groupe de suivi « paysage » (GS)

Bureau du SDEL

Mme Pascale Seghin (pilote)

Mme Laure Tixier

Mme Laurence Vacheron

Commune de Belmont

M. Dominique Gamboni

Commune de Lausanne

M. Julien Rémy

Commune de Lutry

M. Eric Desales

Commune de Paudex

Mme Arielle Martin

M. Alain Meystre

Commune de Pully

M. Vincent Chardonnens

M. Jan Forster

Canton, SDT

Mme Adriana Rabinovich

Mme Véronique Bovey Diagne

M. Joachim Baert

Canton, DGE

M. Paul Külling

M. Reynald Keller

### Mandataires



Verzone Woods Architectes Sàrl  
paysage, urbanisme, architecture

[www.vwa.ch](http://www.vwa.ch)

Chaussée de la Guinguette 1 | CH-1800 Vevey

T 026 925 94 92

[info@vwa.ch](mailto:info@vwa.ch)

### Responsable

Cristina Woods

### Personne chargée de l'étude

Jessalyne Schwarz

## **Remerciements**

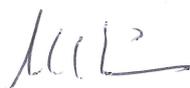
Le mandataire tient à remercier le SDEL et le Canton de Vaud pour leur confiance et leur engagement, ainsi que les Communes pour leur participation pro-active lors de l'élaboration du concept de valorisation paysagère.



Les partenaires ci-dessous prennent acte du contenu de la présente étude et se déclarent favorables à poursuivre les démarches destinées à atteindre les objectifs formulés dans le document.

**Pour la Commune de Belmont, le 25 novembre 2016**

Au nom de la Municipalité



Le Syndic : G. Muheim

La secrétaire : I. Fogoz

**Pour la Commune de Lausanne, le 5 décembre 2016**

Au nom de la Municipalité

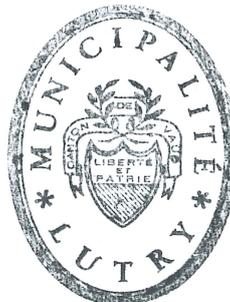


Le Syndic : G. Junod

Le secrétaire : S. Affolter

**Pour la Commune de Lutry, le 01 NOV. 2016**

Au nom de la Municipalité



Le Syndic : J.A. Conne

Le secrétaire : D. Galley

**Pour la Commune de Paudex, le**

16 novembre 2016

Au nom de la Municipalité

Le Syndic : S. Reichen

La secrétaire : A. Bonard

**Pour la Commune de Pully, le**

22 novembre 2016

Au nom de la Municipalité

Le Syndic : G. Reichen

Le secrétaire : P. Steiner

**Pour l'Etat de Vaud, le Département du territoire et de l'environnement**

(DTE), le 30 novembre 2016

Au nom du Service du développement territorial



Le Chef de service : P. Imhof

# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE</b>	<b>5</b>
<b>PHASE 1 - DIAGNOSTIC</b>	<b>9</b>
<b>Synthèse des documents de base</b>	<b>13</b>
Planifications	15
Inventaires	37
<b>Analyse de l'armature paysagère</b>	<b>45</b>
Maillage vert	49
Maillage bleu	67
Maillage construit	79
Vues & relations	105
<b>Dynamiques territoriales &amp; évolution</b>	<b>121</b>
<b>Points forts de l'analyse paysagère</b>	<b>125</b>
<b>PHASE 2 - ORIENTATIONS STRATÉGIQUES</b>	<b>131</b>
<b>PHASE 3 - MISE EN OEUVRE</b>	<b>139</b>
<b>Concept de valorisation paysagère</b>	<b>143</b>
<b>Feuilles de route</b>	<b>153</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>195</b>
<b>RÉFÉRENCES</b>	<b>199</b>
<b>ANNEXE - GUIDE DE BONNES PRATIQUES PAYSAGÈRES</b>	



# PRÉAMBULE





Conscientes de la place qu'elles occupent dans l'agglomération Lausanne-Morges, les communes de l'Est lausannois ont piloté une étude technique sur les thèmes de la mobilité et de l'urbanisme.

Le Canton et Lausanne Région ont été les partenaires de cette démarche. L'étude a permis d'identifier les principaux enjeux de développement du territoire. Cette étude technique a été validée par le COPIL Est le 17 novembre 2010 et sert aujourd'hui de référence aux projets du secteur Est de l'agglomération Lausanne-Morges.

Les partenaires du SDEL ont souhaité porter cette étude technique au statut d'un Schéma directeur. A cette fin, le COPIL Est a validé, le 6 septembre 2011, plusieurs compléments d'études, dont la présente « étude paysage », afin de compléter le Rapport technique.

Cette étude paysagère concerne l'entier des Communes de Pully, Belmont-sur-Lausanne, Paudex et Lutry ainsi que le secteur Est de la Commune de Lausanne. Sur la Commune de Lausanne, le périmètre de l'étude a été interprété en fonction des logiques paysagères en présence; à ce titre le domaine de La Rovéréaz a été entièrement intégré au périmètre, en raison de son rôle structurant à l'échelle de l'agglomération.

A noter cependant que le territoire de la Commune de Lausanne n'est intégré qu'en termes de coordination, sachant que la commune a récemment révisé son plan directeur communal, dans lequel est développée une vision paysagère complète.

## **Objectifs et structure**

Cherchant à mettre en valeur les qualités paysagères de l'Est lausannois et leur diversité, l'étude stratégique d'évolution du paysage s'organise en trois phases, dont les objectifs sont les suivants :

Phase 1 : Diagnostic territorial et enjeux

- acquérir les connaissances de base et ancrer l'étude dans une réalité territoriale à la fois spatiale et dynamique, afin de construire le « fil rouge » de la démarche ;
- définir de manière partagée les principaux enjeux paysagers de l'Est lausannois.

Phase 2 : Stratégie paysagère intercommunale

- élaborer des orientations stratégiques pour l'évolution du paysage dans l'Est de l'agglomération Lausanne Morges.

Phase 3 : Mise en œuvre

- proposer un concept de valorisation paysagère transversal, capable d'opérationnaliser les orientations stratégiques, tout en offrant un outil flexible et évolutif aux Communes engagées ;
- composer un guide de bonnes pratiques paysagères sur des thématiques, dont les enjeux ont été reconnus à l'échelle intercommunale (Cf. annexe).

## **Déroulement**

En août 2014, un mandat pour la réalisation de l'étude stratégique d'évolution du paysage de l'Est lausannois a été confié à l'atelier Verzone Woods architectes.

Lors de cette étude, le mandataire a travaillé en étroite collaboration avec le SDEL, le groupe de travail de l'Est lausannois, ainsi que les groupe de suivi et équipe de projet « schéma directeur paysage » - par le biais d'ateliers, de réunions bilatérales

et séances, dont les objectifs étaient spécifiques.

Trois ateliers de travail généralement organisés sous forme de tables rondes ont été menés pour nourrir les réflexions du mandataire. Une quinzaine de politiques, techniciens communaux et cantonaux se sont réunis pour envisager le paysage de l'Est lausannois.

Atelier 1 : retour sur le diagnostic. Chaque fiche descriptive du diagnostic a été passée en revue par les participants dans le but d'identifier les potentiels manques et d'évaluer la pertinence des enjeux révélés.

Atelier 2 : définition partagée des forces, faiblesses, opportunités et menaces paysagères propres aux entités géographiques de l'Est lausannois. Premières discussions pour l'élaboration d'une vision paysagère.

Atelier 3 : Réactions sur les mesures paysagères imaginées pour le territoire de l'Est lausannois et échanges sur les dispositifs de mise en oeuvre souhaités.

Les contributions et remarques émises lors de ces ateliers ont été intégrées au document. Elles ont permis la réorientation de l'étude en faveur d'un projet paysager fédérateur, commun au 4 Communes du SDEL.

De nombreux allers-retours avec les représentants techniques des communes ont été assurés par le SDEL, pour veiller à l'opérationnalité de la nouvelle proposition de mise en oeuvre. Itinéraires des balades, sites d'interventions et recommandations issus du concept de valorisation paysagère ont été définis avec le concours des communes. Un outil de planification partagé, cherchant à valoriser les initiatives communales a ainsi pu être développé.

Dans le cadre de la mise en oeuvre, les représentants techniques du SDEL ont également été appelés à participer à l'élaboration du guide de bonnes pratiques, par le choix et l'identification des thématiques présentant un enjeu intercommunal.

Pour assurer le bon déroulement de l'étude et obtenir une adhésion politique, des validations régulières par le COPIL Est, présidé par Monsieur Gil Reichen, ont été opérées.

## **Portée du document**

Le présent document est à l'usage des autorités communales.

Cette étude technique sectorielle constitue un instrument de niveau directeur.

Non contraignantes pour les tiers, les propositions des phases 2 et 3 de l'étude stratégique d'évolution du paysage du SDEL ont valeur d'engagement entre les autorités et s'inscrivent comme base commune de travail. Les diverses parties signataires prennent ainsi un engagement réciproque dans le but de poursuivre les démarches destinées à atteindre les recommandations formulées.

Cette étude a une valeur de référence et de coordination, étant destinée principalement à orienter l'élaboration de projets paysagers en cours ou futurs. A l'occasion de chaque nouveau projet de planification directrice, d'affectation, ou de réalisation, les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués devront être définis, les éléments définis devront être affinés à l'échelle communale par des analyses de détail au niveau local.

## PHASE 1 DIAGNOSTIC



*«Environnement spatial du vécu et du ressenti de l'homme» (OFEV, 2008), le paysage repose sur un socle topographique accompagné d'une étroite imbrication entre maillages vert, bleu et construit. Il naît des vues et relations qui unissent les différentes composantes spatiales d'un site.*

*Composante majeure du cadre de vie, il est un espace varié – à la fois témoin de l'histoire d'un territoire et expression spatiale d'un patrimoine culturel - permettant à l'individu comme à la société de satisfaire leurs besoins aussi bien physiques que psychiques. Le paysage est une ressource évolutive, créatrice de valeurs pour l'ensemble d'une région.*



Afin de cerner les réalités paysagères et les dynamiques spatiales auxquelles participe le territoire de l'Est lausannois, le présent diagnostic s'organise autour de cinq volets, proposant des approches complémentaires, entre présent et futur.

1. Synthèse des documents de base
2. Analyse paysagère
3. Analyse des dynamiques territoriales et évolution probable
4. Points forts de l'analyse paysagère (analyse SWOT)

## **Synthèse des documents de base**

Le diagnostic s'appuie, dans un premier temps, sur une synthèse des documents de planification territoriale et inventaires existants aux différents échelons de gouvernance. Cette première approche permet de rassembler l'ensemble des visions et objectifs paysagers déjà formulés pour cette région. Force contraignante ou effets d'alerte, ces documents constituent une base incontournable à l'élaboration d'une vision paysagère concertée à l'horizon 2030.

Documents considérés:

- Plan directeur cantonal
- Plan directeur régional du district de Lavaux-Oron (en cours d'étude)
- Projet d'agglomération Lausanne-Morges
- Rapport technique du schéma directeur de l'Est lausannois
- Plans directeurs communaux
- Inventaires fédéraux et cantonaux (IFP, ISOS, IVS, IMNS etc.)
- Réseau écologique cantonal

Il s'agit ici de préciser spatialement et compléter les visions avancées dans ces documents.

## **Analyse paysagère**

Complétant les informations issues des documents de base sur le périmètre de l'Est lausannois, l'analyse paysagère réalisée ici vise à dresser un état des lieux de l'existant, pour une meilleure appréhension du paysage de ce territoire. Cette approche descriptive promeut une image d'ensemble favorable à l'évaluation des enjeux et potentielles marges de manœuvre.

Par souci de compréhension du territoire, une première étude topographique a été conduite, mettant en évidence une série de contraintes à laquelle est soumis le périmètre du schéma directeur de l'Est lausannois. Cette approche est complétée par une analyse des grands ensembles paysagers structurant l'armature paysagère de cette région.

L'étude de l'armature paysagère régionale repose sur une approche thématique, révélant de manière «objective» les différentes composantes de l'environnement paysager et leur association et organisation spatiales.

Elle se compose d'une palette de documents cartographiques et de fiches descriptives, organisée autour des maillages vert, bleu et construit, ainsi que des vues et relations.

Les cartes ont été réalisées sur la base des données existantes à échelle cantonale, d'analyses cartographiques et de repérages de terrain. Afin d'actualiser et de confirmer les données issues de la stratégie Parcs, Nature et Paysage du PALM, un partenariat avec les communes a été engagé. Les sources de l'ensemble des données cartographiées sont répertoriées à la fin du document (Cf. Références).

Chaque carte est décrite par un texte, proposant une lecture paysagère du territoire. Elle s'accompagne de fiches reprenant les éléments représentés graphiquement sur les cartes. La complémentarité de ces documents cherche à faciliter l'exercice de lecture entre représentation cartographique et réalité quotidienne, de l'habitant ou du visiteur.

Les fiches descriptives s'organisent de la manière suivante :

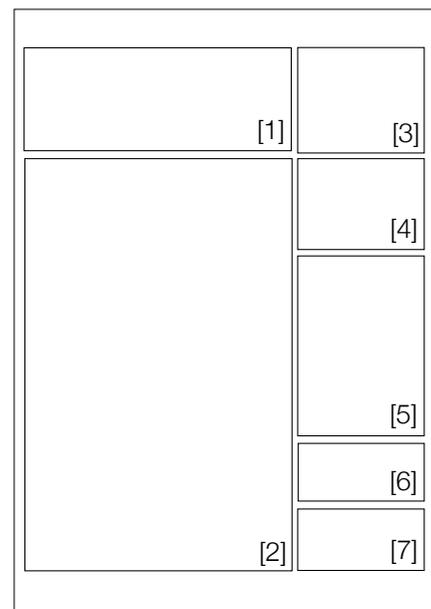
- [1] Texte introductif de mise en contexte de l'élément paysager traité ;
- [2] Illustrations photographiques issues des visites de terrain. Les photos n'ayant pas été prises par le mandataire sont accompagnées du crédit photo ;
- [3] Vignette de localisation, visant en un coup d'oeil à révéler la prégnance de la thématique sur le territoire ;
- [4] Communes sur lesquelles apparaît la composante ;
- [5] Constats et enjeux en lien avec les thématiques et ses effets paysagers ;
- [6] Documents cadres régissant l'évolution de l'élément faisant l'objet de la fiche. Cette rubrique vise à mettre en évidence les manques et les thématiques où des marges de manœuvre sont envisageables ;
- [7] Projets en vue de réalisation sont listés de manière à introduire une dimension évolutive à cette approche.

### Analyse des dynamiques territoriales et évolution probable

En vue de la définition d'une vision paysagère à l'horizon 2030, une notion évolutive est introduite au diagnostic. Les grandes tendances souhaitées pour le territoire de l'Est lausannois sont ici déclinées par secteur, sachant que des dynamiques très contrastées cohabitent, de la mutation à la préservation. Il s'agit de considérer les principales volontés et stratégies exprimées, ainsi que les facteurs (urbanistiques, législatifs, etc.) et qui seront à l'origine des mutations du territoire et du paysage.

### Points forts de l'analyse paysagère

Sur la base des analyses de l'état existant et des perspectives du territoire, il s'agit de proposer une synthèse de type SWOT afin de mettre en évidence les forces, faiblesses, opportunités et menaces auxquelles sont soumis les différentes entités spatiales de l'Est lausannois. Cette étape permet de proposer une lecture plus succincte de l'état des lieux du paysage, spécifiant des pistes concrètes pour l'élaboration d'une vision paysagère.



## SYNTHÈSE DES DOCUMENTS DE BASE





## PLANIFICATIONS



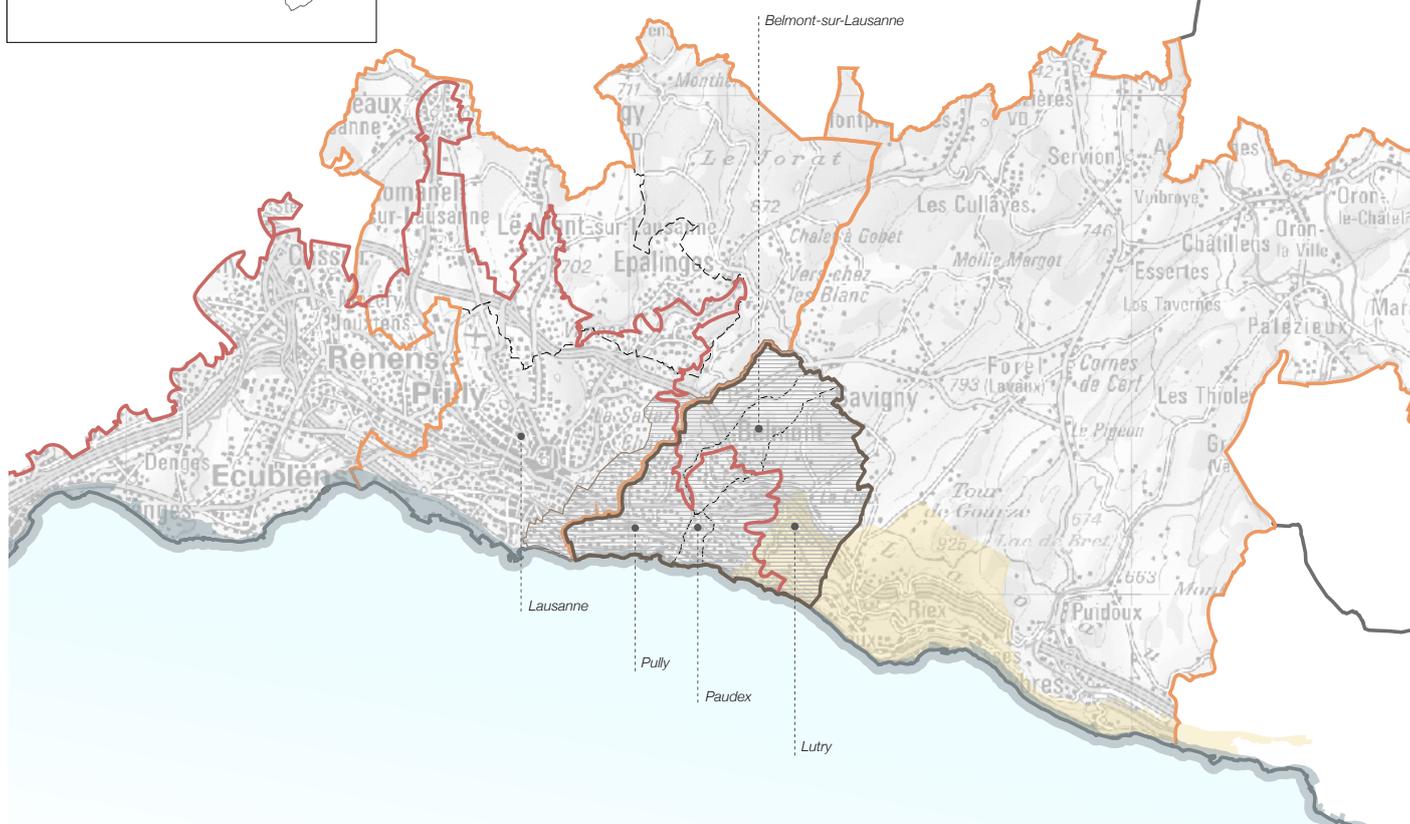
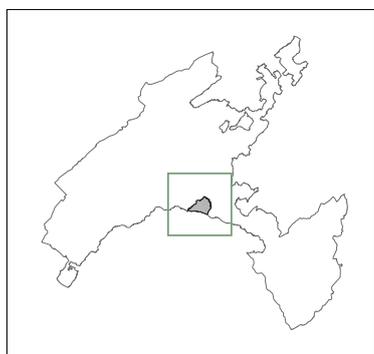
*« Pour garantir une gestion cohérente de l'espace dans sa globalité, le système suisse est organisé selon une construction pyramidale, dans laquelle chacun des éléments remplit une fonction spécifique. »\**. Le contenu des ces outils est ainsi à considérer et à intégrer dans toute démarche territoriale.

*\* Bénédicte Foëx (éd.) (2013). Planification territoriale, Droit fédéral et spécificités cantonales. Genève : Schulthess éditions romandes*



A remplacer par carte A3

## PLANIFICATIONS TERRITORIALES - PÉRIMÈTRES

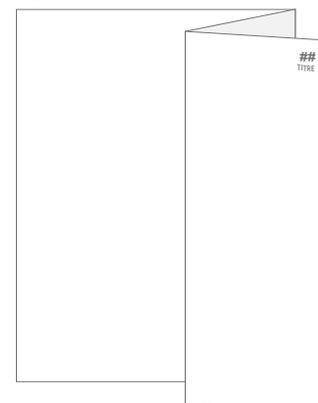


Aide au pliage de la carte A3

[1]

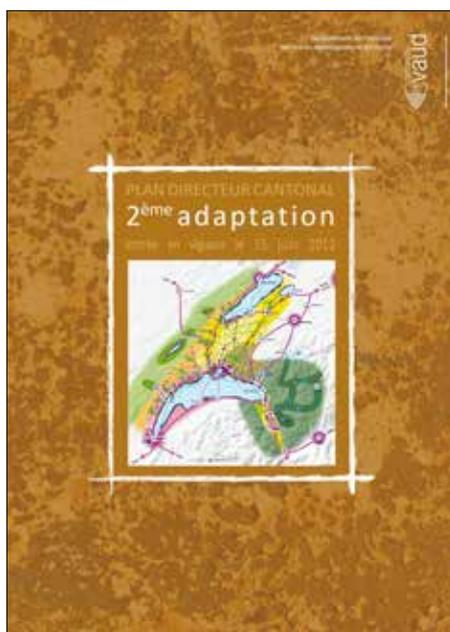


[2]





## Planification cantonale



## PLAN DIRECTEUR CANTONAL (PDCn) (2012)

Le plan directeur cantonal permet de coordonner l'action des collectivités (Confédération, cantons, communes et régions) sur le territoire pour que le développement de ces prochaines années serve à l'amélioration du cadre de vie.

### Stratégies et objectifs paysagers

#### *Stratégie C: Encourager une vision dynamique du patrimoine*

Soutien à une mise en valeur du paysage fondée sur une **conservation inventive** du patrimoine naturel et culturel (sauvegarde des éléments patrimoniaux et intégration de nouvelles fonctions par des approches contemporaines innovantes)

#### *C11 Patrimoine culturel et développement régional (mesure)*

Disposer de visions stratégiques capables de définir des projets prioritaires de valorisation et de renforcer mutuellement des interventions souvent ponctuelles

#### *C12 Enjeux paysagers cantonaux*

Encourager l'intégration des enjeux cantonaux (échappées paysagères et campagne périurbaine) dans les projets de territoire

#### *C21 Constructions et installations dignes de protection*

Définir des critères d'évaluation des éléments à protéger et des projets de changement d'affectation pour assurer la cohérence des possibilités de transformation et l'égalité de traitement entre les propriétaires concernés

#### *C22 Petites entités urbanisées (hameaux)*

Adopter une démarche globale de valorisation afin d'assurer la cohérence des mesures et l'égalité de traitement entre les propriétaires concernés

#### *C23 Territoires à habitat traditionnellement dispersé*

Adopter une démarche globale de valorisation pour assurer la cohérence des mesures et l'égalité de traitement entre les propriétaires concernés

#### *C24 Paysages dignes de protection et constructions caractéristiques*

Identifier les paysages dignes de protection

#### *Stratégie D: Valoriser le tissu économique*

#### *D21 Réseaux touristiques et de loisirs*

- Renforcer l'attractivité des destinations touristiques du canton
- Mettre en réseau des différents sites
- Coordonner les stratégies régionales de développement économique et des mesures d'aménagement du territoire traduites dans la conception touristique.

#### *Stratégie E: Concilier nature, loisirs et sécurité*

- Conservation d'espaces de «nature» diversifiés et complémentaires
- Créer de nouveaux paysages «naturels» pour les loisirs et le tourisme, mais aussi pour notre sécurité

### ***E11 Patrimoine naturel et développement régional***

- Orienter les moyens disponibles pour la biodiversité et la gestion des dangers vers des objectifs sociaux (amélioration du cadre de vie)
- Utiliser les dynamiques naturelles pour réduire les coûts de gestion du territoire, notamment en augmentant partout les surfaces proches de l'état naturel

### ***E12 Parcs régionaux et autres parcs***

- Permettre le développement durable de territoires de haute valeur naturelle et paysagère grâce à un projet fédérateur
- Préserver et améliorer le cadre de vie des régions urbaines périphériques

### ***E13 Dangers naturels***

Réduire le risque de manière préventive à un niveau acceptable par une gestion intégrée des risques naturels

### ***E21 Pôles cantonaux de biodiversité***

Valoriser des sites prioritaires par un projet de territoire qui propose un aménagement profitable à la nature comme aux loisirs

### ***E22 Réseau écologique cantonal***

Elaborer des projets cohérents visant à améliorer le cadre de vie par le biais des moyens alloués aux compensations écologiques dans les grands projets, l'agriculture et la sylviculture

### ***E23 Réseau cantonal des lacs et des cours d'eau***

Coordonner toutes les politiques sectorielles touchant aux paysages de l'eau grâce à un outil d'aménagement du territoire prospectif et participatif (concept de gestion intégrée des eaux par bassin versant)

### ***E24 Espace cours d'eau***

- Assurer une protection adéquate contre les crues, transport de l'eau et du charriage
- Permettre aux eaux et aux rives d'accueillir les biotopes pour une faune et une flore diversifiées
- Permettre la croissance sur les rives d'une végétation adaptée à la station
- Réduire la quantité de nutriments et permettre l'autoépuration
- Donner un espace récréatif
- Maintenir autant que possible les interactions entre eaux superficielles et eaux souterraines

### ***E25 Rives de lac***

- Protéger les rives des lacs
- Tenir libres les bords des lacs et faciliter au public l'accès aux rives par les chemins de randonnée pédestre et le passage le long de celles-ci
- Dans les territoires réservés à l'habitat et à l'exercice des activités économiques, coordonner les besoins de la population et de l'économie avec les autres intérêts en présence
- Conduire une politique globale de l'eau assurant la conservation des biotopes et leur reconstitution s'ils sont détruits
- Le long des rives, laisser un espace d'une largeur de deux mètres libre de

constructions pour assurer le passage lié à la navigation, à la pêche et aux douanes

- Mettre en valeur le patrimoine bâti
- Donner ou conserver aux eaux publiques un cours naturel

***F12 Préserver et garantir à long terme les surfaces d'assolement***

- Compenser en principe entièrement toute emprise sur les SDA
- Maintenir le contingent minimal de surfaces d'assolement à fournir par le Canton
- Assurer une gestion durable des surfaces d'assolement par la mise à jour régulière de l'inventaire des SDA
- Elaborer une stratégie de préservation des SDA dans les planifications directrices régionales et communales

## Planification cantonale

# PLAN DIRECTEUR CANTONAL DES RIVES VAUDOISES DU LAC LÉMAN (2000)

Visant à protéger et à maîtriser le développement, ce plan directeur a également pour objectif de proposer des mesures en faveur d'une mise en valeur des qualités de chaque espace riverain du lac, en vue du maintien de la diversité des activités. Outil de mise en oeuvre coordonnée de politiques sectorielles, le Plan directeur cantonal des rives vaudoises du lac Léman fixe les orientations d'aménagement et le cadre des pesées d'intérêt à effectuer de cas en cas.

## Enjeux et objectifs paysagers

- Protéger et maîtriser le développement des rives de lac
- Proposer des mesures en faveur d'une mise en valeur des qualités de chaque espace riverain dans le souci de maintenir la diversité des activités

### *Aménagement du territoire*

- Promouvoir les vocations des rives, qu'elles appartiennent au domaine du tourisme, de l'habitat ou de la nature
- Marquer les contrastes plutôt que proposer un développement uniforme de la rive
- Maintenir la rive aussi libre de constructions que possible

### *Chemins riverains*

- Rendre les rives plus accueillantes et améliorer les possibilités d'accès pour la population locale et les nombreux touristes
- Réaliser, à terme, un cheminement continu de Noville à Mies

### *Port*

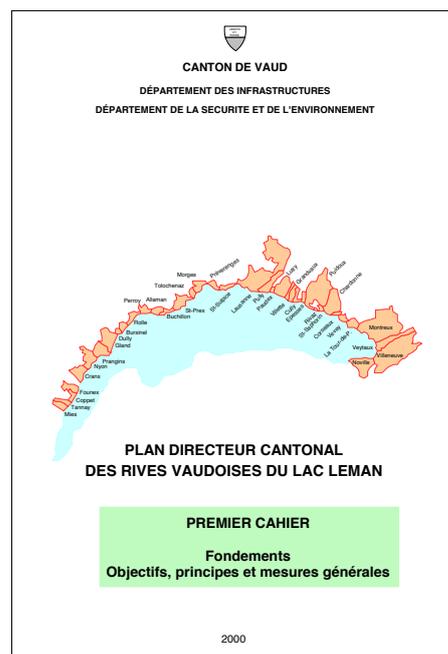
- Améliorer l'offre en place d'amarrage là où la demande est la plus forte, tout en veillant à regrouper les amarrages en pleine eau
- Favoriser le maintien des activités traditionnellement liées au lac, comme la pêche et les chantiers navals

### *Plages*

- Profiter de toutes les opportunités qui se présenteraient pour améliorer l'insuffisance de plages, surtout dans l'Est lausannois (p.76)

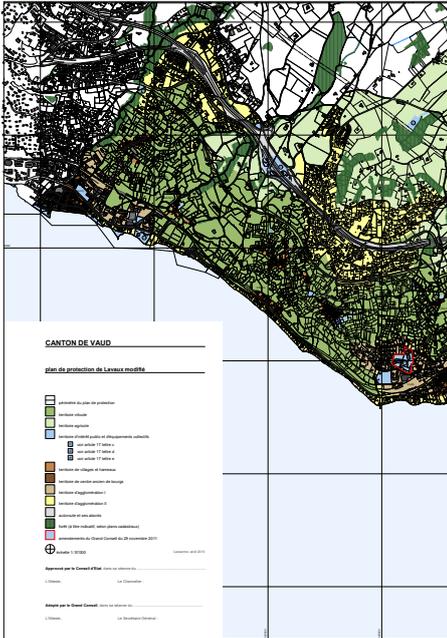
### *Voies de communication*

- Assurer une bonne adéquation entre les fonctions de la route et ses aménagements et ses gabarits



## Planification cantonale

### PLAN DE PROTECTION DE LAVAUX (2011)



Le plan de protection de Lavaux est un document réalisé au niveau cantonal, dont la réglementation fait l'objet d'une loi spécifique : la loi sur le plan de protection de Lavaux.

#### Enjeux et objectifs paysagers

**Préserver l'identité et les caractéristiques propres de Lavaux ainsi que la valeur universelle exceptionnelle du site inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco. (Lavaux)**

- Maintenir l'aire viticole et agricole et y favoriser les activités y relatives ;
- Favoriser l'équilibre entre population rurale et non rurale, ainsi qu'entre population active sur place et active dans d'autres régions ;
- Diminuer la dépendance à l'égard des centres urbains, notamment en matière d'équipements collectifs ;
- Respecter le site construit et non construit, en empêchant toute atteinte qui puisse altérer le caractère et la beauté de la région de Lavaux ;
- Assurer une césure entre les régions fortement urbanisées de Lausanne et Vevey.

## Recommandations régionales

### GUIDE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER POUR LA RÉGION DE LAVAUX (2012)



Le guide architectural et paysager est un ouvrage de références et de réflexions apte à guider les acteurs de la construction dans leur projet. Ce guide est destiné au public en général ainsi qu'aux acteurs locaux et aux propriétaires en particulier. Amené régulièrement à être complété et mis à jour, il vise un développement durable du paysage de Lavaux où agriculture, viticulture, habitants et visiteurs cohabitent en bonne intelligence et travaillent à mettre en valeur l'authenticité du lieu.

#### Enjeux et objectifs paysagers

Proposer un complément aux mesures légales existantes de protection de Lavaux afin de garantir une préservation dynamique de l'intégrité et de l'authenticité de ce patrimoine d'exception.

- Sauvegarder les spécificités des constructions patrimoniales existantes
- Promouvoir des projets d'architecture de qualité, pour les nouvelles constructions
- Veiller à l'intégration d'ensemble des constructions (garage, dépendance, panneau solaire, etc.) dispensées ou non d'enquête publique
- Aménager l'espace public (rue, place, parking, etc.) dans le respect des caractéristiques des lieux

## Planification régionale

# PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL DU DISTRICT DE LAVAUX-ORON (EN COURS D'ÉTUDE)

Rendant compte des spécificités locales, le plan directeur régional est l'outil traditionnel de la planification régionale. Ce document stratégique constitue un lien entre la planification cantonale et les planifications communales. La loi vaudoise sur l'aménagement du territoire précise que «le plan directeur régional détermine les objectifs d'aménagement de la région considérée et la manière de coordonner les problèmes d'organisation du territoire dépassant le cadre communal» (art. 40 LATC).

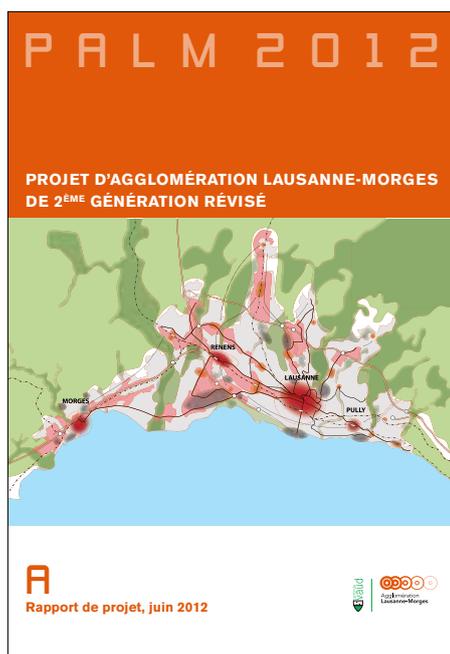
## Enjeux et objectifs paysagers

- Valoriser et mettre en réseau le patrimoine bâti
- Préserver et valoriser les qualités paysagères reconnues du district, aussi bien sur le plateau qu'à Lavaux
- Préserver et valoriser les échappées lacustres
- Garantir la multifonctionnalité des échappées lacustres (loisirs, milieux naturels, réseau écologique)
- Maintenir l'espace ouvert et non construit de l'échappée transversale
- Préserver et valoriser la multifonctionnalité de l'échappée transversale (culture du sol, loisirs, tourisme, liaison écologique)
- Maintenir l'activité viticole dans le cadre de la protection de Lavaux
- Conserver l'habitat historiquement dispersé en tant qu'élément de l'identité culturelle et paysagère dans la possibilité du cadre légal fédéral existant



## Planification régionale

### PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES (2012)



«Les projets d'agglomération constituent un pilier important de la politique des agglomérations de la Confédération et du développement territorial durable de la Suisse. Ils visent une planification coordonnée de l'urbanisation, de la gestion du paysage et des transports dans les espaces urbains». (<http://www.are.admin.ch>)

«Le document comprend la vision d'ensemble, les stratégies sectorielles et le nouveau programme de mesures d'urbanisation-transports-environnement de l'agglomération. Il a été rédigé pour répondre au cadre strict défini pour tous les projets à l'échelle de la Confédération afin d'être évalués sur des critères semblables.» (<http://www.lausanne-morges.ch>)

### Enjeux et objectifs paysagers

#### *Orientation 3: Intensifier la vie urbaine en alliant qualité et densité (p.79)*

- Allier qualité et densité pour rivaliser avec l'habitat périphérique
- Associer toute densification à un urbanisme de qualité : traitement des espaces publics, desserte TP et réseau MD
- Protéger et mettre en valeur les éléments du patrimoine architectural et paysager
- Renforcer l'offre et la répartition spatiale d'un réseau d'espaces verts de proximité à hautes valeurs sociale, écologique et paysagère
- Intégrer la mobilité douce

#### *Orientation 6: Aménager un réseau d'espaces verts, naturels et agricoles à l'échelle de l'agglomération (p.81)*

- Planifier et aménager sur l'ensemble de l'agglomération un réseau d'espaces verts de proximité à haute valeur sociale, paysagère et écologique
- Protéger ou rétablir la fonctionnalité écologique des couloirs biologiques reliant la campagne de la grande périphérie au lac et renforcer l'efficacité du maillage écologique à travers l'agglomération
- Mettre en valeur des sites paysagers d'agglomération autour et dans l'agglomération compacte, en lien avec les territoires environnants
- Connecter ces espaces aux réseaux de mobilité douce d'agglomération et de quartiers en préservant de manière circonstanciée la qualité biologique des milieux

#### *Orientation 7: Renforcer la performance environnementale de l'agglomération (p.82)*

- Préserver le patrimoine naturel et renforcer la biodiversité
- Exploiter parcimonieusement et pérenniser les ressources: sols, terres cultivables, eaux souterraines, énergies
- Limiter les atteintes environnementales et protéger les activités humaines des nuisances ou des dangers: bruit, pollutions, risques technologiques, dangers naturels

#### *Stratégie sectorielle «paysage», (pp.139 -151)*

- Vivifier le paysage urbain par des couloirs majeurs et mineurs reliant espaces verts, boisements, et cours d'eau dans une topographie accidentée
- Garantir un réseau d'espaces verts de proximité aisément accessibles, de tailles et de vocations récréatives, écologiques et paysagères variées
- Relier les espaces de loisirs en plein air par un réseau de transport public et de mobilité douce attractif et respectueux du milieu naturel
- Promouvoir la création d'espaces verts de qualité contribuant au bien-être de la population et à la préservation de la biodiversité en ville

## Planification intercommunale

# RAPPORT TECHNIQUE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE L'EST LAUSANNOIS (SDEL) (2011)

Pour la mise en oeuvre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), les différents secteurs géographiques de l'agglomération se dotent de Schémas directeurs intercommunaux.

Réalisée à la demande de l'Etat de Vaud, cette étude de base à la réalisation du schéma directeur a pour but d'approfondir et préciser à une échelle plus fine les objectifs et les mesures identifiés par le PALM. Cette dernière vise à promouvoir la construction d'une stratégie commune de développement et d'aménagement du territoire grâce à la collaboration des collectivités locales avec l'Etat.

Ce document constitue un outil de référence pour les futurs documents d'aménagement des communes de l'Est lausannois.

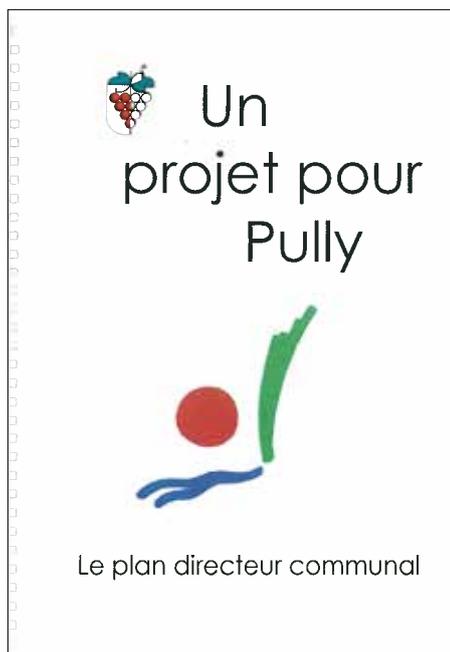
## Enjeux et objectifs paysagers

- Préserver la valeur paysagère des territoires agricoles, viticoles et forestiers
- Urbaniser ou densifier de manière nuancée les territoires aux abords du lac, selon un concept d'aménagement intercommunal portant sur l'ensemble de ce territoire et tenant compte des objectifs de protection des rives
- Créer une ossature paysagère en reliant les grands espaces paysagers
- Valoriser le patrimoine bâti des centres et hameaux historiques, ainsi que leurs espaces publics



## Planification communale

### PLAN DIRECTEUR COMMUNAL, PULLY (1995)



#### Buts, objectifs paysagers

De manière générale, le PDCom vise à :

- Maintenir un **cadre de vie** de qualité, respectueux de l'environnement et contribuant à la sécurité et au bien-être des habitants
- Favoriser le développement des **activités socio-culturelles** locales et régionales pour élargir l'intérêt et la participation de la population à la vie de la communauté
- Promouvoir le développement des **activités socio-économiques** pour le bien-être des habitants et contribuant à la création d'emplois qualifiés et à l'équilibre financier de la commune

#### Concept global d'aménagement du territoire

Garantir l'identité de Pully et son rôle au sein de la région, la sauvegarde de son cadre de vie, l'intégration harmonieuse des besoins en habitat et en équipements, dans le respect des sites naturels et bâtis

B1 Préserver et mettre en valeur les sites à caractère naturel et améliorer la morphologie du tissu bâti par les réalisations futures

- O1 Protéger les paysages et les milieux naturels, améliorer les sites ayant subi des altérations et maintenir la forêt dans son étendue et sa diversité tout en permettant l'accueil d'activités s'y intégrant harmonieusement
- O2 Conserver le caractère naturel et les qualités paysagères des Monts-de-Pully
- O3 Assurer un développement modéré et maîtrisé du tissu bâti dans la zone urbaine

#### Organisation de l'espace territorial

- B2 Améliorer l'attractivité du centre et des pôles de quartiers, la qualité de l'habitat et de ses prolongements et l'intégration des équipements nécessaires aux activités sociales, culturelles, économiques et aux loisirs
  - O7 Maintenir la vocation agricole des Monts-de-Pully et favoriser le développement d'activités complémentaires, en harmonie avec le site
  - O8 Garantir le maintien des vignobles existants
  - O9 Créer des zones de transition le long des avenues de Lavaux, C.-F. Ramuz et Général Guisan, dans lesquelles les activités tertiaires seraient prépondérantes
  - O10 Assurer les possibilités d'implantation des équipements d'intérêt public
- B3 Compléter et améliorer l'aménagement des réseaux de déplacements et des espaces publics
  - O16 Réduire les effets de césure des axes routiers et des lignes ferroviaires, notamment dans le centre
  - O17 Optimiser les places de stationnement publiques et privées, en fonction des besoins réels et de la qualité des espaces publics
  - O18 Améliorer la qualité spatiale et la convivialité du domaine public et de ses abords

## *Concepts sectoriels d'aménagement*

### *Espace centre*

Développer un espace-centre attrayant et convivial, en renforçant son rôle de pôle principal des activités sociales, culturelles et économiques, tout en maintenant l'habitant et en accordant la priorité au piéton

- O02 Préserver la qualité architecturale et urbanistique du vieux village
- O03 Améliorer la qualité du tissu bâti à l'extérieur du noyau historique
- O07 Attribuer la priorité aux déplacements des piétons et à la qualité des espaces publics, en bonne cohabitation avec les véhicules
- O08 Favoriser le prolongement des activités sociales, culturelles et commerciales en plein air, sur les espaces publics

### *Espace Monts-de-Pully*

Préserver le caractère harmonieux du territoire et sa vocation rurale, tout en permettant le développement progressif et intégré d'activités complémentaires.

- O1 Maintenir la qualité des sites naturels tout en favorisant une amélioration des constructions existantes
- O2 Conférer une unité et une meilleure qualité architecturale au hameau
- O3 Réserver les bonnes terres cultivables à l'exploitation agricole, les autres à des vocations auxiliaires et au développement d'activités liées aux loisirs, à la détente et au tourisme
- O4 Favoriser le développement du hameau, pour lui donner une dimension permettant d'assumer son rôle social et économique
- O5 Maintenir les constructions foraines, en permettant leur reconversion à de nouvelles fonctions, voire leur agrandissement conditionné par le respect du site

### *Espace Rives du lac*

Renforcer l'attrait et la qualité de l'espace riverain tout en développant l'accueil d'activités de loisirs, de sports et de tourisme

- O1 Mettre en valeur les qualités naturelles du site et contenir l'urbanisation dans ses limites actuelles
- O2 Respecter la morphologie du hameau du Port en cas d'extension
- O3 Renforcer les spécificités des 3 secteurs : la détente et les loisirs à l'Ouest, la promenade au centre, l'accueil, les sports et le tourisme à l'Est
- O5 Réorganiser les espaces de stationnement en les intégrant mieux dans le site
- O6 Améliorer la qualité des cheminements piétons et la sécurité des accès aux rives du lac

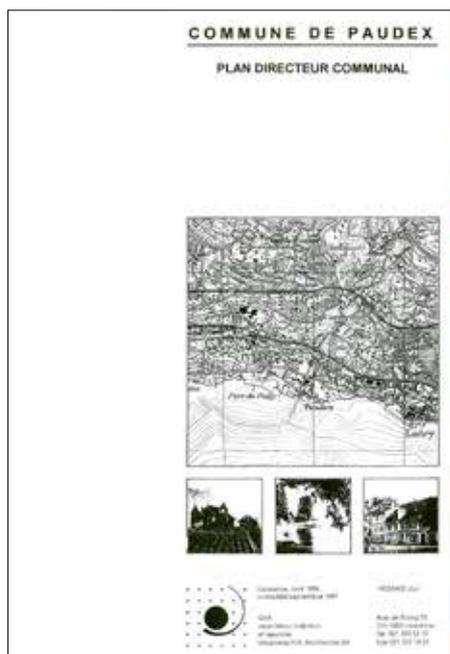
### *Espace Vallon de la Paudèze*

Faire du Vallon de la Paudèze un lieu de loisirs, de détente et de sport, en utilisant ses potentialités de manière à sensibiliser le public aux valeurs naturelles, culturelles et économiques du terroir vaudois

- O1 Recréer des espaces verts le long de la partie inférieure du vallon, notamment entre le lac et le viaduc et mettre en valeur les sites naturels de sa partie supérieure
- O2 Rechercher une amélioration de la morphologie du bâti par les réalisations nouvelles, en adéquation avec le site naturel à valoriser
- O4 Utiliser le potentiel des vallons et des forêts de sa partie supérieure pour promouvoir les loisirs, la détente et la découverte
- O6 Créer un cheminement piétonnier continu le long des cours d'eau, du lac aux Monts-de-Pully, connecté aux TP et aux routes

## Planification communale

### PLAN DIRECTEUR COMMUNAL, PAUDEX (1998)



#### Enjeux et objectifs paysagers

##### La verrerie, le port et les rives du lac

Définir un programme privé de développement sur les secteurs de la verrerie et du port, tout en garantissant le caractère public des rives du lac

- 1.01 Structurer spatialement et fonctionnellement la liaison entre le village et les rives du lac
- 1.02 Traiter les rives du lac comme secteur de détente et de promenade. Les bâtiments qui seront dans cet espace ou en contact direct avec celui-ci devront être rattachés à des équipements de caractère public, et largement ouvert au public.
- 1.03 Assurer le maintien des bâtiments existants du hameau de la Verrière et l'insertion de celui-ci dans le cadre de l'aménagement du lieu
- 1.04 Revitaliser le cours d'eau et le couloir de verdure
- 1.05 Permettre l'implantation d'un programme mixte compatible avec le logement
- 1.06 Organiser les espaces bâtis et non bâtis en fonction des dégagements sur le lac
- 1.07 Rendre ce secteur accessible par les TP et les TIM
- 1.08 Poursuivre l'occupation des parcelles (zones villas) encore disponibles (habitat résidentiel) dans un environnement fortement végétalisé

##### Le village

Poursuivre la mise en valeur du village

- 2.01 Poursuivre la fin de l'urbanisation du secteur Ouest du village et les aménagements extérieurs qui lui sont liés
- 2.02 Conserver un front de verdure, d'équipements publics, jeux et détente entre l'ancien tissu de la route de la Bordinette et la route du Lac
- 2.03 Aménager l'entrée Ouest du village, sur la route du Lac
- 2.04 Renforcer le pôle d'équipements administratifs, scolaires et publics sur le site du collège
- 2.05 Poursuivre les aménagements de modulation de trafic dans le village, voirie mixte (piétons, 2 roues, véhicules) sur la route de la Bordinette
- 2.06 Créer une liaison piétonne entre la place du centre de Paudex et le territoire de Pully

##### La colline

Terminer l'urbanisation de la colline par de l'habitat dispersé dans un environnement paysagé

- 3.01 Définir un couloir de verdure le long du Vallon de Bellingard, afin de le mettre en valeur, en coordination avec la commune de Lutry
- 3.02 Poursuivre l'occupation des parcelles (zones villas) encore disponibles (habitat résidentiel) dans un environnement fortement végétalisé
- 3.03 Compléter le bâti sur les Côtes St-Maire par de l'habitat à faible ou moyenne densité
- 3.04 Préserver et étendre au maximum le vignoble des Côtes St-Maire

## **Le Vallon de la Paudèze**

Préserver le Vallon de la Paudèze en assurant, dans la mesure du possible, une structure naturelle et végétale de ses berges

- 4.01 Ne pas autoriser d'interventions mettant en péril la faune et la flore
- 4.02 Renforcer les qualités paysagères du lieu, notamment :
  - a. en créant de nouveaux espaces verts
  - b. en « contenant » spatialement les constructions le long des rives de la Paudèze, entre la route du Lac et en aval des massifs boisés situés proches du viaduc des anciens moulins
  - c. en végétalisant certains secteurs
  - d. en se coordonnant au niveau des mesures et des actions avec la commune de Pully
- 4.03 Améliorer l'environnement des constructions (à caractère principalement artisanal) situées le long de la Paudèze

## **Général - Piétons / 2 roues**

Compléter le réseau d'accessibilité piétonne et de déplacements 2 roues

- 7.01 Assurer la continuité du parcours piétons du Sud au Nord du territoire communal
- 7.02 Compléter les aménagements visant à la modération de trafic dans le village, voirie mixte (piétons, véhicules) sur la route de la Bordinette
- 7.03 Créer une voirie mixte entre le village et la Verrière en direction du lac et sécuriser cette liaison au droit de la route du Lac
- 7.04 Sécuriser l'accès piétons en direction des équipements sportifs de Pully (sur la route de Bernadaz)
- 7.05 Permettre une connexion piétonne directe entre la place du village de Paudex et Pully en passant sur la Paudèze
- 7.06 Améliorer la promenade piétonne des rives du lac entre Lutry et Pully, par des activités lacustres complémentaires
- 7.07 Renforcer la sécurité des riverains et des piétons sur la route de la Bernadaz
- 7.08 Assurer la sécurité des 2 roues sur le réseau des routes cantonales, principalement dans le sens Est-Ouest



## PLAN DIRECTEUR COMMUNAL, BELMONT-SUR-LAUSANNE (1999)

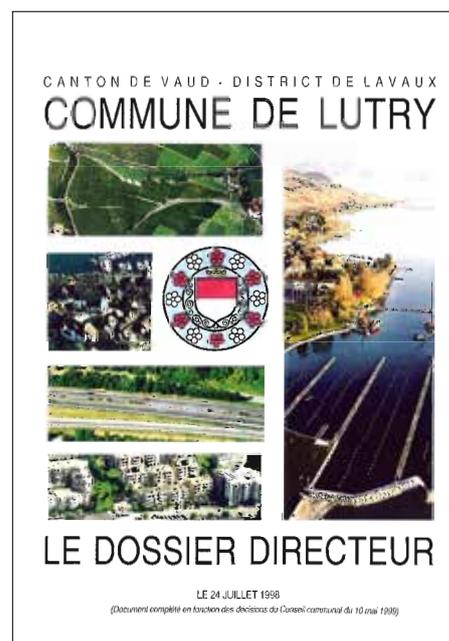
### Enjeux et objectifs paysagers

- Valoriser le patrimoine naturel
  - Mettre en valeur les points de vue remarquables
  - Préserver la ligne de crête
  - Aménager des cheminements pédestres en tenant compte des contraintes et des mesures de protection liées aux sites
  - Assainir certains secteurs boisés
  - Préserver les forêts
  - Mettre à jour le plan de classement des arbres
  - Préserver les biotopes dans les secteurs de Sallin et Champ-Chamot
- Préserver la silhouette du bourg
  - Mettre en valeur et protéger les bâtiments villageois
  - Maîtriser le développement des zones contiguës au village
- Restructurer le tissu bâti en organisant le développement du bâti depuis le Bourg et donc en étudiant avec soin les secteurs contigus au village. Dans ces secteurs, un habitat de type groupé est préconisé
- Aménager une liaison piétonne et 2 roues Arnier-Bourg, en passant par le centre administratif et scolaire
- Prévoir, pour le long terme, l'éventuelle affectation d'un secteur, au Nord de la commune, en zone d'activités (synergies avec la zone de la Claie-aux-Moines)
- Restructurer le tissu bâti
  - Organiser le développement du bâti depuis le Bourg
  - Harmoniser le traitement du domaine public (zone village)
  - Lier Arnier, le centre administratif et le bourg (espace d'animation, parcours piétons, parking)
  - Optimiser l'utilisation des volumes existants
  - Accueillir des commerces En Arnier
- Aménager des espaces verts en harmonie avec le bâti
- Mettre en valeur les portes d'entrée de Belmont
- Réserver des zones de verdure ou des aires d'aménagement dans les secteurs de développement
- Maintenir la zone verte du Signal
- Préserver les forêts et les mettre en valeur en assainissant certains secteurs boisés et en aménageant des chemins pédestres dans le Vallon de la Paudèze
- Préserver le patrimoine bâti et la silhouette du bourg en surveillant le développement le long des crêtes et en aménageant des aires de verdure dans les secteurs contigus au village
- Signaler les entrées dans la commune en aménageant, par exemple, la zone d'arrêt côté Ouest

## PLAN DIRECTEUR COMMUNAL, LUTRY (2000)

### Enjeux et objectifs paysagers

- Péréniser le rôle de Lutry comme porte entre l'agglomération et Lavaux
- Optimiser l'utilisation des zones constructibles dans leurs limites actuelles en encourageant la densification, la mixité et la diversification
- Garder et consolider la vocation viticole de la commune
- Conserver le caractère de l'espace rural malgré les mutations de l'agriculture
- Domestiquer les césures artificielles formées par les voies de communication qui divisent son territoire en tranches horizontales
- Affirmer la personnalité propre de Lutry tout en reconnaissant ses identités locales. L'aménagement du territoire doit y participer
- Améliorer les conditions de vie et la convivialité par un aménagement qualitatif du territoire
- Consolider le rôle de Lutry, porte de la région, en renforçant sa propre identité sur l'ensemble de son territoire
  - Adhérer à la région en continuant l'intégration de Lutry aux réseaux supra-communaux de déplacement existants
  - Favoriser un réseau de déplacement interne greffé sur la région
  - Rechercher la complémentarité avec la région dans la répartition des équipements collectifs
  - Coordonner les mesures qui précèdent pour renforcer le rôle de Lutry
  - Maîtriser les nuisances en agissant sur le faisceau de voies de communication traversantes pour marquer la porte entre la ville et la région
- Equilibrer les structures d'aménagement en contrôlant leur évolution et les contraintes qui les forment
  - Intervenir avec des moyens appropriés pour limiter les nuisances visuelles et sonores provoquées par les axes de communication
  - Valoriser les itinéraires de déplacements verticaux, notamment piétonniers, reliant les paliers
  - Associer aux mesures qui précèdent les ruisseaux et cordons boisés reliant le territoire de haut en bas
  - Répartir les équipements collectifs sur le territoire communal en assurant leur complémentarité, au bénéfice des identités locales
  - Intégrer les autres composantes structurantes de l'aménagement du territoire, notamment la destination du sol et les itinéraires de déplacements
- Favoriser les décisions qui peuvent mettre en valeur les identités locales établies ou en faire naître d'autres
  - Favoriser l'utilisation des appellations d'identités locales dans l'organisation du territoire communal
  - Prendre en compte l'influence des futurs équipements collectifs sur les identités locales
  - Stimuler des démarches d'aménagement affectant favorablement les identités locales



- Rattacher les noyaux construits d'identités locales aux itinéraires de déplacement
- Organiser l'espace des rives du lac en valorisant ses fonctions et qualités
  - Favoriser des aménagements du front de lac qui contribuent à sa nature variée et séquentielle
  - Achever l'organisation du secteur Bourg - Grand-Pont - port du Vieux-Stand en portant l'accent sur l'intérêt public
  - Maintenir l'organisation intimiste du secteur Bourg - Friporte - Plage
  - Coordonner l'aménagement des rives avec le Plan directeur cantonal et les intentions des communes voisines
  - Rétablir les liens entre les rives du lac et le reste du territoire, coupés par la route cantonale
  - Restreindre les dimensions du domaine routier et atténuer ses nuisances visuelles et sonores
- Concilier les changements dus à l'évolution de l'aire viticole avec la protection d'un patrimoine de valeur
  - Affirmer le rôle de fenêtre commerciale de la viticulture constituée par le Bourg et les hameaux
  - Rechercher des solutions architecturales qui associent la conservation du patrimoine avec les interventions économiquement nécessaires dans le paysage construit
  - Maintenir les caractéristiques traditionnelles des chemins de vignes et leurs murs pour la modération du trafic
  - Concilier les activités viti-vinicoles traditionnelles des hameaux avec la présence d'une nouvelle population résidente
- Offrir à l'aire rurale des fonctions de substitution économiquement viables respectant sa vocation première
  - Encourager les initiatives d'adaptation de l'agriculture aux conditions nouvelles pour maintenir des exploitations en activité
  - Favoriser les activités complémentaires autorisées dans le cadre de la législation actuelle
  - Explorer le potentiel d'implantation d'installations de sports et de loisirs ou d'autres installations d'intérêt privé ou public. La compensation anticipée de la zone agricole effectuée dans le cadre de la procédure du PPA «Le Miroir» peut être mise à profit
  - Analyser avec les communes voisines l'opportunité d'utiliser certains secteurs des Hauts de Lutry comme aire régionale de sports et loisirs
  - Maintenir le caractère généralement vert de l'aire rurale en la préservant de l'urbanisation
- Elaborer un concept de mise en valeur du patrimoine naturel et construit qui associe sa protection aux impératifs de l'activité économique
  - Développer un concept de protection utilisant les facteurs de rentabilité et de plus-value
  - Imposer l'utilisation du réservoir d'informations que constituent les outils de protection en vigueur
  - Obliger les constructeurs à prendre en compte les données de protection à partir des premières démarches d'étude d'un projet
  - Informer le public sur la nature et la portée des outils de protection

## PLAN DIRECTEUR COMMUNAL, LAUSANNE (EN RÉVISION)

### Enjeux, objectifs et principes paysagers

#### Amature verte

##### *Parc d'agglomération*

- Définir les vocations ainsi que les mosaïques programmatiques qui devront être définies au regard, d'une part, de leurs qualités à la fois paysagères, naturelles et patrimoniales, et, d'autre part, de leur positionnement dans la ville ainsi que de leurs valeurs d'usages

##### *Grands parcs urbains*

- Renforcer les grands parcs urbains, par la mise en valeur de leurs qualités patrimoniales et par une programmation appropriée en lien avec leur localisation et leur vocation actuelle

##### *Parcs de quartier*

- Bénéficier d'une programmation adéquate pour qu'ils puissent être reconnus comme tels et assurer leurs rôles écologique et social
- Améliorer la qualité de l'offre sur l'ensemble des secteurs urbains

##### *Espaces à usages spécifiques*

- Préserver et renforcer la place d'espaces verts à usages publics spécifiques tels que les jardins familiaux et potagers, les plantages, les places de jeux et les jardins de poche dans l'espace urbain

##### *Mise en scène du paysage lausannois*

- Révéler et magnifier le paysage de Lausanne dans toutes ses dimensions en mettant en relation des espaces hautement identitaires

##### *Réseau écologique*

- Assurer les connexions écologiques nécessaires à leur mise en réseau générale. En outre, ces connexions mettent en lien les composantes paysagères de la ville

##### *Arbres en ville*

- Développer un plan d'actions coordonné en matière d'arbres en ville

##### *Cimetières*

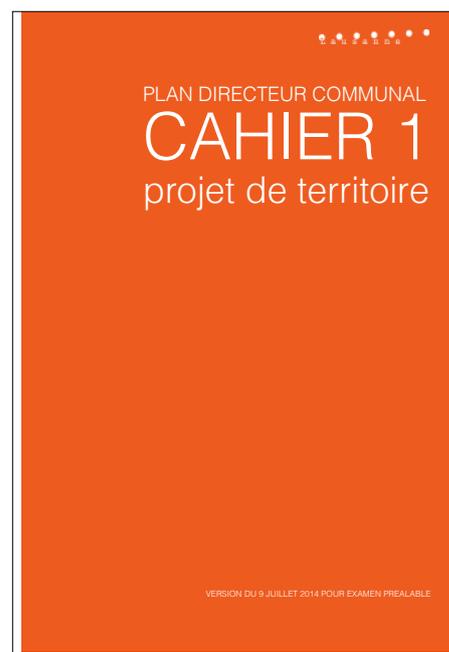
- Améliorer les accroches au tissu urbain avoisinant

##### *Limites d'urbanisation*

- Mettre en valeur les territoires-limites, que ce soit en cohérence avec des micros-massifs forestiers en milieu urbain (« reliques » du paysage) ou avec des franges agricoles
- Reconnaître les particularités de ces territoires et du besoin d'aménagements paysagers particuliers

##### *Forêts urbaines et périurbaines*

- Préserver et renforcer les fonctions des forêts urbaines et périurbaines.
  - fonction récréative : conserver l'intégrité des Bois du Jorat



- fonction de protection des valeurs naturelles : maintenir les surfaces boisées actuelles, tout particulièrement les cordons boisés urbains
- fonction protectrice contre les dangers naturels : soigner et préserver les forêts protectrices
- fonction paysagère : renforcer la diversité des massifs boisés en milieu urbain (essences, stades de développement,...)

#### ***Terres agricoles***

- Charte des domaines agricoles de la Ville de Lausanne

#### ***Territoires forains hors périmètre compact du PALM***

#### ***Paysage***

- Maintenir dans leur état originel les clairières agricoles au coeur des Bois du Jorat, tant dans leur forme que dans leur vocation

#### ***Urbanisation***

- Appliquer les dispositions des mesures A11 et A12 du Plan directeur cantonal, avec une croissance démographique limitée à 15% jusqu'en 2023
- Mettre en œuvre le dézonage partiel des terrains légalisés en zone à bâtir, mais non encore bâtis

#### ***Ressources***

- Valoriser l'exploitation de ces ressources, dans le respect des valeurs naturelles et des paysages. Les territoires forains sont également un lieu d'accueil pour des pôles économiques (Ecole hôtelière, Nestec) et de loisirs

#### ***Zones protégées***

- Renforcer la protection juridique des zones protégées (forêts, réserves naturelles, zones agricoles, jardins historiques classés) au moyen de nouveaux outils légaux nécessaires à la pérennité d'espaces verts de qualité en milieu construit

### ***O3 Mettre en réseau le territoire par le renforcement des composantes naturelles et paysagères***

#### ***... sur l'ensemble de la commune***

#### **P-44 Valorisation des composantes naturelles et paysagères de la ville**

- Préserver et valoriser les espaces verts existants (forêts, terres agricoles, parcs, etc.)
- Préserver, renforcer et créer des continuités entre les composantes paysagères et entre les réservoirs de biodiversité
- Reconnaître la topographie comme fondement de l'identité lausannoise
- Valoriser les vues internes à la ville et les échappées sur le grand paysage
- Mettre en lien les composantes naturelles et paysagères du territoire construit
- Revitaliser et préserver les cours d'eau
- Revitaliser les embouchures des cours d'eau dans le lac

- Intégrer les composantes naturelles, paysagères et topographiques dans les projets d'urbanisation

P-45 Encourager la création d'espaces verts et de délasserment

- Créer de nouveaux parcs urbains dans les sites de mutation urbaine
- Planifier des parcs de quartier pour l'ensemble des quartiers lausannois
- Offrir des places de jeux de qualité sur l'ensemble de la commune
- Encourager l'agriculture de proximité (jardins familiaux, potagers, plantages)

P-46 Intégration des dimensions naturelles et paysagères dans les quartiers

- Développer les qualités écologiques et paysagères des surfaces vertes privées
- Conserver et développer la nature en ville (concepts de nature en ville)
- Renforcer la sensibilité à la nature des habitants et usagers des quartiers

*... dans les territoires forains*

P-47 Préservation de l'intégrité paysagère et naturelle des territoires forains

- Sauvegarder et développer la biodiversité
- Préserver le grand paysage et les vues
- Préserver et valoriser les clairières
- Protéger les surfaces forestières dans leur état et leur répartition actuelle
- Intégrer les constructions dans le paysage
- Préserver, améliorer et renforcer les liaisons biologiques
- Préserver et valoriser les éléments patrimoniaux paysagers significatifs

P-48 Préservation et valorisation des ressources des territoires forains

- Valoriser les ressources énergétiques (bois, biomasse, hydraulique, éolien)
- Valoriser les ressources nourricières et limiter la pression de l'urbanisation sur les surfaces d'assolement
- Valoriser les ressources hydriques et protéger les captages (zones et secteurs de protection des eaux)

*... dans des sites de valorisation paysagère*

P-51 Parc d'agglomération de la Rovéréaz

- Préserver les échappées paysagères sur le lac et les Alpes
- Renforcer les relations avec les quartiers avoisinants
- Pérenniser sa vocation agricole

## INVENTAIRES



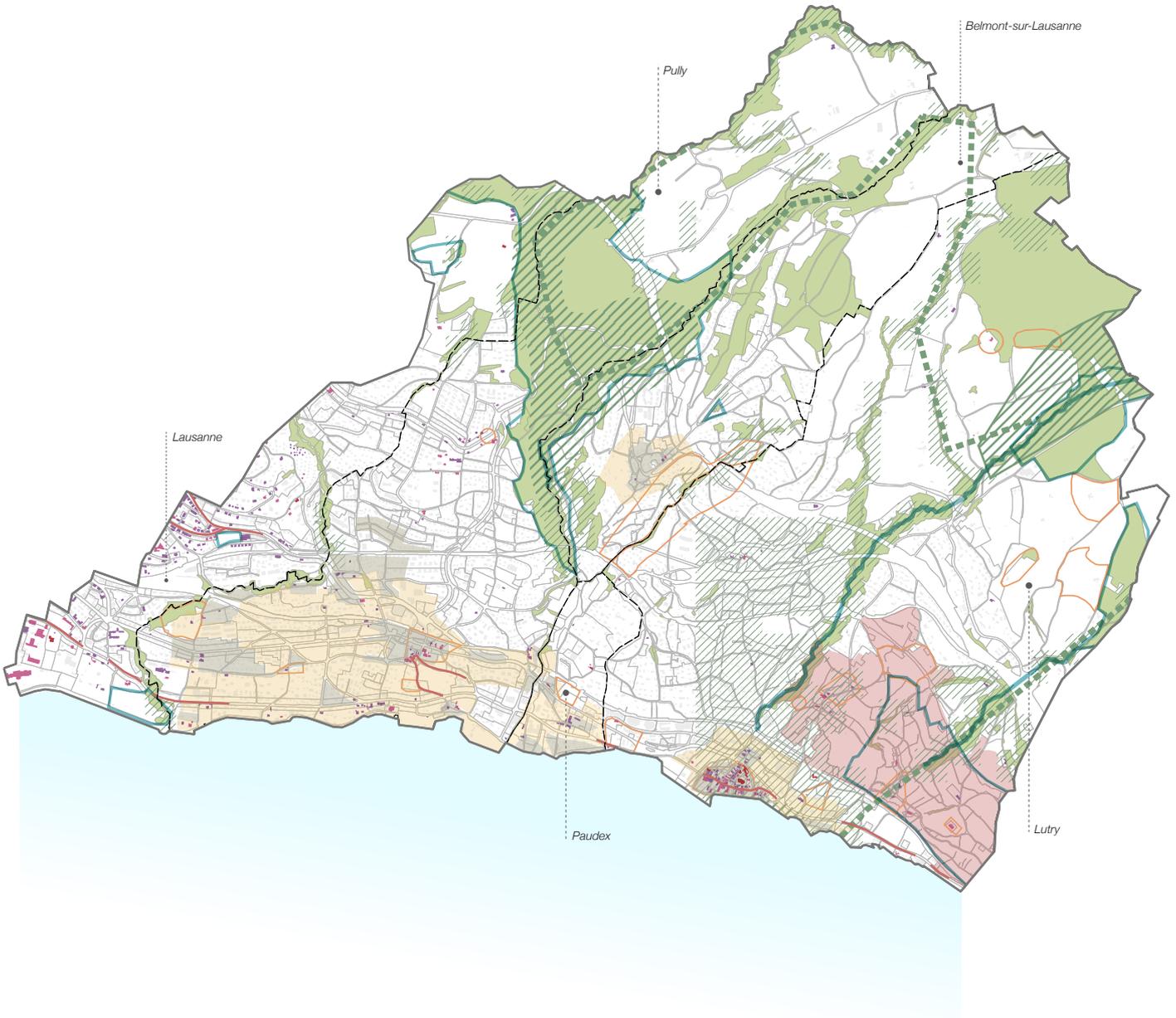
*Les inventaires recensent et désignent des objets du territoire remarquables, qu'il s'agit de préserver et valoriser à long terme.*

*A cette fin, une sélection de sites, monuments et paysages marquent le territoire de l'Est lausannois. Chacun soumis à des objectifs de protection, ils participent à la richesse de ce territoire et à ses spécificités.*



A remplacer par carte A3

## INVENTAIRES CULTURELS ET NATURELS

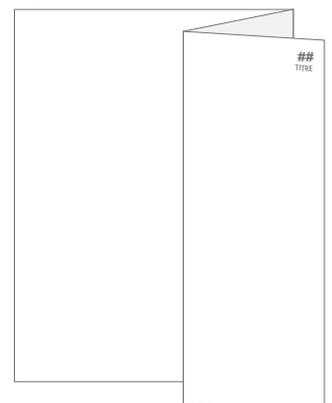


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]





## Inventaire fédéral

# **INVENTAIRE FÉDÉRAL DES PAYSAGES, SITES ET MONUMENTS NATURELS D'IMPORTANCE NATIONALE (IFP)**

Edicté en 1977 et complété à 4 reprises par le Conseil fédéral, l'IFP a pour objectif de protéger et conserver la diversité et la beauté des paysages, tout en contribuant à conserver les ressources naturelles et la biodiversité en Suisse. Il regroupe aussi bien des paysages uniques, des paysages typiques, que des paysages de détente et des monuments naturels. Afin d'améliorer l'efficacité de la protection des objets IFP et de valoriser ces paysages, il s'accompagne d'un projet de valorisation.

Selon l'art. 5 de l'OIFP (projet du 8 janvier 2014),

<sup>1</sup> Les caractéristiques paysagères naturelles et culturelles des objets ainsi que leurs éléments marquants doivent être conservés intacts.

<sup>2</sup> Il convient de respecter en particulier les objectifs généraux de protection suivants:

- a. les formes géomorphologiques et tectoniques ainsi que les formations géologiques remarquables (géotopes) doivent être conservées;
- b. la dynamique naturelle du paysage, en particulier celle des eaux, est laissée à son libre cours;
- c. les milieux naturels dignes de protection doivent être conservés avec la diversité de leurs espèces caractéristiques et leurs fonctions importantes, notamment pour la mise en réseau;
- d. le caractère intact et la tranquillité des objets doivent être conservés, dans la mesure où ils représentent une caractéristique spécifique;
- e. les objets doivent être conservés avec leurs éléments typiques quant aux formes d'habitat et d'exploitation agricole et sylvicole, aux constructions, aux installations et aux éléments structurant l'espace; leur gestion et leur évolution doivent rester possibles à long terme dans le respect des objectifs de protection qui leur sont spécifiques.

Le site de Lavaux (1202) fait l'objet d'une fiche spécifique dont la description et les objectifs sont en cours de validation par le Conseil fédéral. Ne pouvant être diffusés, les objectifs formulés dans ce cadre sont néanmoins considérés.

## Inventaire fédéral

# **INVENTAIRE FÉDÉRAL DES SITES CONSTRUITS D'IMPORTANCE NATIONALE À PROTÉGER EN SUISSE (ISOS)**

L'ISOS se fonde sur la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451). En règle générale, l'ISOS comprend les agglomérations permanentes (au moins dix bâtiments principaux sur la 1ère éd. carte Siegfried) qui méritent d'être protégées en Suisse. Il établit des relevés de sites pouvant être comparés entre eux et coordonnés avec d'autres inventaires. L'ISOS sert de base de décision dans le cadre de l'aménagement des localités. L'ISOS n'est pas exhaustif, il est contrôlé et mis à jour régulièrement au niveau fédéral.

«L'inventaire décompose le site recensé en périmètres et en ensembles construits, en périmètres environnants et en échappées dans l'environnement. Les critères retenus portent sur les qualités historiques et spatiales du tissu, ainsi que sur l'état et la signification des composantes du site» (OFC, 2011: 2).

Les périmètres et les ensembles forment des entités de tailles variables, dont les caractéristiques historico-architecturales et spatiales ou les spécificités régionales sont communes.

Selon les qualités de l'entité bâtie, les objectifs de sauvegarde diffèrent:

- Objectif de sauvegarde « A » : sauvegarde de la substance. Conservation intégrale de toutes les constructions et composantes du site, de tous les espaces libres ; suppression des interventions parasites.
- Objectif de sauvegarde « B » : sauvegarde de la structure. Conservation de la disposition et de l'aspect des constructions et des espaces libres ; sauvegarde intégrale des éléments et des caractéristiques essentiels pour la conservation de la structure.
- Objectif de sauvegarde « C » : sauvegarde du caractère. Maintien de l'équilibre entre les constructions anciennes et nouvelles ; sauvegarde intégrale des éléments essentiels pour la conservation du caractère.

« Les environnements sont des aires construites ou non, indispensables à la cohésion des périmètres et des ensembles et qui, de ce fait, font partie intégrante du site construit » (OFC, 2011).

Les objectifs inhérents à ces espaces sont les suivants:

- Objectif de sauvegarde « a » : sauvegarde de l'état existant en tant qu'espace agricole ou libre. Conservation de la végétation et des constructions anciennes essentielles pour l'image du site ; suppression des altérations.
- Objectif de sauvegarde « b » : sauvegarde des caractéristiques essentielles pour les composantes attenantes au site.

#### Inventaire fédéral

### **INVENTAIRE FÉDÉRAL DES VOIES DE COMMUNICATION HISTORIQUES DE LA SUISSE (IVS)**

L'Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) répertorie les voies de communication historiques (chemins, routes, voies navigables) d'importance nationale dont la signification historique ou la substance est exceptionnelle (art. 2, al. 2, OIVS).

Sont révélés par cet inventaire, les voies de communication historiques réalisées avant 1870, ainsi que les tracés plus récents dont le degré exceptionnel de substance traditionnelle notable est considéré.

Cet inventaire vise à protéger et à préserver les éléments significatifs de notre paysage culturel, sachant qu'ils fournissent de précieuses informations de base pour la recherche sur le trafic et pour le tourisme.

Selon l'art. 6 de l'OIVS, les objectifs de protections sont :

<sup>1</sup> Dans le cas des objets classés dans la catégorie «tracé historique avec beaucoup de substance», l'ensemble de la substance doit être conservée intacte.

<sup>2</sup> Dans le cas des objets classés dans la catégorie «tracé historique avec substance», les éléments essentiels de la substance doivent être conservés intacts.

<sup>3</sup> Les éléments du paysage routier doivent être conservés indépendamment de la catégorie des objets, dans leur lien avec ceux-ci.

### Inventaire cantonal

## INVENTAIRE DES MONUMENTS NATURELS ET SITES (IMNS)

En respect de la LPNMS, l'IMNS a pour objectifs d'assurer la protection et de définir des mesures d'aménagement ou d'amélioration pour la préservation à long terme du patrimoine naturel régional.

Selon l'art. 1 de la LPNMS, il s'agit dans l'intérêt de la communauté ou de la science :

- a. d'assurer la protection et le développement de la diversité du patrimoine naturel et paysager du Canton, en ménageant l'espace vital nécessaire à la flore et à la faune et en maintenant les milieux naturels caractéristiques ;
- b. de ménager l'aspect caractéristique du paysage et des localités, les sites évocateurs du passé et les beautés naturelles ;
- c. de protéger et conserver les monuments de la préhistoire, de l'histoire, de l'art ou de l'architecture et les antiquités immobilières ou mobilières situés ou trouvés dans le canton ;
- d. de promouvoir toutes mesures éducatives en faveur de la protection de la nature, des monuments et des sites ;
- e. de permettre et faciliter la recherche scientifique dans les domaines intéressés ;
- f. de soutenir et encourager les efforts entrepris dans le même sens par les communes, les personnes physiques ou morales ;
- g. de favoriser l'interconnexion des biotopes ;
- h. de définir les zones et régions protégées.

En respect de l'at. 13, les 5 objets recensés (fiches 138, 152, 153 et 154) sont décrits grâce à des fiches.

Conformément aux art. 16 et 17, tous travaux touchant à ces objets doivent être annoncés au Département de la sécurité de l'environnement, respectivement le département en charge des monuments, sites et archéologie afin d'évaluer la situation et de garantir leur pérennisation.

### Inventaire cantonal

## INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Se fondant sur l'identification des valeurs monumentales édictées par le recensement architectural, la protection du patrimoine s'appuie à la fois sur les dispositions légales (LPNMS, LATC, LPN), les outils de planification de l'Etat de Vaud (PDCn) que sur les planifications territoriales communales (PGA, PPA, PDCom).

Pour une pérennisation du patrimoine construit, trois principales mesures de protection sont prévues par la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) :

- La protection générale (note 3)
- La mise à l'inventaire (note 1 et 2)
- Le classement

Il est ainsi préconisé pour :

### *Monuments d'importance nationale et régionale (note 1 et 2):*

- Conserver la forme et la substance du bâtiment.
- Tout projet touchant un objet inscrit sur la liste de l'inventaire doit préalablement être annoncé au Département.
- En cas de travaux incompatibles avec la conservation de l'objet, le Département ouvre une procédure de classement.

### *Objet intéressant au niveau local (note 3):*

- Le bâtiment mérite d'être conservé.
- Des modifications sont possibles à condition de ne pas altérer les qualités qui ont justifié sa note.
- En cas de travaux importants, il convient d'établir un dossier iconographique (relevés, photographies).

### **Inventaire cantonal**

## **RÉSEAU ÉCOLOGIQUE CANTONAL (REC)**

Le REC-VD est un outil par essence évolutif, dont les données doivent être prises en compte dans l'ensemble des planifications territoriales.

Ce document précise le réseau écologique national et définit les objectifs stratégiques de la conservation de la nature. Il met en évidence les éléments de base du réseau actuel, ses lacunes et les éléments à renforcer pour garantir une meilleure fonctionnalité et viabilité de l'écosystème naturel.

Il révèle les espaces à préserver et à renforcer suivants :

- Les territoires d'intérêt biologique prioritaire (TIBP) : surfaces de haute valeur écologique autour desquelles le réseau se structure
- Les territoires d'intérêt biologique supérieur (TIBS) : surfaces de valeur supérieure qui ont pour fonction de constituer des zones tampon autour des TIBP, de zones relais ou des voies de transit privilégiées
- Les liaisons écologiques : axes de transit et de dispersion privilégiés entre les territoires d'intérêt biologique prioritaire

Le REC vise ainsi à «préserver un espace naturel suffisant pour conserver les valeurs et les bienfaits de la biodiversité tout en y intégrant les activités humaines qui le sous-tendent et les besoins de la population qui doit pouvoir garder un contact avec la nature. Le réseau écologique est un réseau de vie autant pour la nature que pour l'homme.» (<http://www.vd.ch/>)

### **Mesure de protection cantonale spéciale**

## **RÉGION ARCHÉOLOGIQUE**

Protégés par l'art.67 de la LPNMS, les régions archéologiques (RA) sont des périmètres dans lesquels des vestiges archéologiques ont été découverts ou sont susceptibles de se trouver.

Menacés par les travaux affectant le sous-sol, les vestiges archéologiques font l'objet de surveillance afin d'en garantir leur préservation à long terme. De cette façon, l'intervention la plus adéquate – surveillance, sondage ou fouille – peut être prescrite avant la réalisation d'importants projets.

## ANALYSE DE L'ARMATURE PAYSAGÈRE



## **ARMATURE PAYSAGÈRE**

L'armature paysagère de l'Est Lausannois s'organise autour de trois maillages, chacun associé à des valeurs aussi bien naturelles qu'anthropiques qui, combinés, forment un paysage évolutif. Par leurs associations subtiles, entre imbrication et dissociation, ils sont à l'origine de microcosmes diversifiés, dont les ambiances sont contrastées.

### *Maillage vert*

Entre nature et anthropisation, ce maillage diversifié est présent sur la majorité du territoire, car souvent associé aux maillages bleu et construit. Il donne un caractère verdoyant à cette région, offrant des espaces de respiration et de bien-être en retrait de l'agitation urbaine. La présence d'éléments emblématiques, tels que les vignobles de Lavaux participe incontestablement à l'identité et l'image régionales.

### *Maillage bleu*

Linéaires ou sinueux, visibles ou enterrés, les cours d'eau parcourent et rythment le périmètre de l'Est lausannois avant de rejoindre le lac Léman. Au nombre de 9, ces éléments sont d'importances variables et se composent de séquences jouissant de visibilité différentes. Le Lac Léman constitue une étendue d'eau remarquable, caractéristique du grand paysage et de l'attrait de la région. Loin ou proche, il est à l'origine d'ambiances recherchées, entre ouverture et sérénité.

### *Maillage construit*

Principalement compris dans le périmètre compact d'agglomération, cette trame forme un continuum bâti et infrastructurel plus ou moins lâche, dont les caractéristiques urbanistiques sont plurielles, comprenant les bourgs et hameaux traditionnels ainsi que le développement conséquent de la seconde partie du XXème et du début du XXIème siècle. Sur les monts, ce maillage se distend, créant des poches d'urbanisation discontinues.

A remplacer par carte A3

## ARMATURE PAYSAGÈRE - MAILLAGES

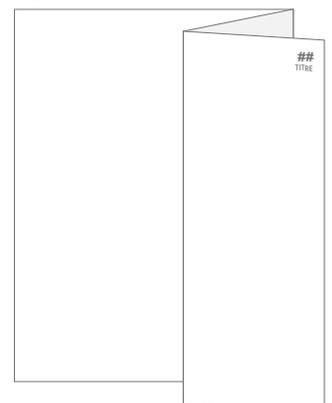


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]





## MAILLAGE VERT



*La vision contemporaine du patrimoine naturel prend en compte les interactions entre l'homme et le territoire. Foresterie, agriculture, viticulture, jardinage public ou privé, l'intérêt privé est dépassé dans la recherche d'une cohésion globale. À travers ces éléments, c'est un environnement complet et sain qui se construit en vue de lier un unique maillage vert.*

## TYPOLOGIES VERTES

Une végétation omniprésente caractérise le paysage de l'Est lausannois. A la fois identitaire et garant de la qualité du cadre de vie, ce maillage s'exprime spatialement de multiples manières.

A l'échelle du SDEL, deux grandes familles d'espaces verts se démarquent par leur contraste:

### *Les grands espaces verts structurants en frange d'urbanisation*

Ils constituent un monde à part, dont les valeurs culturelles et naturelles sont largement appréciées par la population. La viticulture, l'agriculture et la sylviculture dessinent cet environnement, créant des ensembles cohérents et lisibles dont les délimitations sont généralement univoques.

### *Les espaces verts intra-urbains*

Principalement composée de parcs et de jardins publics ou privés - dont l'intérêt et la valeur sont variables - cette trame crée un tapis verdoyant dans lequel s'inscrit le bâti. Sa continuité est cependant difficile en raison du morcellement lié aux infrastructures de mobilité et au traitement des limites de propriété. Témoin de l'évolution du territoire, des reliquats de vigne et des jardins familiaux enrichissent ponctuellement cette trame.

L'hospitalité de cet espace se concrétise par la présence éparse d'espaces verts de détente et de loisirs d'intérêt public, principalement contenu dans le périmètre compact d'agglomération.

A remplacer par carte A3

## MAILLAGE VERT - TYPOLOGIES

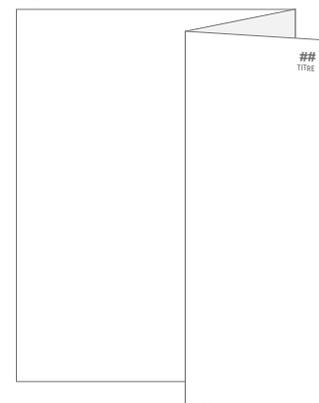


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]



## TYPOLOGIES VERTES

Une végétation omniprésente caractérise le paysage de l'Est lausannois. A la fois identitaire et garant de la qualité du cadre de vie, ce maillage s'exprime spatialement de multiples manières.

A l'échelle du SDEL, deux grandes familles d'espaces verts se démarquent par leur contraste:

### *Les grands espaces verts structurants en frange d'urbanisation*

Ils constituent un monde à part, dont les valeurs culturelles et naturelles sont largement appréciées par la population. La viticulture, l'agriculture et la sylviculture dessinent cet environnement, créant des ensembles cohérents et lisibles dont les délimitations sont généralement univoques.

### *Les espaces verts intra-urbains*

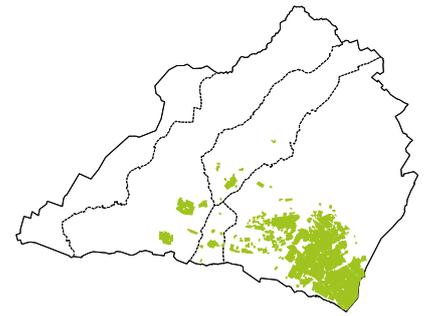
Principalement composée de parcs et de jardins publics ou privés - dont l'intérêt et la valeur sont variables - cette trame crée un tapis verdoyant dans lequel s'inscrit le bâti. Sa continuité est cependant difficile en raison du morcellement lié aux infrastructures de mobilité et au traitement des limites de propriété. Témoin de l'évolution du territoire, des reliquats de vigne et des jardins familiaux enrichissent ponctuellement cette trame.

L'hospitalité de cet espace se concrétise par la présence éparse d'espaces verts de détente et de loisirs d'intérêt public, principalement contenu dans le périmètre compact d'agglomération.

FICHE DESCRIPTIVE

VIGNE

Immense identité du territoire de l'Est du SDEL- patrimoine Unesco - le Lavaux est un pôle d'attraction international pour les amateurs de paysage et de vin. Hameaux, maisons vigneronnes, murs de soutènement généralement en pierres, capites créent les structures du paysage, offrant un vaste panorama sur plus de dix siècles d'évolution de la production du vin. La géométrie touchante de l'anthropisation multiséculaire dans ces coteaux (vignoble en terrasses) propose toujours aux visiteurs des parcours qualitatifs selon la météo et les saisons. Outre le Lavaux, le territoire du SDEL garde la trace de son histoire avec encore des parcelles de vigne en ville, offrant des respirations appréciées au coeur de l'urbanisation.



Vignettes au Sud-Ouest du Chaney, Lutry



Vigne sur le talus CFF, Avenue de Lavaux, Pully



Vignes Nord de l'Avenue de Rochettaz, Pully



Vignes à l'Est du Châtelard, Lutry



Vignes à l'Ouest du Daley, Lutry



Vignes en dessous du Prieuré, Pully



Vignes à l'ouest du Châtelard, Lutry



Vignes au Sud de la Tour Bertholod, Lutry

**Communes**

- Pully
- Belmont-sur-Lausanne
- Paudex
- Lutry

**Principaux enjeux paysagers**

- Caractère identitaire et attachement de la population à ce paysage culturel
- Hospitalité de l'espace viticole et aménagements dédiés à l'accueil
- Qualité de la cohabitation entre les différents usagers
- Entretien du patrimoine bâti et des microstructures vigneronnes (hameaux vigneronnes, capites, murs de soutènement, etc.)

**Documents cadre**

- Loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL)
- Politique agricole 2014-2017
- Rapport technique du SDEL
- PGA

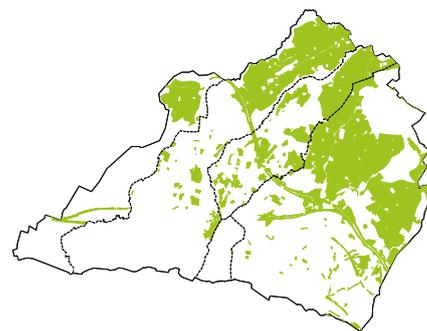
**Projet(s) en voie de concrétisation**

- Projets de contribution à la qualité du paysage des régions des Rives lémaniques et du Jorat

## FICHE DESCRIPTIVE

# CHAMP, PRÉ ET PÂTURAGE

Le monde urbain est séparé des terres agricoles par une forte pente et des massifs boisés. Là-haut, les cultures, prés et pâturages s'étendent sur des plateaux vallonnés laissant voir l'alternance entre cultures et boisements d'Est en Ouest. Microcosme de tranquillité, ils s'ouvrent au Sud sur le lac et les Alpes françaises. Ces grands espaces se rejoignent d'un bond par-dessus les remous de la ville. Le monde agricole semble à part de la ville, se dessinant comme lieu de ressourcement. Des arbres singuliers et des vergers traditionnels aux abords des fermes enrichissent ces étendues paysagères, renforçant le rythme des saisons. La présence animale participe à ce paysage vivant.



Pâturage au Sud de La Pachoude, Lutry



Champ à l'Ouest des Jordils, Lutry



Pré à l'Ouest de la Grange Rouge, Lutry



Ruches à l'Ouest des Hugonnet, Lutry



Champ Sud-Ouest, Planches à Corsat, Pully



Pâturage, Monts de Pully



Pré au Sud-Est de la Métraude, Belmont



Route du Bois de la Chaux, Lutry

### Communes

Lausanne  
Pully  
Belmont-sur-Lausanne  
Paudex  
Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Pérennisation du patrimoine bâti agricole historiquement dispersé
- Qualité des transitions entre urbanisation et agriculture
- Maintien et restructuration des vergers traditionnels
- Conciliation des pratiques agricoles avec les demandes et attentes de la population
- Cohabitation entre les usagers occasionnels et les professionnels

### Documents cadre

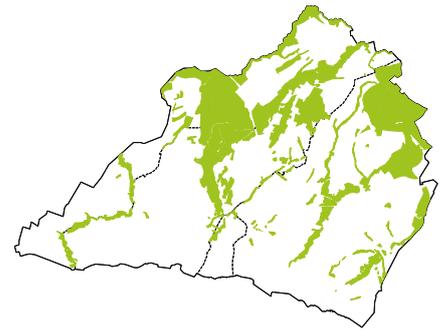
- Loi sur l'agriculture (LAg)
- Politique agricole 2014-2017
- Plan directeur régional du district de Lavaux-Oron
- Rapport technique du SDEL

### Projet(s) en voie de concrétisation

- Projets de contribution à la qualité du paysage des régions des Rives lémaniques et du Jorat

**FICHE DESCRIPTIVE**  
**FORÊT**

Cordons et massifs boisés s'implantent sur les hauteurs du périmètre, là où le relief est généralement très marqué, leur maturation pluri-décennales permettant des implantations topographiquement complexes. Ils se prolongent dans l'urbanisation, le long des cours d'eau, avant de se perdre. Les forêts s'élèvent comme des barrières visuelles et parfois physiques divisant spatialement le territoire. Le paysage forestier est parcouru par des cheminements faunistiques, de loisirs ou de travail, faisant cohabiter des intérêts pluriels parfois difficilement conciliables. En raison de son importance spatiale et de sa localisation, le bois de la Chenaula constitue un espace de valeur, dont le statut semble encore à définir.



Entrée Nord du Bois de la Chenaula, Pully



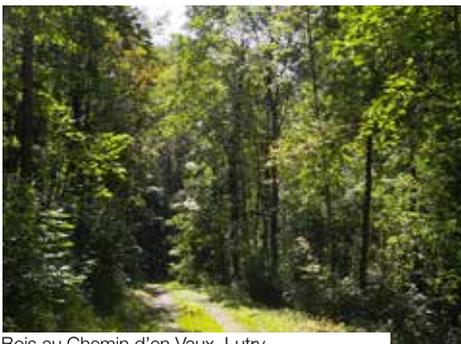
Bois en bord de la Lutrive, Lutry



Bois du Chalet des Planches à Corsat, Pully



Bois des bords du Daley, Lutry



Bois au Chemin d'en Vaux, Lutry



Stand de tir de Chanoz-Brocard, Lutry



Nord du Bois de la Chenaula, Pully



Cordon boisé le long de l'A9, Pully

**Communes**

- Lausanne
- Pully
- Belmont-sur-Lausanne
- Paudex
- Lutry

**Principaux enjeux paysagers**

- Affaiblissement du maillage forestier en milieu urbanisé
- Equilibre entre les valeurs d'accueil, d'exploitations sylvicoles et les dynamiques naturelles
- Qualité d'accueil
- Respect d'usage (stationnement, déchets, constructions, etc.)
- Diversité des modes de gestion forestiers
- Entretien des lisières

**Documents cadre**

- Loi sur les forêts (LFo)
- Plan directeur forestier
- PALM
- Rapport technique du SDEL
- PDcom et PGA

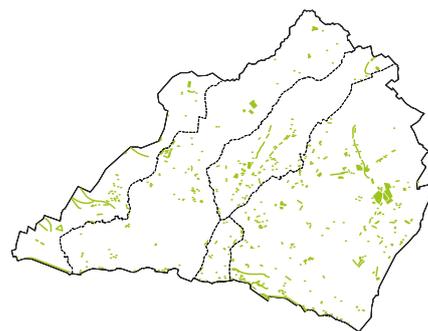
**Projet(s) en voie de concrétisation**

- Projets de CQP des régions des Rives lémaniques et du Jorat
- Projet de parc naturel périurbain du Jorat (synergie)
- Projets d'urbanisation à proximité de lisières

## FICHE DESCRIPTIVE

# ARBORISATION STRUCTURANTE

Combien de décennies pour élever de beaux arbres? Cette question titille fortement après les plantations. Des pans entiers du manteau urbain sont aujourd'hui revêtus de la majesté des arbres, habités par leur présence inspirante et profonde. L'ombre d'un bel arbre, accueille l'éveil au paysage mouvant de ce qui l'entoure. Alignements plantés ou arbres solitaires marquent le passage du temps et révèlent leur environnement. En milieu rural, le verger constitue un intermédiaire idéal entre les terres et l'habitat. En milieu urbain, les haies de thuyas, de cèdres ou de lauriers sont encore la norme, bien que les haies vives créent des transitions poétiques, encouragées pour leurs vertus écologiques. Le long des rives, la présence d'arbres majeurs contribue à l'identité et la qualité du paysage lémanique.



Quai Gustave Doret, Lutry



Route de Chenaule, Monts-de-Pully



Signal, Belmont



Avenue de Lavaux, Pully



Campagne Guillemain, Pully



Chemin du Port, Paudex



Place Chantemerle, Pully



Route de la Bordinette, Paudex

### Communes

Lausanne  
Pully  
Belmont-sur-Lausanne  
Paudex  
Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Fonctions identitaires et de repères
- Respect du domaine vital de l'arbre et traitement des pieds
- Choix des essences
- Maintien d'une arborisation structurante au gré des densifications et imperméabilisation des sous-sols
- Gestion de l'arborisation sise sur des fonds privés
- Maintien et restructuration des vergers historiques (ruraux et urbains)

### Documents cadre

- Plan de classement des arbres (par commune)
- Le patrimoine arboricole à Pully, Bilan et perspectives

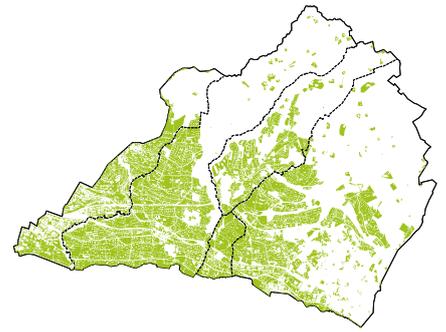
### Projet(s) en voie de concrétisation

- Projets de contribution à la qualité du paysage des régions des Rives lémaniques et du Jorat
- Aménagement du tracé du BHNS

## FICHE DESCRIPTIVE

# ESPACE VERT PRIVÉ

Autant de manières d'envisager ces jardins qu'il existe de goûts ! Des plus sobres aux plus luxuriants, la palette des jardins privés est très large selon le bâti qu'ils entourent. Bien que l'univers individuel puisse être riche, l'un des risques du paysage est une fragmentation de l'espace selon le parcellaire suite à l'addition de jardins privés; la recherche de privacité ayant primé. La capacité du jardin individuel à contribuer à la valeur paysagère dépend de facteurs multiples tels que le degré de cloisonnement et la visibilité du jardin depuis l'extérieur, son aménagement, son mode de gestion et d'entretien. Des jardiniers passionnés développent des espaces verts d'une grande qualité esthétique et écologique, trouvant leur récompense dans le fruit du travail lui-même.



Parc au Château de Bochat, Paudex



Massif, Chemin du Creux de Corsy, Lutry



Poétique et vivrier, Avenue Chantermerle, Pully



Extérieurs de l'Avenue des Peupliers, Pully



Gazonnée, Chemin du Port, Paudex



Ludique, Chemin de Ponflet, Lutry



Aquatique dans les vignes, Belmont



Hors-sol, Rue du Port, Lutry

### Communes

Lausanne

Pully

Paudex

Belmont-sur-Lausanne

Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Diminution de la dimension des jardins (morcellement parcellaire et densification)
- Evolution des jardins privés en jardins collectifs
- Mise en réseau des espaces verts privés
- Ouverture des jardins vers l'extérieur
- Mise en valeur des jardins historiques ICOMOS
- Diversité des essences et variétés de plantes
- Intégration des aménagements extérieurs (piscine)
- Pérennisation de l'arborisation structurante et des arbres majeurs
- Impérialisation des sols

### Documents cadre

- PGA et PPA
- Charte des jardins
- Charte des aménagements extérieurs sur fonds privés, Pully

### Projet(s) en voie de concrétisation

- Projets d'urbanisation

## ESPACES VERTS PUBLICS

L'offre en espaces de détente et de loisirs existante se caractérise spatialement par une variété de formes, de fonctions et de tailles, allant du parc de quartier au parc d'agglomération voire au parc naturel périurbain (échelle nationale). Le panel d'espaces verts de l'Est lausannois et leurs complémentarités participent à la qualité du cadre de vie et doit assurer la satisfaction des besoins de la population. Ces espaces aménagés connaissent une fréquentation généralement très élevée, témoignant de l'importante demande en termes d'espaces de sociabilisation et de détente, laissant présager à l'avenir un besoin grandissant suite à la densification du tissu bâti.

### *Périmètre compact*

Espaces d'agrément propices à la détente et à la rencontre, espaces de récréation, espaces sportifs, plantages, cimetières et refuges ponctuent l'Est lausannois. Cumulant les vocations, les espaces majeurs, tels que le Quai Milliquet, la Campagne Guillemin ou le Signal de Bochat se caractérisent par leur multifonctionnalité, afin de répondre aux multiples demandes de la population.

Inégalement répartis sur le territoire et parfois peu visibles, ces espaces de vie se concentrent largement dans le périmètre compact d'agglomération, répondant à un besoin grandissant de la population dans les secteurs plus densément bâtis.

Leur répartition suit une logique Ouest-Est, avec une trame qui se distend jusqu'à une disparition des espaces verts de quartier à l'Est, sachant que l'existence de jardins privés substitue souvent le besoin d'espaces publics.

### *Campagne périurbaine*

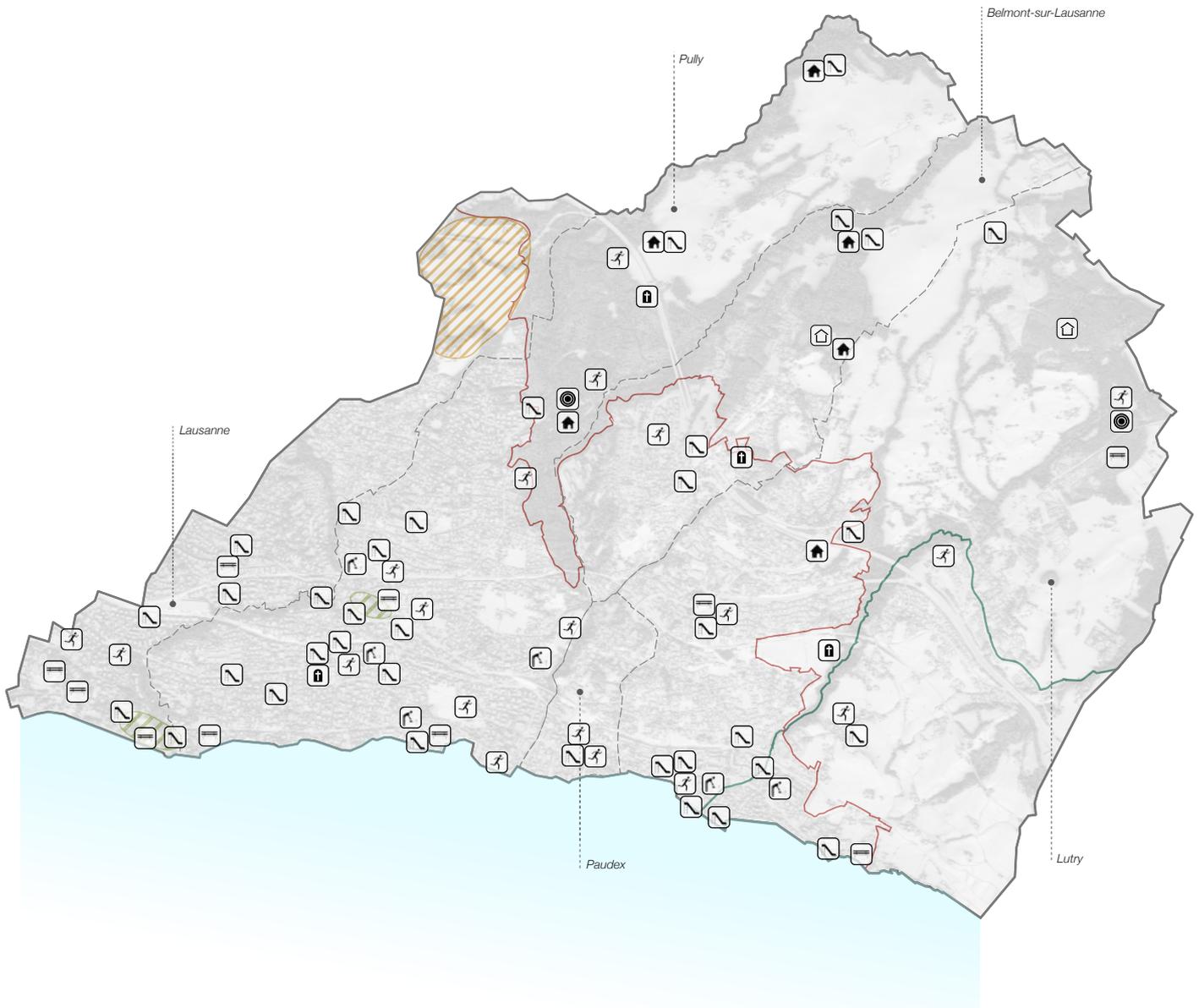
L'identification du parc d'agglomération de La Rovéréaz et la potentielle réalisation d'un parc naturel périurbain du Jorat, englobant des boisements avoisinants aux communes du SDEL apparaissent comme des opportunités incontestables pour reconnaître le statut particulier du bois de la Chenaulta et renforcer la vitalité territoriale de l'Est lausannois. Leurs objectifs sont d'améliorer la qualité d'accueil et de gérer les visiteurs pour concilier leur présence avec les activités d'exploitation et les qualités environnementales. Au-delà de ces projets, des refuges et des installations sportives (équipements sportifs et parcours Vita) nourrissent déjà l'offre de la campagne périurbaine.

### *Rives de lac*

Les rives de lac proposent des espaces de verdure très prisés et fréquentés par la population, en raison de leur proximité avec le lac et les multiples vocations entre promenade, détente et récréation.

A remplacer par carte A3

## MAILLAGE VERT - ESPACES PUBLICS

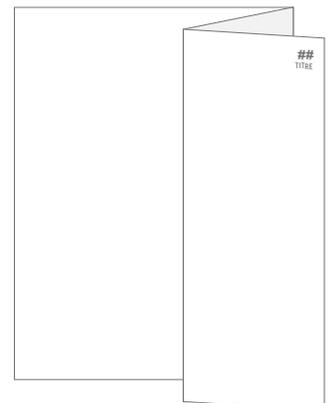


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]

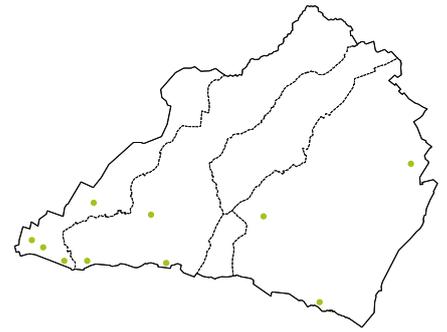




## FICHE DESCRIPTIVE

# ESPACE VERT PUBLIC DE DÉTENTE ET PROMENADE

Lieux mixtes des souvenirs collectifs, individuels et des délasséments solitaires, la «nature» se mêle à la dynamique de la société sous la houlette des services communaux. Rencontres et convivialité, ressourcement, dans ces espaces de liberté qui forment des microcosmes dans la ville. L'étendue apaisante ou accueillante d'une pelouse, l'intérêt esthétique ou botanique d'une composition végétale, la disponibilité d'équipements répondant à des besoins spécifiques, illustrent les multiples vocations de ces espaces de délassément. Ces espaces peuvent offrir, d'une part, un sentiment de liberté et d'autre part également, l'impression rassurante d'une nature domestiquée et bienveillante.



Bois de la Chenaule, Pully



Bas-Monts, Belmont



Parc Guillemin, Pully



Quai Vaudaire, Lutry



Parc du Denantou, Lausanne



Place Chantemerle, Pully



Chatruffe, Belmont



Quai Milliquet, Pully

### Communes

- Lausanne
- Pully
- Belmont-sur-Lausanne
- Paudex
- Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Adéquation de l'offre aux demandes et besoins
- Répartition spatiale et complémentarité des espaces
- Potentiel pour la création de nouveaux espaces en vue de la densification du tissu bâti
- Visibilité et accessibilité
- Qualité des aménagements
- Mode de gestion et entretien
- Identité du parc d'agglomération de Rovéréaz

### Documents cadre

- PALM
- Rapport technique du SDEL
- PDCom
- PGA

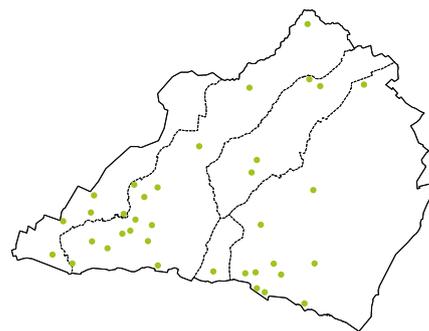
### Projet(s) en voie de concrétisation

- Réaménagement des quais de Lutry
- Projet de parc d'agglomération de Rovéréaz
- Développement de la polarité d'équipements sportifs, de détente et de loisirs de Pully

## FICHE DESCRIPTIVE

# ESPACE VERT PUBLIC RÉCRÉATIF

Espaces aménagés pour le jeu, ils sont à la fois lieux de divertissements, d'expérimentations par le mouvement et de découvertes sensorielles. Les plaines de jeux offrent un cadre aux premières sociabilisations pour les enfants et aux rencontres pour les parents. S'adressant principalement aux jeunes enfants, de nouveaux espaces récréatifs apparaissent cependant pour les adultes. Ils forment des repères incontestables dans le tissu bâti. Ces espaces se composent généralement de multiples accessoires dont les couleurs sont vives, laissant courir l'imagination des bambins.



Signal de Bochat, Lutry



Cabanes des Monts, Pully



Chatruffe, Belmont



Aire des Bas-Monts, Belmont



Ruelle de la Pinte, Paudex



Plage, Lutry



Square du Prieuré, Pully



Campagne Guillemin, Pully

### Communes

- Lausanne
- Pully
- Belmont-sur-Lausanne
- Paudex
- Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Diversité de l'offre récréative
- Répartition et dimensionnement
- Etat des installations
- Matérialisation des limites de l'espace de jeu
- Duplicité avec les espaces récréatifs privés

### Documents cadre

- PALM
- PDCom
- PGA
- Normes BPA

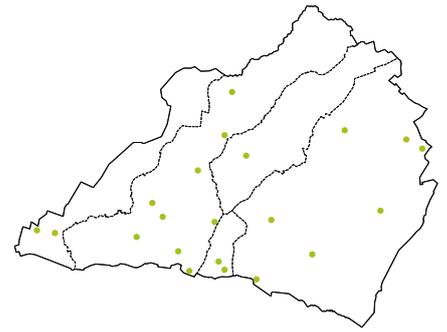
### Projet(s) en voie de concrétisation

- Développement de la polarité d'équipements sportifs, de détente et de loisirs de Pully

## FICHE DESCRIPTIVE

# ESPACE VERT PUBLIC SPORTIF

Les pratiques sportives profitent de terrains aménagés dans l'espace minéral ou verdoyant qui les entourent. Qu'ils s'implantent en milieux urbanisés ou forestiers, ils ne communiquent souvent que très peu avec leur environnement proche, séparés par des limites clairement marquées, bien que perméables. De formes généralement géométriques, ils s'imposent par leur grandeur et leur rigueur. Les activités qui en animent le paysage, suscitent un intérêt particulier, amplifiées par la fréquentation. Par ses lignes et limites, le lieu impose les normes spatiales de la pratique de la discipline.



Stand de tir de Chanoz-Brocard, Lutry



Terrain de foot de Savuit, Lutry



Parcours Vita, bois de la Chenaula, Pully



Piscine, Pully



Terrain du Grand-Pont, Lutry



Tennis Club, Lutry



Tennis, Paudex



Terrain multisports, Lutry

### Communes

- Lausanne
- Pully
- Belmont-sur-Lausanne
- Paudex
- Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Localisation et dimensionnement
- Relation entre les terrains de sport et leur environnement et matérialisation des limites
- Qualité des espaces d'accueil attendants
- Gestion des stationnements

### Documents cadre

- PALM
- PDCOM
- PGA
- Normes BPA et fédérations sportives

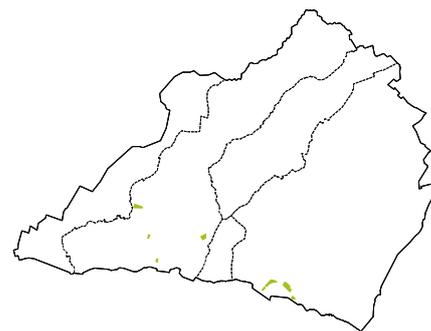
### Projet(s) en voie de concrétisation

- Projet de parc d'agglomération de Rovéréaz
- Développement de la polarité d'équipements sportifs, de détente et de loisirs de Pully

## FICHE DESCRIPTIVE

# ESPACE DE PLANTAGE

Au sein ou aux abords de la ville, les plantages et les jardins familiaux sont des espaces de verdure investis par les résidents. Ce sont des espaces verts à vocation productive, dont la gestion est assurée par des amateurs (non professionnels) à des fins non commerciales. Au-delà d'un facteur favorisant les relations de bon voisinage, ils confèrent une marque d'identité pour le quartier. Ces espaces de production nourricière, d'activités physiques et d'interaction sociale renforcent l'autonomie des riverains et encouragent un meilleur exercice de leur liberté citoyenne.



Jardins familiaux à la Rue des Terreaux, Lutry



Jardins familiaux du Quai Milliquet, Pully



Jardin potager, Route de Lavaux, Lutry



Plantage à Est du Prieuré, Pully



Jardins familiaux du quartier des Alpes, Pully



Jardins familiaux du quartier des Alpes, Pully



Jardins familiaux des Jardins du Château, Lutry



Jardins familiaux au Chemin des Riettes, Lutry

### Communes

Lausanne  
Pully  
Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Gestion participative des espaces publics
- Formation d'une identité de quartier
- Production alimentaire
- Activités collectives
- Renforcement des liens entre le citadin et la terre

### Documents cadre

- PDCom
- PGA et PPA
- Charte des plantages, Lausanne
- Règlement des associations

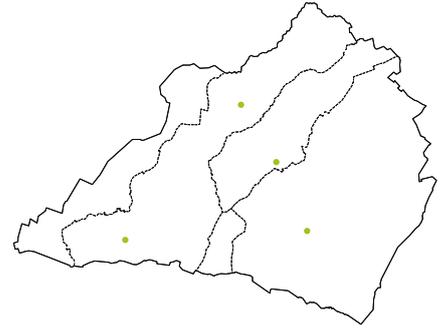
### Projet(s) en voie de concrétisation

- Projet de parc d'agglomération de Rovéréaz
- Projet de réaménagement des jardins en lien avec le parking du Château, Lutry

## FICHE DESCRIPTIVE CIMETIÈRE

Expression jardinée de l'au-delà et du souvenir, le cimetière est un lieu de recueillement intemporel. L'enterrement des morts constitue une des plus anciennes pratiques caractérisant l'humanité. De tailles variées, les cimetières offrent à la fois des espaces de dégagements et des espaces plus intimes, délimités par des haies et/ou des murets. Porches ou portiques, allées dégagées souvent arborées, d'arbres persistants, témoignent du caractère solennel de ces espaces.

Dans un écrin de verdure, ils sont aussi bien dans que hors la ville. Ils sont souvent cloisonnés de leur environnement par des limites franches, créant des microcosmes de tranquillité et de sérénité.



Cimetière des Monts-de-Pully



Cimetière de Chamblandes, Pully



Cimetière du Flon-de-Vaux, Lutry © Paysagegestion



Cimetière de Belmont

### Communes

Pully  
Belmont-sur-Lausanne  
Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Localisation et dimensionnement
- Qualité des accroches et des relations entretenues avec leur environnement
- Caractère public et valeur d'accueil
- Gestion du stationnement

### Documents cadre

- PDCom
- PGA

### Projet(s) en voie de concrétisation

- -



## MAILLAGE BLEU



*Les ruisseaux allient les hauts forestiers et agricoles aux bords du lac: serpentant dans les vallons ombragés ils rejoignent, chargés du limon des hauteurs traversées, les rives lacustres urbaines et architecturées. Porteuse de richesse écologique et magnifiant le paysage qu'elle transforme, l'eau est essentielle au paysage: source de toutes les vies. L'activité des hommes ne trompe pas cette affirmation, les rives du lac sont parmi les attractions estivales principales du territoire.*

## COURS D'EAU

Les cours d'eau façonnent le territoire de manière évolutive et singulière. Le périmètre d'étude de l'Est lausannois est traversé par 4 cours d'eau majeurs : La Vuachère, La Paudèze, La Lutrive et Le Daley, eux-mêmes alimentés par différents affluents dont l'importance et la longueur varient. Souvent, ces rivières concrétisent spatialement les limites entre les différentes communes.

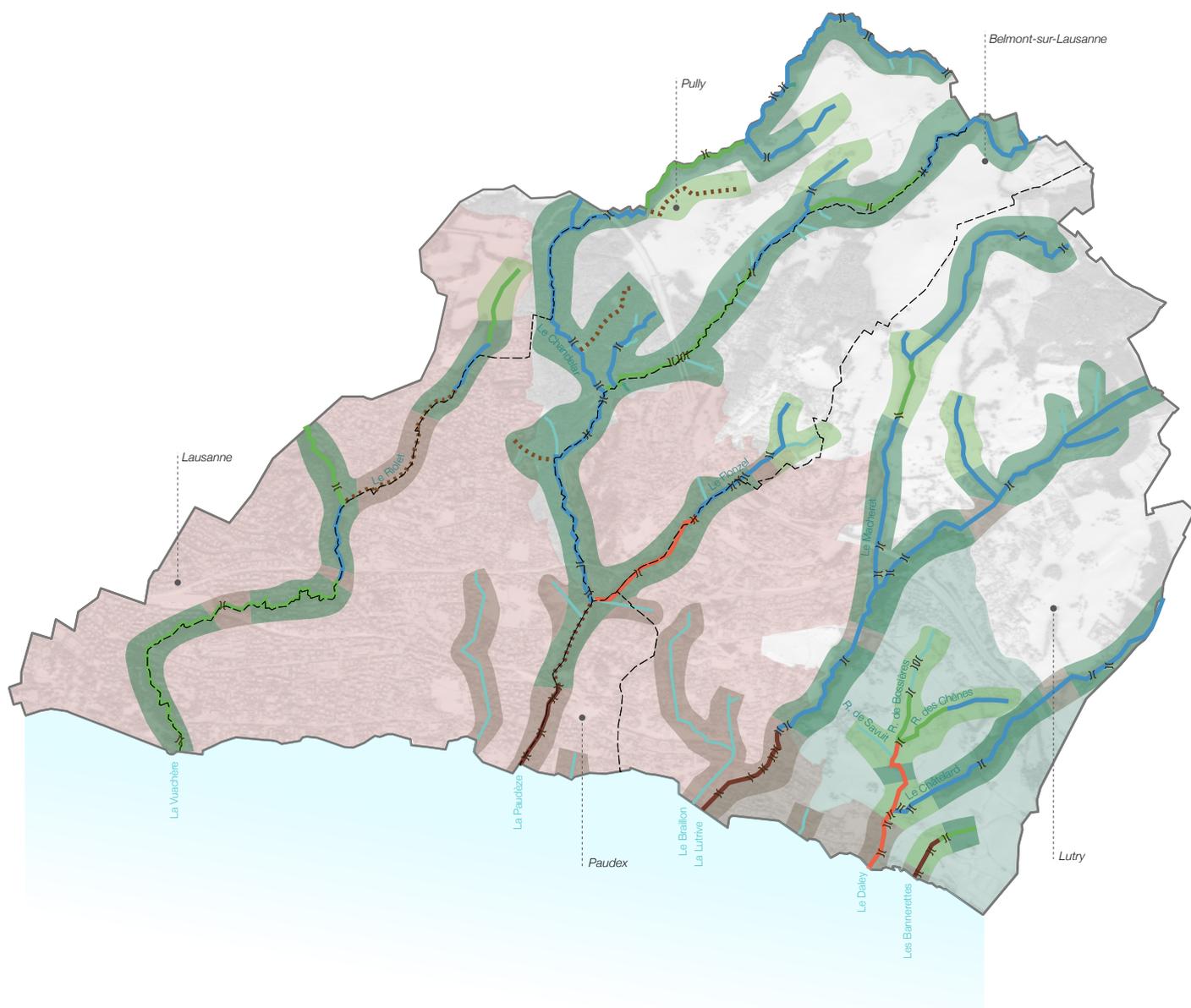
Les spécificités topographiques qui en découlent, créent des ruptures spatiales majeures, à l'image du vallon molassique de la Paudèze. Pour remédier aux contraintes hydrographique et topographique, plus de 65 ouvrages d'art – de la passerelle en bois au viaduc – ont été construits pour assurer une continuité spatiale, là où les cours d'eau sont à ciel ouvert, jouant ainsi le rôle de « suture » territoriale.

Généralement, les cours d'eau de l'Est lausannois se caractérisent spatialement par deux grandes tendances écomorphologiques, dont les effets paysagers et d'ambiance sont incontestables.

Les séquences urbaines (comprises dans le périmètre compact d'agglomération) sont généralement fortement anthropisées ayant pour effet la disparition partielle ou totale du cours d'eau ou la maîtrise rigoureuse des cours par l'artificialisation de leur lit. Ces interventions ont pour corollaire l'exclusion des dynamiques naturelles du paysage urbain. Les cordons végétaux qui accompagnent les cours d'eau ont souvent tendance à rétrécir en milieu urbanisé, ne bénéficiant parfois plus de la protection du statut forestier. La Vuachère fait clairement exception à ces tendances, ayant maintenu son caractère naturel même en milieu urbanisé.

Hors du périmètre compact, les cours d'eau s'écoulent généralement librement, laissant s'exprimer les dynamiques naturelles qui les caractérisent. Dessinant des continuités sinueuses, souvent longées par des cordons boisés et des massifs, ils sont à la fois biotopes pour la faune et la flore et lieu de ressourcement pour l'homme.

A remplacer par carte A3  
**MAILLAGE BLEU - COURS D'EAU**

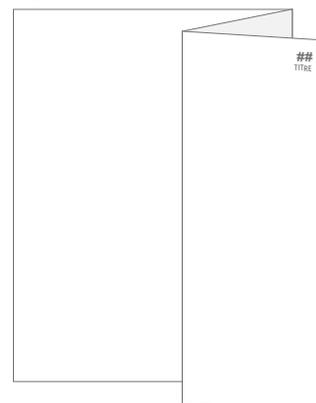


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]

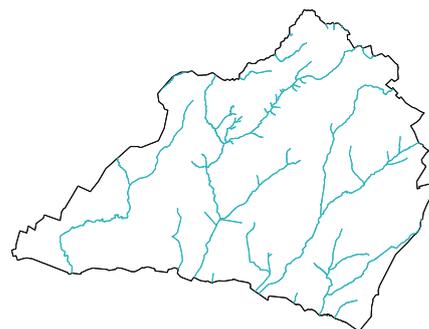




## FICHE DESCRIPTIVE

# COURS D'EAU ET FRANCHISSEMENT

Ils façonnent le paysage, ils transportent l'eau, ils charrient les alluvions... les cours d'eau sont les artères de nos contrées, ils exercent un effet régulateur sur les milieux avoisinants, enfin et surtout, ils abritent la vie et sont dynamiques. Ils instaurent autour d'eux un ensemble d'espaces et de relations à prendre en compte dans leur globalité. Qu'elle soit visible ou non, l'eau est là, sous nos pas, sous un pont bien marqué ou encore sous la chaussée. Le cours d'eau se poursuit, malgré son absence visuelle. Mettant l'homme en contact avec les processus naturels, les franchissements constituent des instants privilégiés reliant deux rives, aussi bien poétiques que purement fonctionnels.



Le Flonzel, Belmont



La Lutrive, Lutry



La Lutrive, Lutry



La Vuachère, Pully



Le Flonzel, Belmont



Le Châtelard, Lutry



La Paudèze, Paudex



Le Macheret, Lutry

### Communes

Lausanne  
Pully  
Paudex  
Belmont-sur-Lausanne  
Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Qualité des dynamiques naturelles et vitalité des rives
- Visibilité et accès au cours d'eau
- Adéquation du traitement des cours d'eau en milieu urbain
- Entretien des cours d'eau et de leurs abords sis sur des parcelles privées
- Répartition spatiale des franchissements
- Adéquation entre valeurs fonctionnelle et esthétique
- Visibilité et accessibilité des franchissements
- Entretien des ponts

### Documents cadre

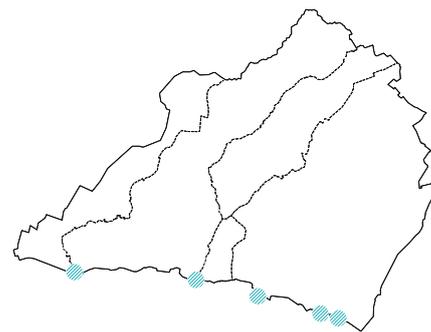
- LEAUX, LACE, LPMNS
- PALM, PDCOM

### Projet(s) en voie de concrétisation

- Renaturation de la Paudèze
- Projets d'urbanisation à proximité de cours d'eau

## FICHE DESCRIPTIVE EMBOUCHURE

Comme la rencontre entre deux êtres, ainsi se présente le caractère des embouchures: l'eau venant des terres rejoint les eaux du lac, le lac pénètre la terre suivant le cours des eaux ; les deux rives se font face autrement du fait de leur aboutissement. Ainsi se rencontrent deux histoires: l'eau provenant des hauts croise la globalité lacustre en générant les "processus naturels d'alluvionnement et de dynamique de la végétation" (CIPEL, 2006: 15)



La Vuachère, Lausanne - Pully ©DGE, J.-M. Zelleweger



La Lutrive, Lutry



La Paudèze, Pully - Paudex



La Paudèze, Pully - Paudex ©DGE, J.-M. Zelleweger



Les Vannerettes, Lutry ©DGE, J.-M. Zelleweger



Le Daley, Lutry ©DGE, J.-M. Zelleweger

### Communes

Lausanne  
Pully  
Paudex  
Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Equilibre entre espace anthropisé et dynamiques naturelles
- Visibilité et espace disponible pour les embouchures
- Préservation des effets de profondeur visuelle donnée par les cours d'eau
- Potentiel lié aux projets de revitalisation
- Aménagement paysager des embouchures

### Documents cadre

- LEAUX, LACE, LPMNS
- PDCom
- PGA et PPA

### Projet(s) en voie de réalisation

- Renaturation de la Paudèze
- Projet de collège, Lutry

## RIVES DE LAC

### *Environnement*

Frange terrestre en lien direct avec le Lac Léman, cet espace se compose principalement de séquences construites, dont les caractéristiques formelles et d'usages varient passablement. Quelques espaces ouverts de type parc viennent s'y intercaler, formant des poches de délasserment très prisées du public. Les rives accueillent une succession bâtie, alternant résidences clairsemées, villas, bourgs, fronts urbains, ports et autres équipements. La tendance à la minéralisation se fait ressentir dans l'ensemble, que ce soit par la valorisation foncière des terrains privés ou par l'extension des équipements.

### *Cheminements et relations*

Un cheminement réservé aux piétons longe les berges du lac. Sa continuité est globalement assurée. Trois interruptions ponctuent néanmoins l'itinéraire de manière tant saisonnière (piscine de Pully), que durable avec la présence de quelques propriétés privées. La largeur très variable du tracé rend parfois difficile les croisements et les pauses, en raison de sa forte fréquentation par temps estival. Des bancs agrémentent irrégulièrement l'itinéraire, donnant à l'utilisateur le loisir du souffle et de la contemplation.

Les transitions entretenues entre le cheminement et son environnement, qu'il soit terrestre ou lacustre, sont souvent conditionnées par la présence d'obstacles visuels et/ou physiques.

Côté terre : haies, clôtures et murs séparent les propriétés privées du tracé fréquenté, créant sur près de la moitié du parcours un écran généralement opaque, séparant les habitants du paysage lacustre, en vue du maintien de la sphère privée.

Côté lac : des murets ou bosquets renforcent selon les tronçons, la transition, avec pour conséquence un accès à l'eau a priori compromis, bien que la perméabilité visuelle soit toujours garantie.

### *«Attracteurs»*

Au-delà de l'attrait des paysages lacustres, les rives du lac se caractérisent par la présence de différents «attracteurs» : plages, terrains de sport et ports, qui créent à Pully une polarité d'équipements collectifs dédiée au sport (PALM 2012). Ces éléments constituent un fort attrait pour la population. Les 8 plages présentes sur le littoral, permettent d'apprécier le paysage dans toutes ses dimensions. De taille restreinte, les plages de l'Est lausannois sont soumises à d'importantes demandes de la population, sans pouvoir toujours y répondre, sachant qu'approximativement 15 % du littoral est ensablé contre 70% enroché.

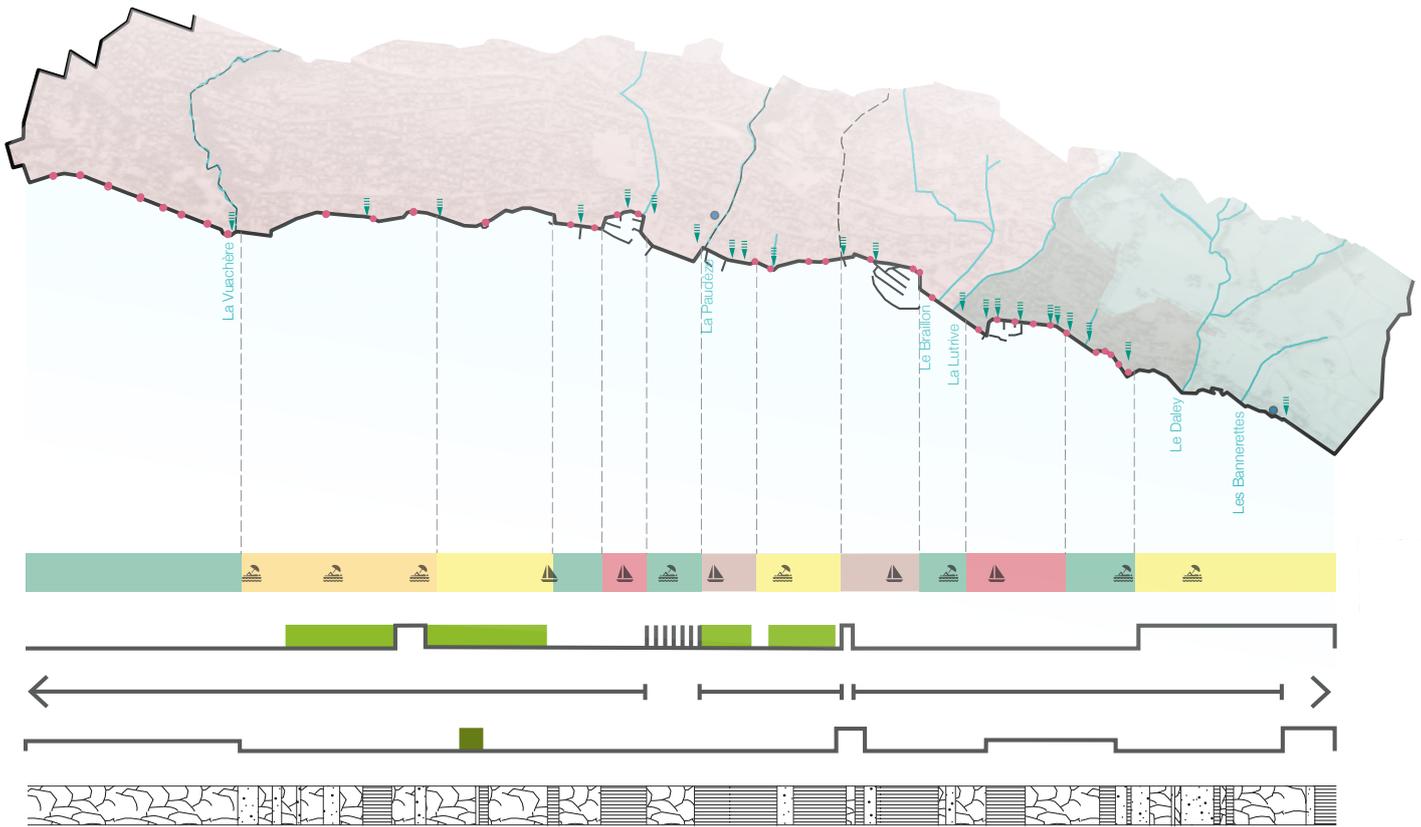
Avancement plus ou moins spectaculaire sur le lac, dessinant une rive en râtelier, les constructions lacustres se rapportent principalement à l'activité nautique de plaisance avec ses 4 ports de plaisance, dont les principaux sont ceux de Lutry et Pully, ses deux embarcadères et sa cinquantaine de pontons privés.

### *«Répulsif»*

La STEP de Pully, dont l'avenir est actuellement à l'étude, constitue aujourd'hui un élément pouvant, selon les saisons, être répulsif, par les nuisances olfactives qu'elle génère le long des rives.



A remplacer par carte A3  
**MAILLAGE BLEU - RIVES DE LAC**

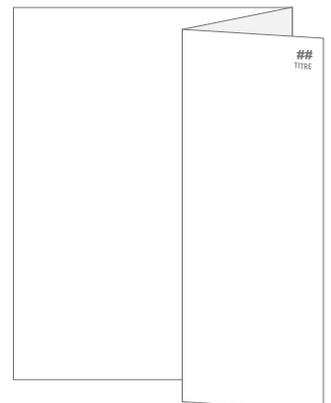


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]

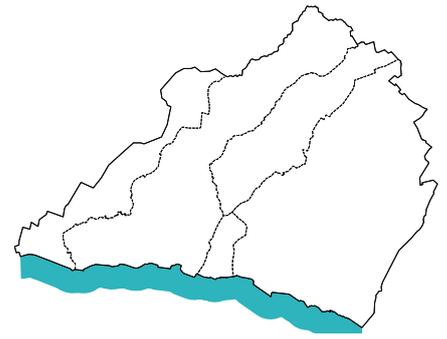




## FICHE DESCRIPTIVE

### RIVE DE LAC

Lisière de l'élément captivant qu'est le lac, les rives offrent aux promeneurs des typologies variées, entre espaces de dégagement et urbanisation. Selon leurs envies, ils y trouveront plage pour la détente, parcours pour la marche et le bien-être. Attractrices d'activités humaines plurielles, les rives s'esquissent comme un espace de partage. Très minérales, elles reflètent l'emprise de l'homme sur cet espace. Leur artificialisation peut générer une banalisation des cheminements bien que la grandeur du lac en détourne généralement l'attention.



Sentier des Rives du Lac, Paudex



Sentier des Rives du Lac, Paudex



Entrée de Pully Plage, Pully



Quai Gustave Doret, Lutry



Chemin des Bains, Lutry



Chemin des Bains, Lutry



Quai Milliquet, Pully



Sentier des rives du Lac, Paudex

#### Communes

Lausanne  
Pully  
Paudex  
Lutry

#### Principaux enjeux paysagers

- Equilibre entre l'accueil du public et les dynamiques naturelles
- Qualité d'accueil (adéquation des équipements)
- Répartition des aménagements dédiés à l'accueil du public (plage, souffle, fontaine, etc.)
- Partage et sécurité des espace de mobilité en rive de lac
- Accès à l'eau
- Caractère minéral des berges et végétation riveraine
- Traitement des limites de propriétés privées attenantes au cheminement le long des rives lacustres
- Qualité du cheminement

#### Documents cadre

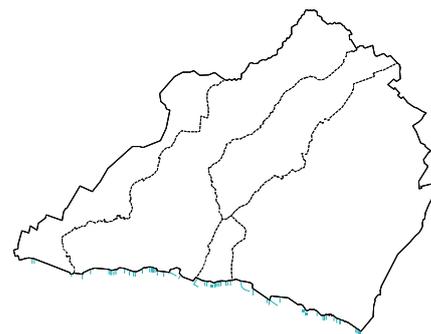
- LEAUX, LPMNS, LCPR, LML
- PDRL
- SDEL, Chantier 5

#### Projet(s) en voie de concrétisation

- Réaménagement des rives de lac sises à Pully et Lutry
- Port de Paudex

## CONSTRUCTION LACUSTRE

Le lac est la plus grande surface plane dont dispose le regard, diverses sont les constructions formant des avancées: entrer dans le lac, en être entouré, le surplomber, le voir se réverbérer, chaque état d'être dans ce paysage est soutenu par un type de construction clé. Ports et jetées, plongeoirs et avancées, prolongent les rives en une transition lacustre jusqu'aux profondeurs recherchées.



Pontons, Paudex



Port de plaisance, Paudex



Embarcadère, Pully



Port de plaisance, Pully



Accès au lac, Paudex



Plongeoir et plateforme de bain, Lutry



Nouveau port de plaisance, Lutry



Vieux port de plaisance, Lutry

### Communes

- Lausanne
- Pully
- Paudex
- Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Privatisation ponctuelle du lac
- Valeur de prestige
- Adéquation entre l'offre en places d'amarrage et les demandes
- Multiplication des pontons privés
- Entretien des pontons
- Entretien et qualité des abords des ports
- Matérialité des constructions

### Documents cadre

- LEAUX, LPMNS, LCPR, LML
- PDCn des rives vaudoises du lac Léman

### Projet(s) en voie de réalisation

- Projets privés
- Port de Paudex

## MAILLAGE CONSTRUIT



*Le tissu d'ouvrages élaborés par l'homme au fil des siècles pour lui permettre de s'abriter et se développer, de vivre en société et de se déplacer, constitue un ensemble aux visages multiples. Il comprend notamment l'espace résidentiel et lié aux activités économiques, les espaces symboliques, civiques et de sociabilité, ainsi que ceux voués aux cycles de vies humaines et matérielles, et enfin les réseaux de mobilité et de communication.*

## URBANISATION ET ESPACES PUBLICS

Une urbanisation différenciée prédomine dans l'Est lausannois, avec pour expression spatiale, au-delà des composantes historiques et traditionnelles, un tissu urbain décousu, composé d'ensembles bâtis groupés de dimensions variables, de la zone villas aux ensembles de grande dimension.

S'implantant majoritairement dans le périmètre compact, l'urbanisation de l'Est lausannois s'étend par secteurs au niveau de Belmont-sur-Lausanne et de La Croix-sur-Lutry et se mue en hameaux dans Lavaux et en habitat dispersé sur les hauts de la campagne périurbaine.

Bien que majoritairement comprise dans le périmètre compact d'agglomération, la forme urbaine dominante est celle de la maison individuelle ou mitoyenne. En termes de paysage, ce tissu bâti apparaît hétérogène, fruit d'opérations successives. Une mutation lente de ces unités bâties est envisagée par une actuelle et future densification, grâce aux préconisations stratégiques émises par le PALM 2012 et à l'évolution des PGA. Densification qui présentera incontestablement des effets sur l'avenir de la silhouette urbaine.

Des ensembles d'habitation de moyenne ( $\leq R+4$ ) et grande ( $\geq R+5$ ) dimensions, s'organisent sous forme de poches plus ou moins vastes, généralement situées le long d'axes structurants, tels que la route de Lavaux ou à proximité de noyaux bâtis hérités, à l'image de Corsy. Résultats d'opérations immobilières, ces unités bâties se caractérisent souvent par une répétition architecturale dans des environnements conditionnés, d'une part, par les accès et stationnements et, d'autre part, par des dégagements engazonnés ou aménagés.

Les relations entretenues entre les bâtiments de grande dimension et les espaces extérieurs sont majoritairement visuelles, ne laissant que peu de possibilités d'appropriation. Ils offrent des dégagements généralement généreux.

Les ensembles de moyenne dimension intègrent quant à eux davantage de possibilités d'appropriation des espaces attenants allant jusqu'à la privatisation de ces derniers.

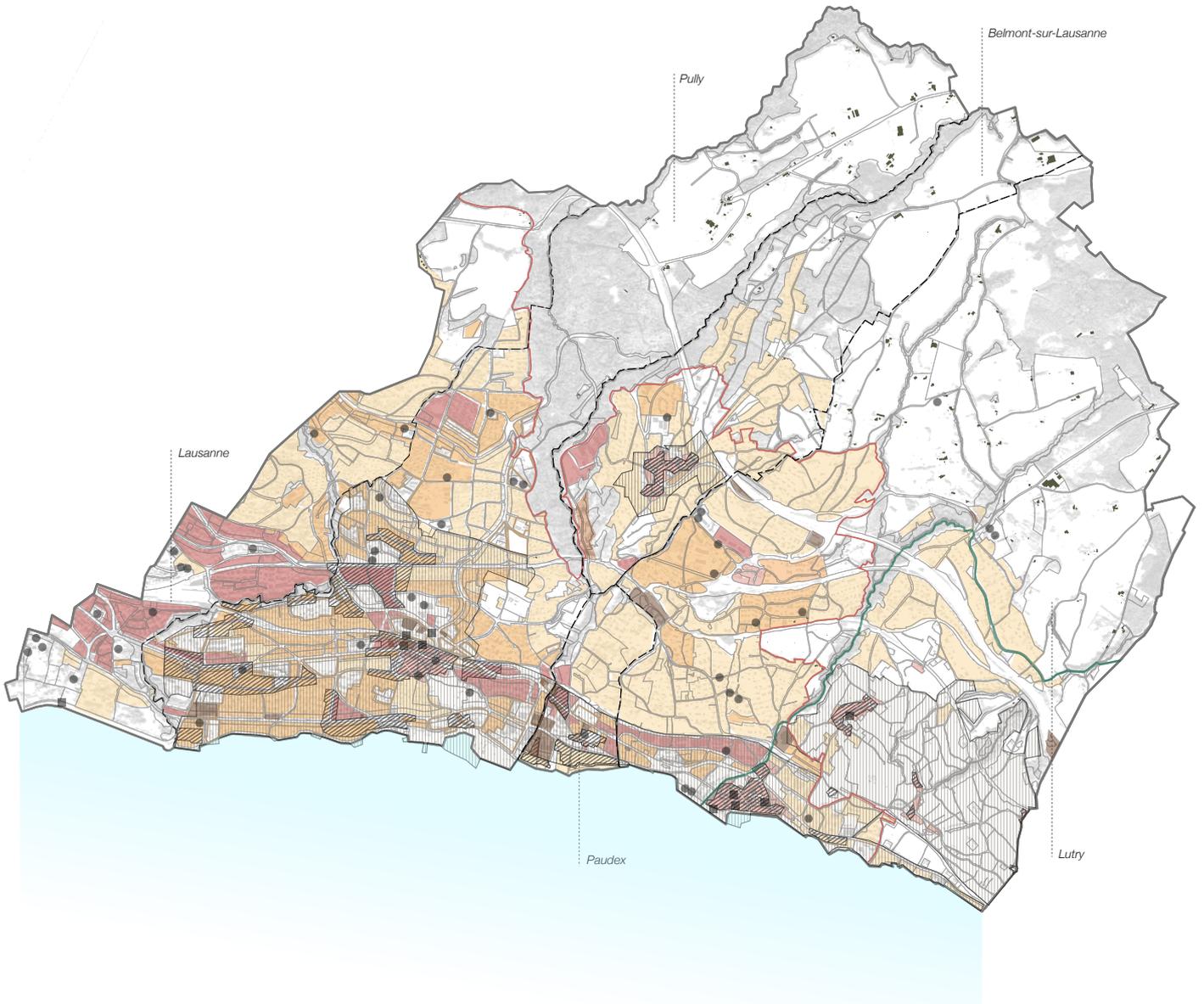
Afin de répondre aux besoins de la population résidente ou de passage, de nombreux équipements d'intérêt public (écoles, EMS ou musées) s'inscrivent dans ce tissu, participant ainsi à l'offre de la région tout en offrant des respirations grâce aux espaces libres qui leur sont associés.

Présents dans les quatre communes du SDEL - bien que minime à Paudex - les bourgs et hameaux constituent des entités cohérentes signifiant l'origine de la trame urbanisée actuelle. Ils forment des poches compactes, dont la minéralité est prépondérante. Ces formes urbaines se distinguent par une forte relation entre l'espace public et le bâti. Ce tissu accueille les principales places de l'Est lausannois. Les bourgs de Pully, Lutry et Belmont, ainsi que leurs environs sont recensés à l'ISOS pour garantir, à long terme, la préservation de leurs qualités architecturales et urbanistiques.

Sur les monts, un habitat dispersé souvent organisé autour d'un corps de ferme - en activité ou non - résulte des transformations opérées au cours des dernières générations pour un meilleur confort de travail et de vie. Ces constructions sont généralement en relation immédiate avec les terres ouvertes.

A remplacer par carte A3

## MAILLAGE CONSTRUIT - URBANISATION ET ESPACES PUBLICS

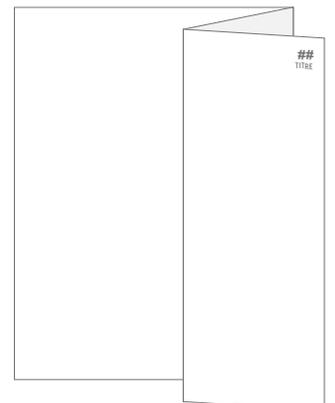


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]

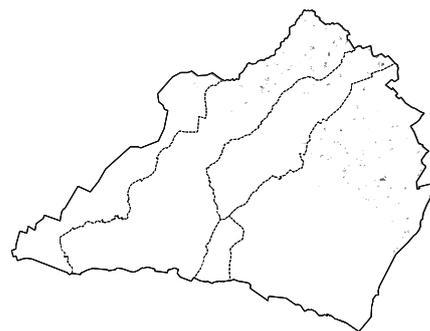




FICHE DESCRIPTIVE

## HABITAT HISTORIQUEMENT DISPERSÉ

Souvent vestige de la stratégie d'exploitation et de mise en valeur du territoire développée par nos ancêtres, l'habitat historiquement dispersé rayonne encore au cœur des terres travaillées ou pâturées. Ces architectures assises au sein de leur domaine agricole donnent à percevoir l'harmonie résultante de la poursuite de leurs activités traditionnelles avec leur environnement. Elles sont souvent habillées par une couronne de vergers, créant une transition qualifiée. Une mise en valeur réciproque lie dans ce cas architecture et agriculture. L'habitat historiquement dispersé, bien que soumis à évolution, apporte un attrait particulier à ces espaces de dégagements.



Route d'Oron, Pully



Rovéréaz, Lausanne



Route de la Métraude, Belmont



Est de La Vuagire, Pully



Planches à Corsat, Pully



Route du Bois de la Chaux, Lutry



La Croserenche, Lutry



Chemin de la Grangette, Lutry

### Communes

- Lausanne
- Pully
- Belmont-sur-Lausanne
- Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Maintien du patrimoine bâti rural (possibilité de réaffectation des terrains bâtis et de rénovation du bâti)
- Développement de constructions annexes au cœur de ferme (entrepôts, hangar, etc.)
- Relation à l'espace ouvert avoisinant

### Documents cadre

- Plan directeur cantonal, mesure C22
- Plan directeur régional du district de Lavaux-Oron

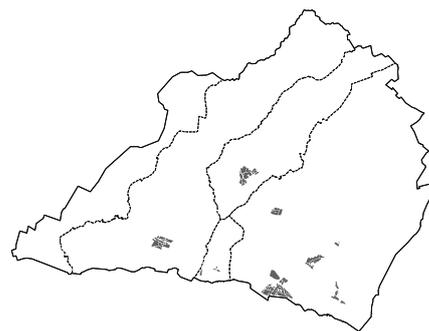
### Projet(s) en voie de réalisation

- Projet de contribution à la qualité du paysage de la région du Jorat

## FICHE DESCRIPTIVE

# BOURG ET HAMEAU

L'histoire récente intègre les fonctionnalités urbaines des vieux bourgs dans une mixité artistico-culturelle à tendance touristique: authenticité de l'ancien, dynamique de l'identité pour un rôle contemporain. Ainsi cette structure urbaine reste un repère social, témoin de l'histoire de la ville moderne. Sous son égide peut se poursuivre l'évolution du bâti actuel. La population trouve dans l'ambiance intemporelle des vieux quartiers et de leurs ruelles la dynamique culturelle d'un lieu empreint de traces d'ancêtres.



Autour du Prieuré, Pully



Vis-à-vis en bord de Grand-Rue, Lutry



Le Châtelard, Lutry



Autour de l'Eglise, Belmont



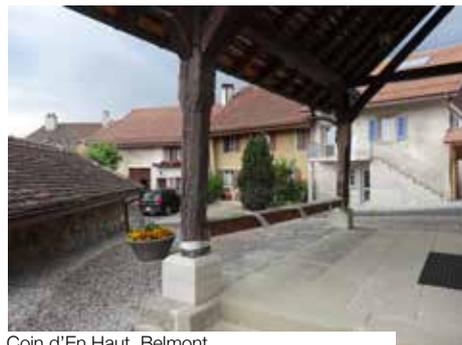
En Rochettaz, Belmont



Chemin de la Fontaine, Paudex



Corsy, Lutry



Coin d'En Haut, Belmont

### Communes

Pully  
Paudex  
Belmont-sur-Lausanne  
Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Préservation des spécificités architecturales (volumétrie, toiture, couleur, etc.)
- Entretien des biens immobiliers
- Mise en valeur des caractères patrimonial et identitaire
- Tendance à la muséification des bourgs et hameaux
- Relation à la rue et traitement des entrées de bâtiment
- Qualité et animation des rues

### Documents cadre

- Inventaire ISOS
- PDCn mesure C23
- Rapport technique du SDEL
- PDCom et PGA

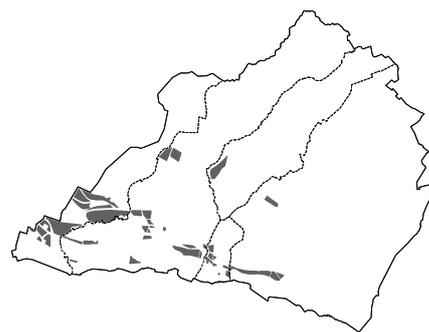
### Projet(s) en voie de réalisation

- Réaménagement du centre de Pully
- Projet du BHNS (Lutry)

## FICHE DESCRIPTIVE

# ENSEMBLE D'HABITATIONS DE GRANDE DIMENSION

Cette urbanisation est globalement définie par d'importantes hauteurs de bâtiments, comprises entre 5 et 10 niveaux. Les espaces extérieurs collectifs qui y sont liés sont de natures variables, tant dans leur forme que dans leurs usages, bien que souvent inappropriés. Leurs relations avec le domaine public se fait sans discontinuité, exprimant le souhait d'intégration. La desserte en véhicules individuels varie également de la rue traditionnelle à l'exclusion complète des véhicules privés; une desserte en transports publics de proximité généralement de bonne qualité.



Chemin de la Plage, Pully



Burennoz - Malavaux, Belmont



Avenue du Léman, Lausanne



Avenue du Léman, Lausanne



Avenue du Léman, Lausanne



Avenue des Roses, Pully



Taillepied, Lutry



Taillepied, Lutry

### Communes

Lausanne  
Pully  
Paudex  
Belmont-sur-Lausanne  
Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Proportion et relation entre surface verte et surface bâtie
- Echelle, aménagement et gestion des espaces non-construits qui sont attenants
- Qualité et accessibilité des espaces verts
- Perception des densités
- Ampleur des stationnements
- Gestion des toitures
- Dégagements panoramiques

### Documents cadre

- PALM, Stratégie pour l'implantation des tours dans l'agglomération
- PDCOM
- PGA et PPA

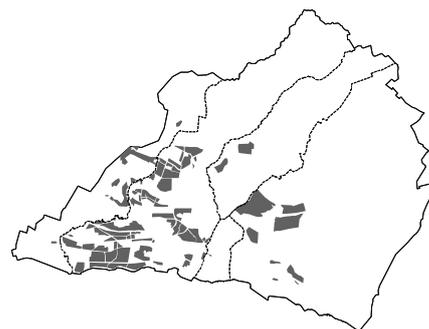
### Projet(s) en voie de réalisation

- Développement des centralités d'agglomération de:
  - Pully
  - Corsy / La Conversion

## FICHE DESCRIPTIVE

# ENSEMBLE D'HABITATIONS DE MOYENNE DIMENSION

Ces secteurs urbanisés s'inscrivent spatialement de manière très contrastée, dans le prolongement des zones villageoises, d'habitations ou d'activités. A travers sa grande diversité formelle, cette urbanisation se caractérise par des bâtiments d'une hauteur comprise entre 2 et 4 niveaux. Les espaces extérieurs principalement collectifs, se dessinent comme des espaces semi-privés, avec parfois une privatisation complète des pieds d'immeubles. De tailles variables en fonction du nombre d'étages des bâtiments, ils sont séparés du domaine public par une démarcation plus ou moins franche du domaine public. Le réseau viaire local et de desserte constitue la colonne vertébrale de ces quartiers; un potentiel pour le développement de transports publics attrayants.



Route de la Bordinette, Paudex



Champ-Chamot, Belmont



Chemin du Crêt des Pierres, Lutry



Avenue Samson-Reymondin, Pully



Résidence «La Maison Rouge», Pully



Place de Chantemerle, Pully



Avenue de Bellevue, Pully



Route de Vevey, Pully

### Communes

Lausanne  
Pully  
Paudex  
Belmont-sur-Lausanne  
Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Qualité des espaces ouverts communs
- Jardinage et autres appropriations du sol par les privés
- Relation avec le domaine public
- Gestion des toitures
- Circulation et stationnement

### Documents cadre

- PALM
- PDCoM
- PGA et PPA

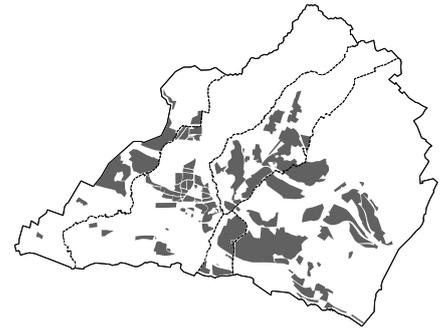
### Projet(s) en voie de réalisation

- Développement des centralités d'agglomération de Pully, Lutry, Corsy - La Conversion et Paudex
- Projets d'urbanisation hors des centralités d'agglomération

## FICHE DESCRIPTIVE

# MAISON INDIVIDUELLE OU MITOYENNE

Principalement composée de résidences de type villas, cette morphologie bâtie est présente sur l'ensemble des communes. Elle se caractérise globalement par: des bâtiments dont la hauteur varie entre un et deux niveaux plus combles; des espaces verts privatifs dont les limites sont souvent matérialisées par des haies, clôtures, murets, à l'origine d'une forme de cloisonnement entre les propriétés; des espaces publics souvent réduits à un réseau viaire de desserte en impasse, dont les qualités sont très variables; une desserte en transports publics souvent peu attrayante, voire inexistante; un potentiel de mutabilité faible en raison de la taille du parcellaire, du nombre de propriétaires et typiquement des servitudes croisées entre bien-fonds.



Route de la Louche, Belmont



Le Chaney, Lutry



Avenue Samson-Reymondin, Pully



Chemin de Villars, Belmont



Chemin de Malavaux, Belmont



Route de La Croix, Lutry



Place Chantemerle, Pully



Chemin du Crau-au-Fer, Belmont

### Communes

Lausanne  
Pully  
Paudex  
Belmont-sur-Lausanne  
Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Mitage du territoire
- Hétérogénéité et dissonance du tissu bâti
- Potentiel de mutabilité pour une densification du tissu bâti
- Gestion et entretien des dessertes souvent privées
- Conservation du patrimoine bâti non inventorié au recensement architectural cantonal

### Documents cadre

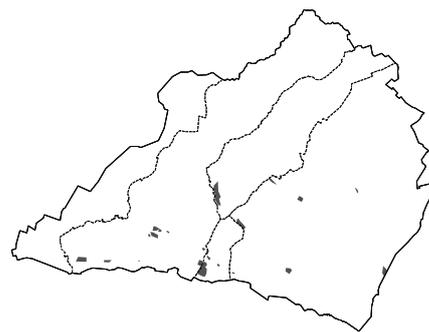
- PDCom
- PGA et PPA

### Projet(s) en voie de réalisation

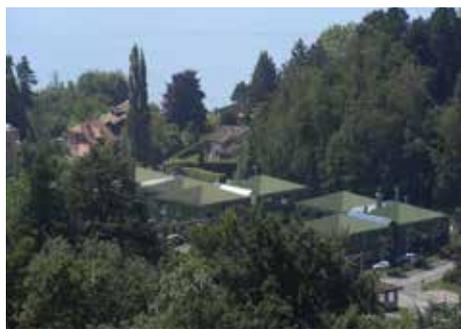
- Projets d'urbanisation hors des centralités d'agglomération

## SECTEUR D'ACTIVITÉS

L'activité économique, qu'elle soit commerciale, tertiaire, artisanale ou industrielle, investit des lieux qu'elle finit par caractériser. L'impact des constructions et de leur image, de leur disposition spatiale, de leur accessibilité et des contraintes liées à leur exploitation, se répercute bien au-delà des limites de parcelles. Une évolution des types d'activités présentes sur le territoire de l'Est lausannois, selon les dynamiques du marché immobilier actuel, est prévisible à moins d'une volonté de maintien ou d'intégration spécifique.



Zone industrielle des Chaffeises, Belmont



Zone d'activités de la Conversion, Lutry



Zone d'activités, Route du Simplon, Paudex



Zone d'activités, Paudex



Centre Patronal, Paudex



Centre commercial, Avenue de Lavaux, Pully



Zone commerciale des Moulins, Lutry



Service de la Route du Simplon, Paudex

### Communes

- Pully
- Paudex
- Belmont-sur-Lausanne
- Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Dimension et répartition spatiale des zones d'activités
- Mutualisation intercommunale
- Intégration des surfaces dans leur environnement en raison de leur volumétrie
- Qualité architecturale des constructions
- Densification et mixité des zones d'activités
- Possibilité de reconversion des espaces industriels et artisanaux

### Documents cadre

- PALM
- PDR Lavaux-Oron (en cours)
- PDCom
- PGA et PPA

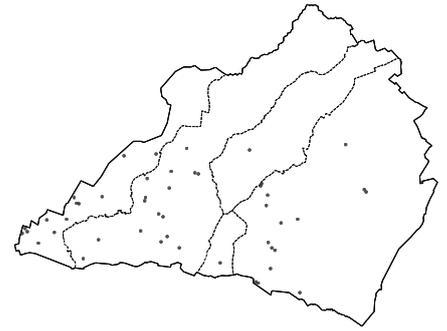
### Projet(s) en voie de réalisation

- Développement des centralités d'agglomération de Pully, Lutry, et Corsy - La Conversion, pour les activités tertiaires et commerciales

FICHE DESCRIPTIVE

ÉQUIPEMENT PUBLIC

Ecoles, gymnase, salles polyvalentes, EMS, musées et équipements sportifs, constituent des éléments fondamentaux pour notre société, car favorables à son développement et à son épanouissement. D'un point de vue architectural et spatial, «ils symbolisent les politiques publiques du moment dans ses différentes représentations citoyennes et sociales», (CERTU, les équipements publics de la ville, 2002). Ils constituent des repères incontestables dans le tissu bâti, s'accompagnant souvent d'espaces de délasserment, qui offrent dégagement et possibilités multiples, entre attente et récréation.



Chemin de Savoie, La Croix, Lutry



Garderie, Place du Temple, Lutry



Services industriels, Lutry



Piscine, Pully



Octogone, Pully ©Google streetview



Gymnase de Chamblandes, Pully



Maison Pulliérane, Pully



STEP, Chemin de la Plage, Pully

**Communes**

- Lausanne
- Pully
- Paudex
- Belmont-sur-Lausanne
- Lutry

**Principaux enjeux paysagers**

- Dimension et répartition spatiale des équipements publics
- Visibilité dans le tissu bâti
- Gestion des limites
- Exemplarité dans la gestion des bâtiments et espaces attenants
- Gestion des stationnements

**Documents cadre**

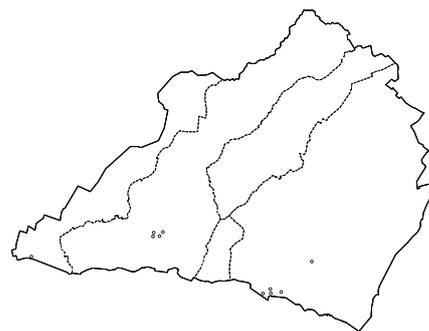
- PALM
- PDCom
- PGA et PPA

**Projet(s) en voie de concrétisation**

- Réaménagement de la polarité d'équipements sportifs de Pully
- Collège de Lutry
- Projets d'EMS et appartements protégés
- Projet de STEP

## PLACE

Arrivées, départs, marchés villageois, manifestations civiques et culturelles, musique, théâtre et arts du spectacle, évènements et transformation ponctuelle de l'espace minéral ouvert pour le regroupement humain; mise en scène du patrimoine bâti, création lumineuse d'un paysage extérieur nocturne, visibilité des qualités patrimoniales au quotidien, sont des expressions du paysage public minéral. Souvent associées au tissu moyenâgeux que sont les bourgs, les places jouissent souvent d'une structure architecturale, dessinant leurs limites. Elles sont généralement aménagées de bancs, parfois d'une fontaine, laissant le loisir de l'éphémère et de l'évolution.



Place du Nord, Pully



Prieuré, Pully



Place de la Clergère, Pully ©Google streetview



Place à l'Ouest de la Rue des Remparts, Lutry



Place de la Gare, Pully



Abords du port, Pully



Place des Fêtes, Lutry



Place du Temple, Lutry

### Communes

Lausanne  
Pully  
Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Rôle structurant pour le tissu bâti
- Manque de places
- Lisibilité et qualités spatiales
- Multifonctionnalité et adaptabilité des espaces ouverts
- Intégration et visibilité dans le tissu bâti
- Arborisation
- Convivialité et animation des espaces publics
- Limitation de l'accessibilité aux véhicules motorisés
- Qualité des aménagements, matérialité et éclairage

### Documents cadre

- PDCom
- PGA et PPA

### Projet(s) en voie de concrétisation

- Réaménagement des places du centre de Pully, dont la Place de la Clergère et la Place Neuve
- Place du Voisinand, Lutry
- Projet du BHNS

## INFRASTRUCTURES

Espaces du mouvement, les infrastructures de mobilité permettent de traverser des environnements contrastés, donnant à découvrir les paysages et les multiples facettes du territoire. Elles sont le lieu des scénographies paysagères, entre ouverture et fermeture.

### *Axes majeurs de mobilité*

Les axes majeurs de mobilité, qu'ils soient ferroviaires, autoroutiers ou routiers parcourent la région d'Est en Ouest. Ils s'érigent souvent comme des obstacles physiques et sonores, demandant d'importants dispositifs pour rendre leur présence acceptable.

En vue d'une amélioration de la qualité sonore des espaces attenants à ces infrastructures, les protections anti-bruit cloisonnent les tracés autoroutier et ferroviaire sur une grande partie de leur parcours, créant pour l'autoroute des séquences hétérogènes.

Réduisant l'effet de rupture, les franchissements - supérieurs ou inférieurs - rythment ce paysage, à l'origine d'expériences contrastées entre sentiment d'ouverture et de fermeture. Les nombreux passages franchissant les lignes ferroviaires et autoroutières créent des sutures et assurent la perméabilité d'un territoire sous contraintes.

### *Structures de mobilité locale*

Les infrastructures de mobilité « locales », sont ici classées en différentes catégories, selon l'environnement qu'elles traversent, offrant toutes des scénographies paysagères intéressantes, avec des ouvertures plus ou moins magistrales sur le lac. Les grandes familles repérées sont les routes et chemins de campagne, les routes et chemins des vignobles ainsi que les routes et rues bâties.

Les routes et chemins de campagne et des vignobles se localisent hors du périmètre compact et se définissent par un environnement verdoyant, alternant massifs boisés, champs ou vignes. Ces axes laissent souvent paraître des dégagements importants, conduisant parfois au lac. Uniquement voués aux déplacements, les aménagements de ces axes de circulation sont très sommaires, avec l'absence de trottoir ou de place de stationnement.

Les routes et rues bâties sont généralement structurées par les éléments architecturaux avoisinants, de types résidentiel ou mixte. Ces axes se caractérisent par de multiples séquences: bâti en relation avec la rue ou non, fronts bâtis continus ou démarcation de propriété caractérisent généralement leurs abords. La présence de trottoir(s), d'une arborisation structurante, de stationnement et parfois de pistes cyclables ou d'îlots, différencie le paysage de ces tracés. Des éléments ponctuels marquent également ce paysage. Par leur répétition et leurs similitudes, les arrêts de transports publics, parkings à ciel ouvert et points de collecte de déchets, participent à l'image véhiculée par les différents quartiers. Bien que de l'ordre du détail, ces éléments sont à l'origine du confort et de l'hospitalité d'un lieu. Ces installations et équipements se concentrent principalement dans le périmètre compact, à proximité des centres de vie et d'activités.

Les chemins de type impasse complètent cette analyse. Leur expression spatiale est généralement caractérisée par leur étroitesse et leurs délimitations franches. La matérialisation des limites de propriété (haies, murs, clôtures, etc.) forme un écran souvent opaque entre les accès et les lieux de vie, privant l'utilisateur de dégagements visuels.

En bord de lac, les rues bâties et les impasses s'ouvrent sur le grand paysage. Elles conduisent à un cheminement riverain pédestre quasiment continu, bien que quelques obstacles s'érigent de manière plus ou moins durable à Lutry et Pully.

### *Infrastructures*

Trois lignes à haute tension traversent la campagne périurbaine d'Est en Ouest. Marquant le paysage par leur caractère aérien, elles s'ancrent au sol grâce à d'importants pylônes.



A remplacer par carte A3

## MAILLAGE CONSTRUIT - INFRASTRUCTURES

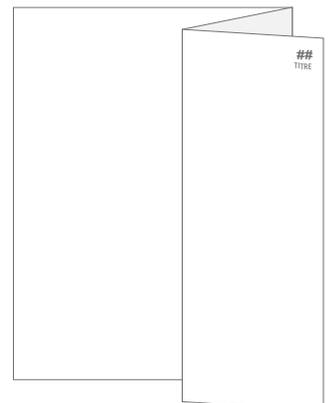


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]

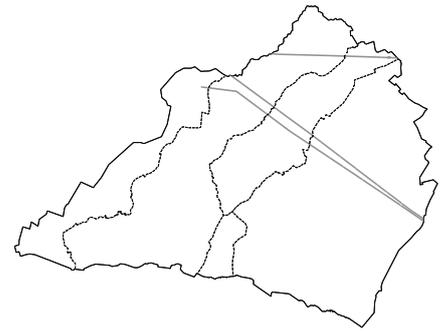




## FICHE DESCRIPTIVE

# LIGNE À HAUTE TENSION

Supports aux circulations énergétiques, les lignes à haute tension dessinent des tracés linéaires aériens, traversant principalement les espaces agricoles et forestiers. En milieu forestier, elles marquent de longues bandes dans lesquelles les arbres sont maintenus à la strate arbustive (moins de 7m). Les conduites électriques câblées sont suspendues à d'imposantes structures métalliques hautes de plusieurs dizaines de mètres. Ces pylônes ont une emprise au sol variable bien que leur impact visuel soit généralement constant. Indispensables au fonctionnement de notre société, ces infrastructures sont collectivement tolérées puis parfois inconsciemment oubliées.



Signal de Belmont, Belmont



Route de la Claie-aux-Moines, Lutry



Nord du Bois de La Chenaule, Pully



Nord du Bois de La Chenaule, Pully



Nord du Bois de La Chenaule, Pully



Nord de La Farqua, Pully



Trois Chasseurs, Pully



Traversée de la Paudèze, Pully -Belmont

### Communes

Lausanne  
Pully  
Belmont-sur-Lausanne  
Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Impact visuel
- Entretien des liaisons vertes et ouvertures associées au passage de ces infrastructures

### Documents cadre

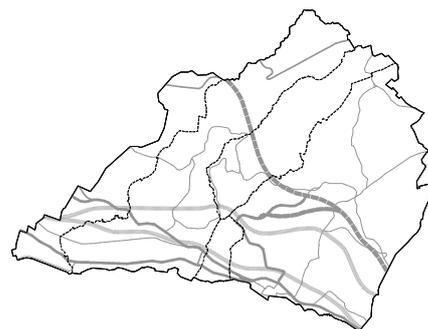
- ORNI
- OLEI

### Projet(s) en voie de réalisation

- -

## INFRASTRUCTURE DE MOBILITÉ MAJEURE

Ruptures dans le grand paysage, les lignes ferroviaires, autoroute et routes cantonales sont des entités distinctes, supports aux mouvements répétés de l'homme. Le contraste de rythme entre la vitesse des transports et les changements saisonniers des paysages environnants, confronte des réalités qui cohabitent, sans vrai dialogue. Selon l'échelle, ces infrastructures sont opportunité ou contrainte: opportunité à l'échelle régionale, nationale et internationale, par l'ancrage de la région dans un réseau, lui accordant un rayonnement et une visibilité supérieurs à son périmètre. Contrainte à l'échelle locale, en raison de la rupture spatiale engendrée, des difficultés de franchissement ainsi que des nuisances occasionnées.



Autoroute du Rhône, Route d'Arnier, Belmont



Autoroute du Rhône, Route du Signal, Belmont



Autoroute du Rhône, Chenaule, Pully



Chemin de Chatruffe, Belmont



Voie CFF Lausanne - Berne, Lutry



Les deux Viaducs CFF, Pully



Route de Lavaux, Lutry



Route du Landar, Lutry ©Google streetview

### Communes

- Lausanne
- Pully
- Paudex
- Belmont-sur-Lausanne
- Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Qualité architecturale des infrastructures de mobilité
- Qualité des dispositifs paysagers des abords routiers
- Gestion des nuisances sonores et de la pollution de l'air
- Qualité du paysage perçu durant le déplacement
- Effet de rupture
- Contrainte aux déplacements des hommes et de la faune

### Documents cadre

- LCFF
- LRou
- PALM
- PDCom

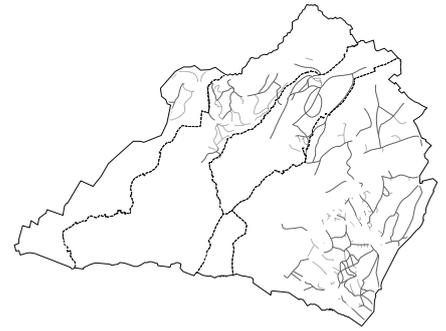
### Projet(s) en voie de concrétisation

- Bretelle autoroutière de Corsy
- Travaux pour l'élargissement du tunnel de Belmont
- Projet du BHNS
- Réaménagements des routes du Lac, de Lavaux, de la Conversion
- Travaux en lien avec CFF

FICHE DESCRIPTIVE

**ROUTE ET CHEMIN DE CAMPAGNE ET DES VIGNOBLES**

Infrastructure développée par l'usage, elle a absorbé l'augmentation des flux TIM en se développant ou en se reliant à des voies de circulation plus importantes. Dans un but professionnel ou touristique, de loisirs ou d'itinéraire bis, suivre une route de campagne ou un chemin dans le vignoble révèle l'exploitation d'un paysage souvent remarquable. Traverser cet environnement verdoyant alterne massifs boisés, champs, pâturages, vignes et habitat dispersé, dans un dégagement panoramique sur le lac et les Alpes françaises. L'aménagement de ces axes de circulation reste généralement sommaire, voué aux seuls déplacements (absence de trottoir, de place de stationnement, étroitesse, chaussée vétuste pour véhicule agricole).



Chemin de La Ferganne, Lutry



Chemin du Viaduc, Lutry



Route de la Petite Corniche, Lutry



Route du Bras de Fer, Lutry



Route de Chenaule, Pully



Route de Chenaule, Pully



Chemin de la Léchire, Belmont



Chemin des Rafforts, Pully

**Communes**

- Lausanne
- Pully
- Belmont-sur-Lausanne
- Lutry

**Principaux enjeux paysagers**

- Possibilité d'arrêt pour profiter des paysages
- Partage de l'espace de circulation entre les différents moyens de transport
- Présence d'une arborisation structurante, offrant des points de repère
- Signalétique

**Documents cadre**

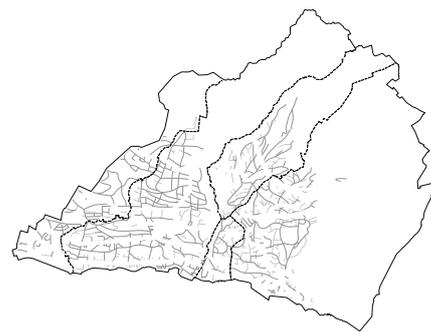
- LRou
- LAgr

**Projet(s) en voie de réalisation**

- -

## ROUTE ET RUE BÂTIES

Premiers lieux du voisinage et de rencontres, mais surtout sièges des trajets quotidiens, les routes et rues bâties sont des espaces partagés. Linéaires ou sinueux, ils présentent des caractères variés, du plus urbain au plus résidentiel selon les éléments architecturaux les bordant. Ces axes se caractérisent par des séquences variables qui donnent du rythme au trajet : alternance entre bâtis et espaces ouverts, fronts bâtis contigus ou démarcation de propriété, constituent généralement leurs abords. La présence de trottoir, parfois de piste cyclable, d'une arborisation structurante, de ligne de stationnement ou d'îlots créent le paysage routier de ces tracés et cette identité d'usage qui rassemble les habitants et usagers d'une même rue.



Ruelle du Croset, Pully



Rue de La Poste, Pully



Chemin du Creux de Corsy, Signal, Lutry



Route de la Bernadaz, Paudex



Rue du Village, Savuit, Lutry



Route du Simplon, Paudex



Chemin de la Fontaine, Paudex



Avenue de Belmont, Pully

### Communes

- Lausanne
- Pully
- Paudex
- Belmont-sur-Lausanne
- Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Relation avec le tissu bâti avoisinant et connectivité du réseau viaire
- Diversité des séquences de parcours
- Partage des espaces de circulation (multimodalité)
- Hospitalité de l'espace rue (souffle, éclairage, etc.) et gestion des places de stationnement
- Hiérarchie et concordance entre statut et appellation des axes de circulation (av, rte, rue, etc.)
- Qualité spatiale des dispositifs de modération du trafic

### Documents cadre

- LRou
- PALM, Recommandations d'aménagement du réseau routier
- Charte, Pully

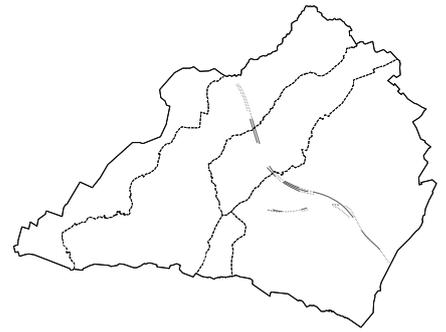
### Projet(s) en voie de concrétisation

- SDEL, Ch.2 Stratégie de stationnement
- Stratégie de stationnement, Pully-Centre
- Révision des réseaux en faveur des TP et MD
- Réaménagement de la rue de la Poste, Pully

## FICHE DESCRIPTIVE

# DISPOSITIF ANTIBRUIT

Si les transports motorisés peuvent apporter un caractère dynamique au paysage, cela se répercute sur l'environnement sonore connexe aux infrastructures. Le volume sonore est perçu comme une réelle nuisance. Techniquement, la paroi antibruit ou la butte végétalisée brise la vague de l'onde sonore, atténuant sa propagation. Ces ouvrages techniques peuvent prendre des formes variées, se déclinant dans l'Est lausannois en segments discontinus. Sa matérialisation conditionne l'environnement sonore et visuel de l'infrastructure et caractérise l'expérience des utilisateurs tout comme de ceux qu'elle protège. N'ayant pas d'impact visuel, les revêtements phoniques jouent cependant un rôle remarqué en termes de paysage auditif.



Par paliers, route de la Léchire, Belmont



Autoroute du Rhône, Lutry ©Google Streetview



Autoroute du Rhône, Lutry



Sur le viaduc, Belmont



D'un côté de la voie CFF, Corsy, Lutry



Le long de la voie CFF Lsne - Simplon, Lutry



Mixtes en sortie Est du Tunnel, Belmont



Butte boisée, Lutry ©Google streetview

### Communes

Pully  
Belmont-sur-Lausanne  
Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Cohérence et unité dans le choix des dispositifs phoniques
- Dimension des parois
- Qualité de l'isolation phonique
- Effet écran (obstacle visuel)
- Qualité des dispositifs végétalisés (butte et cordon boisé)

### Documents cadre

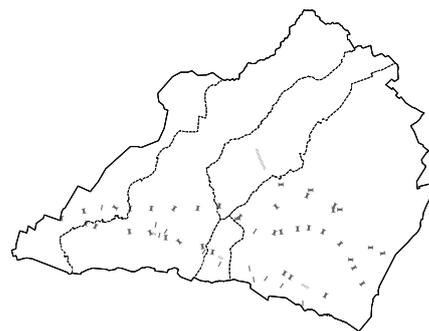
- OPB
- LBCF

### Projet(s) en voie de concrétisation

- Mise aux normes des parois anti-bruit le long de l'autoroute et de la route de Landar
- Mise aux normes des parois anti-bruit le long des routes des Monts-de-Lavaux et du Burenos - Chaffeises
- Réalisation de parois anti-bruit le long des voies CFF

## FRANCHISSEMENT INFRASTRUCTUREL

L'identité paysagère change par le franchissement d'un obstacle majeur. Il s'agit d'assumer le choix de séparer, de bloquer, de cloisonner le territoire : l'effet de coupure induit par les infrastructures de mobilité (rail et route) est mitigé par des franchissements ponctuels permettant de passer d'un côté à l'autre, souvent d'une ambiance à une autre, avec une identité parfois transformée de l'ombre à la lumière ou vice versa. Ces passages, bien que de dimensions réduites, sont fondamentaux pour la qualité de vie des habitants. Ils concentrent sur peu d'espace la possibilité d'éviter le danger que peuvent représenter ces artères. Cette marque de bienveillance à l'égard des piétons et des cyclistes ou de la faune s'accompagne d'une expérience sensorielle particulière.



Sous l'autoroute, Route du Bras de Fer, Lutry



Sous CFF, depuis l'Avenue du Léman, Pully



Sous CFF, Route de Bernardaz, Paudex



Sur CFF, sentier des Pâquiers, Lutry



Passage inférieur piétons, Belmont



Passage inférieur, Ruelle de la Pinte, Paudex



Sous Route du Landar, Bernadaz, Lutry



Passage inférieur piéton, Av. du Tirage, Pully

### Communes

- Lausanne
- Pully
- Paudex
- Belmont-sur-Lausanne
- Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Répartition spatiale des franchissements
- Qualité architecturale des ouvrages d'art
- Hospitalité des franchissement et sécurité
- Marque de déprédation (tags, etc.)
- Qualité des éclairages pour les passages sous-voies

### Documents cadre

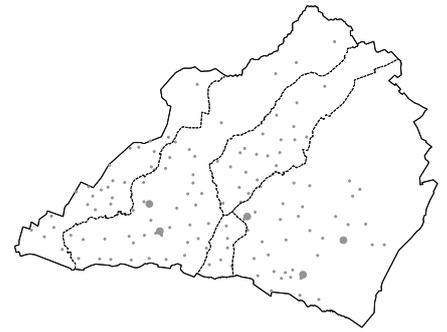
- LCdF
- LRou
- PALM
- SDEL: Rapport technique, Chantiers 4 et 6
- PDcom

### Projet(s) en voie de concrétisation

- Développement du centre de Pully et de Corsy-La Conversion
- Projet du BHNS
- Passages MD, Mesure 4 du PALM

## GARE ET ARRÊT DE TRANSPORTS PUBLICS

Lieux d'attente collectifs en vue d'un trajet commun, ces arrêts marquent le territoire. Ponctuels et répétés, ils véhiculent un code de conduite. Ils sont aménagés au minimum d'une signalétique et d'un marquage au sol. Alors que le confort des gares et arrêts réside dans la présence d'un banc et d'un abri qui permettent à l'utilisateur de passer l'attente. Aussi bien urbains que périphériques, ces points cherchent à s'adapter à leur contexte. La fonctionnalité et la qualité d'usage des réseaux de transports publics sont aussi en relation avec ses espaces de collecte. L'évolution du nombre d'utilisateurs est liée indirectement au bien-être.



Arrêt du Signal, Belmont



Arrêt du Burenoz, Belmont



Arrêt Grands Champs, Belmont



Gare CFF, La Conversion, Lutry



Gare CFF, Pully



Arrêt du Voisinand, Lutry



Route du Simplon, Paudex

### Communes

- Lausanne
- Pully
- Paudex
- Belmont-sur-Lausanne
- Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Visibilité et couverture du territoire
- Adaptation de la structure d'attente à son contexte
- Présence d'abris et d'espaces de repos (banc)
- Accessibilité et présence de passages piétons
- Coordination avec des espaces de stationnement P+R / B+R

### Documents cadre

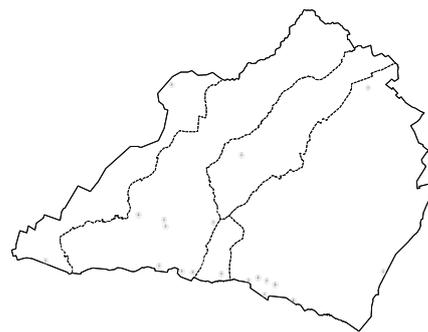
- PALM
- PDCom
- Normes CFF et Mobilis

### Projet(s) en voie de concrétisation

- Réalisation du BHNS
- Projet de redynamisation de la gare de La Conversion
- Mise en évidence de la gare de Lutry Sud
- Développement du centre de Pully et accessibilité du quai de gare de Pully
- Réaménagement de l'interface de Val-Vert
- Réalisation du T3 au niveau du Boulevard de la Forêt, Pully

## STATIONNEMENT VÉHICULES MOTORISÉS

Obligation ou choix quotidien et individuel de participer au trafic motorisé? L'ambivalente responsabilité du citoyen questionne la possibilité de réduire la dépense énergétique, visualisation quotidienne pour un changement planétaire (GIEC 2014). La gestion de la voiture individuelle est en lien direct entre l'objet privé et l'espace public. L'espace nécessaire à la manoeuvre et au stationnement pondère les efforts d'esthétisation du paysage public. Souvent très visibles, ils l'emportent sur les autres usages. En bord de lac ou de rues, le stationnement fractionne l'espace. Aussi présents sur les biens-fonds privés, ces espaces sont très souvent aux premières loges du paysage urbanisé.



Parking public, Place des Fêtes, Lutry



Parking public, Quai Milliquet, Pully



Parking saisonnier, Chemin du Port, Paudex



Parking en épis, Route du Simplon, Paudex



Parking de la Possession, Lutry



Parking du Blessoney, Belmont



Parking partagé, Chemin des Pierrettes, Lutry



Garages privés, Chemin de Villars, Belmont

### Communes

- Lausanne
- Pully
- Paudex
- Belmont-sur-Lausanne
- Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Stratégie d'implantation et de localisation des espaces de stationnement
- Développement d'alternatives au stationnement extérieur (parking souterrain, parking silo, etc.)
- Imperméabilisation des sols
- Cohabitation avec les autres usages de l'espace public
- Potentiel des plateformes intermodales (P+R)

### Documents cadre

- PALM
- Rapport technique du SDEL
- PDCom
- PGA et PPA

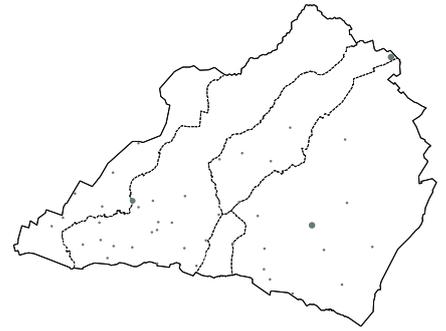
### Projet(s) en voie de réalisation

- SDEL, Chantier 2 Stratégie de stationnement
- Stratégie de stationnement, Pully
- Parking du Château, Lutry
- Projet du BHNS

## FICHE DESCRIPTIVE

# POINT DE COLLECTE DES DÉCHETS

Citoyens-consommateurs, société de l'emballage, l'ensemble de la population est appelé à se rencontrer autour des sites de tri et de collecte des déchets. S'invitant dans l'espace public, de manière plus ou moins récurrente, ces structures aussi bien visibles que dissimulées, s'affichent comme le miroir de notre société. Pourtant lieux d'apprentissage, ces espaces sont souvent peu accueillants. La prise de conscience et l'effort d'un renouvellement responsable passe-t-il par ces espaces?



Dissimulée, Route d'Arnier, Belmont



Point de collecte de la Léchire, Belmont



Sur la place du port, Pully



Bâti, Chemin des Brûlées, Lutry



Centre de tri de la Plage, Lutry



Chemin de la Combe, Lutry



Enterrés, Chemin de la Cure, Belmont



Regroupés, Burenoz - Malavaux, Belmont

### Communes

- Lausanne
- Pully
- Paudex
- Belmont-sur-Lausanne
- Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Stratégie d'implantation des structures de collecte
- Multiplication des points de récolte
- Dimensionnement et cadence des collectes
- Visibilité et accessibilité
- Nuisances olfactives et visuelles
- Qualité des aménagements
- Possibilité de sensibilisation du public

### Documents cadre

- PDCom
- PGA et PPA

### Projet(s) en voie de réalisation

- Stratégie de diffusion des points de collecte de déchets, Pully
- Réaménagement des points de collecte, Lutry
- Projets d'urbanisation



## VUES & RELATIONS



*De par sa topographie et son contexte naturel, l'Est lausannois se donne à voir, autant à ses visiteurs occasionnels qu'à ses habitants. C'est un territoire dont certains aspects sont éminemment visibles et d'autres restent encore cachés ou secrets. La mise en relation entre espaces, Communes, habitants et visiteurs en est l'un des enjeux importants. Sur un territoire restreint, des identités diverses cohabitent et se côtoient. Comment tirer le meilleur parti de leurs complémentarités par leur mise en dialogue ?*

## TOPOGRAPHIE

L'Est lausannois se caractérise par la complexité de son relief, déployé sur près de 500 mètres de dénivelé, entre monts et lac.

A l'origine de son identité et de la typicité de ses paysages, la topographie conditionne fortement les pratiques territoriales quotidiennes ou occasionnelles, favorisant généralement les liaisons Est-Ouest. Les variations altimétriques créent des promontoires donnant à voir les paysages proches et lointains, dont les éléments phares sont le lac et les Alpes.

La topographie accidentée et la géologie des sols sont à l'origine de mouvements de terrain, dont les effets sont plus ou moins perceptibles, conditionnant toute intervention territoriale dans le périmètre à risque et remodelant les paysages de proximité.

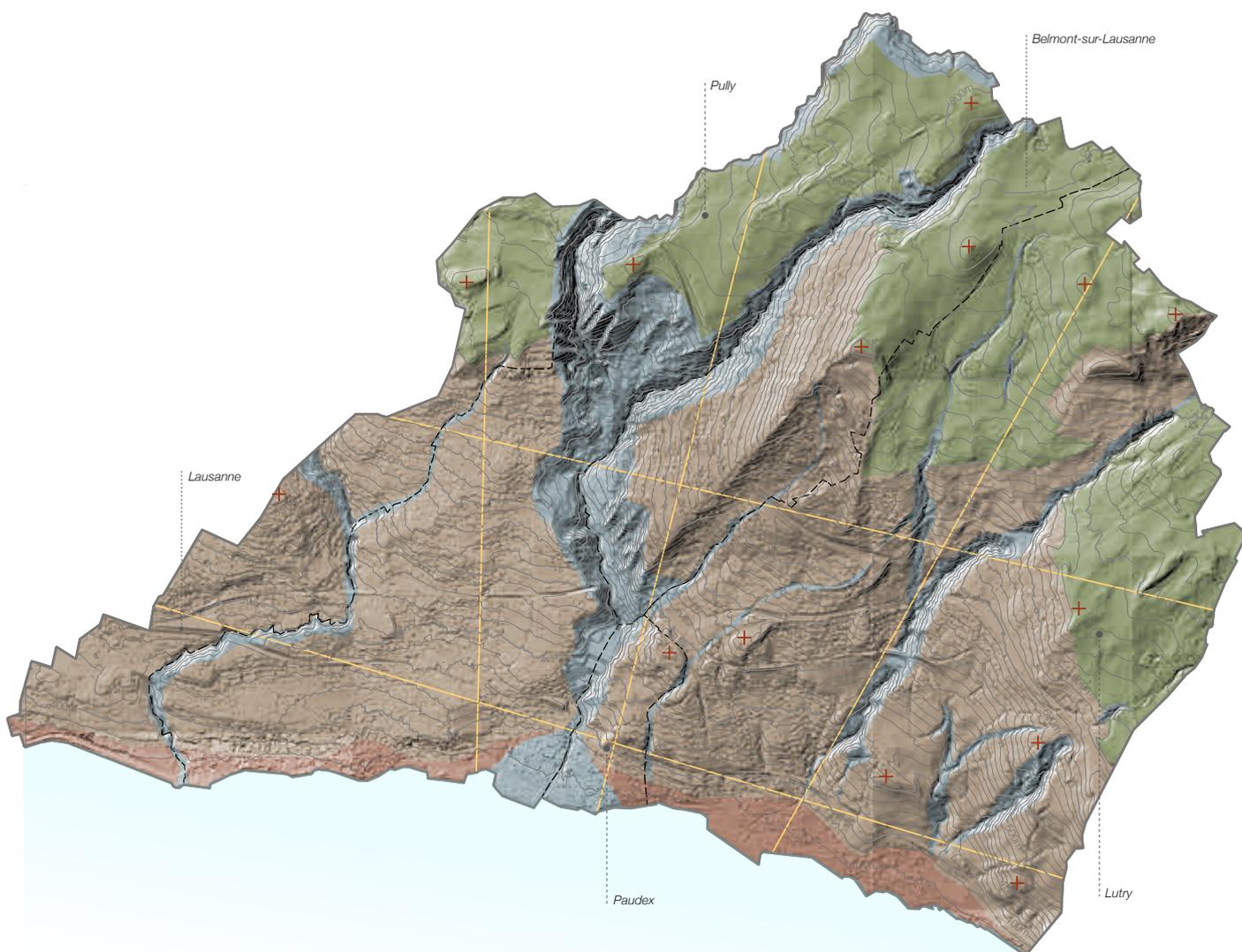
Les communes de l'Est lausannois se caractérisent par 4 entités topographiques, dont trois d'entre elles s'échelonnent selon la pente du Nord vers le Sud :

- les plateaux vallonnés, situés sur les hauteurs, généralement à plus de 700m d'altitude, qui se caractérisent par des pentes plus ou moins marquées, dessinant un paysage ondulé, dont l'orientation générale est Sud-Sud-Est;
- les coteaux accidentés, qui définissent la majorité du territoire, se dessinent par des pentes très marquées en direction du lac, combinées à des variations topographiques Est Ouest;
- les terrasses lacustres, bande plus ou moins large, représentent l'unique secteur de la région avec un relief doux ou à plat par endroit.

La quatrième séquence topographique est définie par son caractère transversal et évolutif. Façonnant l'ensemble des trois secteurs précédemment définis, les dynamiques fluviales créent des vallons plus ou moins profonds dont les pentes sont (très) fortes. Par son ampleur, le vallon molassique de la Paudèze est le plus important de la région. Témoin de l'histoire de la terre, il est recensé à l'inventaire des géotopes d'importance nationale.

A remplacer par carte A3

## TOPOGRAPHIE ET POINTS HAUTS

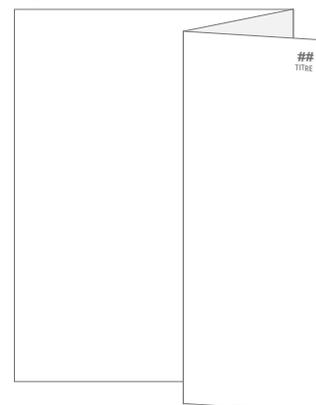


Aide au pliage de la carte A3

[1]



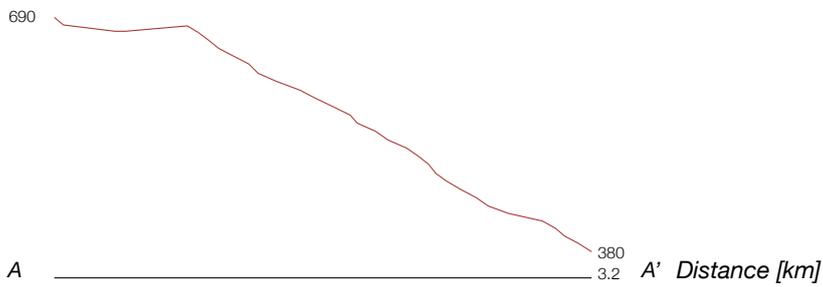
[2]



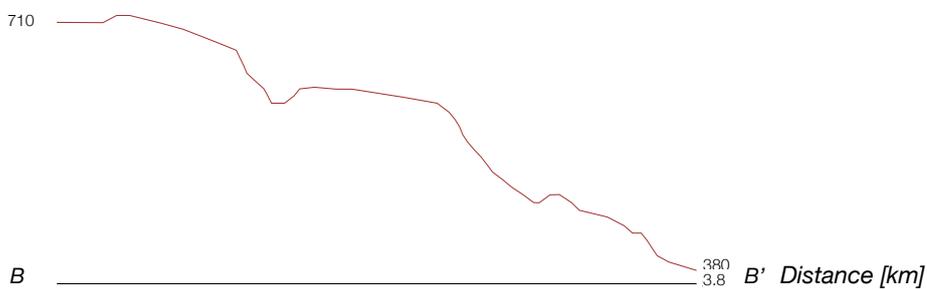


## Coupe Nord-Sud

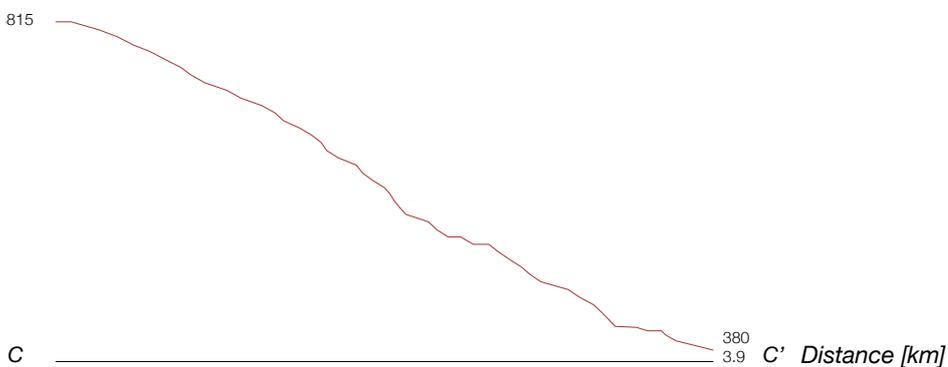
Altitude [m] - facteur d'exagération\* = 4.5



Altitude [m] - facteur d'exagération\* = 4.5



Altitude [m] - facteur d'exagération\* = 4.5



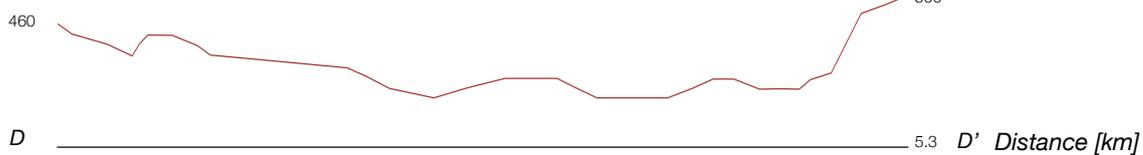
Echelle des distances = 1: 45'000

Echelle des altitudes = 1:10'000

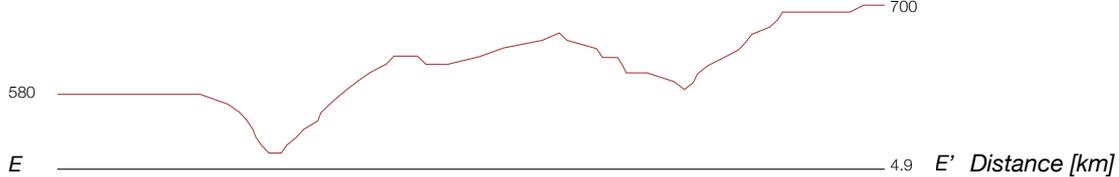
\* Le facteur d'exagération permet de rendre perceptible le relief. L'échelle des altitudes résulte de la multiplication de l'échelle des distances par un facteur de 4,5.

## Coupe Ouest-Est

Altitude [m] - facteur d'exagération\* = 4.5



Altitude [m] - facteur d'exagération\* = 4.5



## PERSPECTIVES

Traversant les différents maillages, les vues et relations construisent la perception et l'expérience vécue du territoire. Elles permettent une appréciation globale, répondant à une logique d'ensemble.

L'organisation spatiale des espaces paysagers structurants et la mise en relation des sites à valeurs sociales et culturelles jouent des rôles majeurs lors de l'appréciation du territoire.

### *Vues*

L'alternance entre vues « fermées » et « ouvertes » ainsi que les nombreuses échappées paysagères et points de vue mettent en scène la région dans sa complexité et ses complémentarités. Les dégagements visuels permettent, en un regard, d'embrasser paysage local et grand paysage, entre nature, urbanisation et infrastructures. Cinq échappées lacustres et une échappée transversale donnent respectivement en spectacle le lac et les Alpes françaises au Sud ainsi que les espaces cultivés d'Est en Ouest.

### *Mise en réseau*

Déjà étudiés de manière sectorielle dans les maillages vert et construit, les espaces verts et minéraux sont ici abordés dans leurs relations et complémentarité. Principalement structuré autour d'espaces verts, le réseau actuel se concentre dans le périmètre compact bien qu'un grand nombre d'équipements sportifs et récréatifs soit localisé dans la campagne périurbaine, en raison de leur emprise au sol. Participant à la qualité du paysage urbain et à son hospitalité, la trame actuelle est irrégulière laissant apparaître des lacunes à l'échelle du quartier, par exemple.

Permettant de rendre perceptible le paysage par le corps, les itinéraires pédestres sillonnent des environnements variés à l'image de la richesse paysagère de l'Est lausannois. Vignoble, campagne, forêt, rive de lac, cours d'eau ou espace urbain sont parcourus par les balades, reliant des environnements parfois très contrastés. Traversant et connectant certains espaces publics, ces itinéraires en délaissent cependant une grande partie, « leur tournant le dos », se rabattant sur des «cheminements de substitution» moins attrayants, à l'image de certains tronçons en rives de lac.

### *Insertion du bâti*

Dans la pente, l'insertion du tissu bâti et des infrastructures joue un rôle essentiel en termes de perceptions. Les dénivelés sur lesquels s'inscrivent les constructions accroissent leur visibilité. Les toitures constituent une cinquième façade vue de haut, et l'impact des accès dépasse largement le cadre du bâtiment, pouvant facilement péjorer la qualité paysagère d'ensemble.

La matérialisation des limites de propriété et le traitement des espaces attenants conditionnent fortement l'appréciation qu'a l'individu de son environnement, autant depuis l'intérieur que depuis l'extérieur. Cette relation si critique, définit à la fois la qualité du domaine public et les vues lointaines. Pour une grande partie de l'Est lausannois, ces limites occasionnent une fragmentation spatiale, transformant dans les cas extrêmes le domaine public en « tunnel ».

### *Traces du passé*

Marqueurs de l'histoire du territoire, en termes de dynamiques terrestres ou d'activités humaines, les géomorphosites (bloc erratique et vallon molassique de la Paudèze), les sites archéologiques (Villa Romaine, Pully) et bâtiments architecturaux d'importance apportent une valeur paysagère incontestable à la région, bien que certains soient parfois peu visibles. Ils se concentrent généralement le long du lac, plus épars sur le reste du territoire. De ces traces du passé, l'exemple du site de Lavaux, avec ses vignobles et hameaux, apparaît comme le plus remarquable et prestigieux.

A remplacer par carte A3  
**VUES ET RELATIONS**

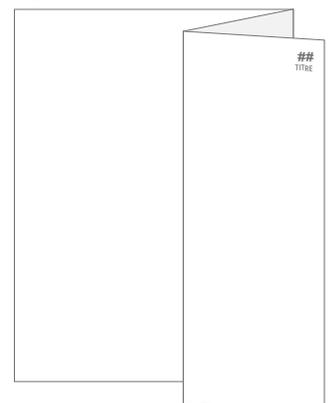


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]

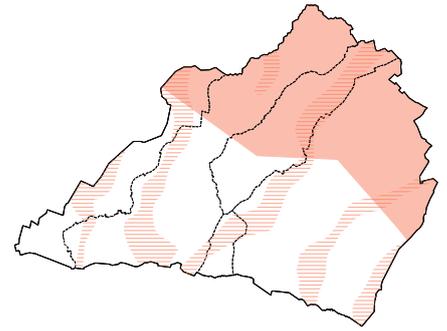




## FICHE DESCRIPTIVE

# ÉCHAPPÉE PAYSAGÈRE

Les échappées paysagères rythment la région et contribuent à son caractère comme à son identité. Les échappées lacustres sont dirigées vers le lac et bénéficient de la topographie et du dégagement permis par des espaces moins densément bâtis. Elles présentent des opportunités de liens entre le territoire et le lac. Ce lien peut être physique ou visuel, parfois mixte. Visibles depuis les axes de mobilité, elles mettent en scène le grand paysage, créant des scénographies uniques. Les échappées transversales mettent quant à elles en évidence les qualités d'un paysage travaillé et cultivé par l'homme. Alternance entre terres ouvertes, vignes et massifs boisés, ces dégagements s'ouvrent jusqu'aux Préalpes vaudoises.



Chemin de Bochat, Paudex



Corsy, Lutry



Chemin des Brûlées, Lutry



Route de Claie-aux-Moines, Lutry



Route du Bois-de-la-Chaux, Lutry



Chemin du Plan, Belmont



Chemin de la Grangette, Lutry



Les Monts-de-Pully

### Communes

- Lausanne
- Pully
- Paudex
- Belmont-sur-Lausanne
- Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Maintien de l'espace ouvert et non construit de l'échappée transversale
- Préservation et valorisation de la multifonctionnalité des échappées transversales et lacustres (loisirs, milieux naturels, réseaux écologiques)
- Préservation et valorisation des échappées lacustres

### Documents cadre

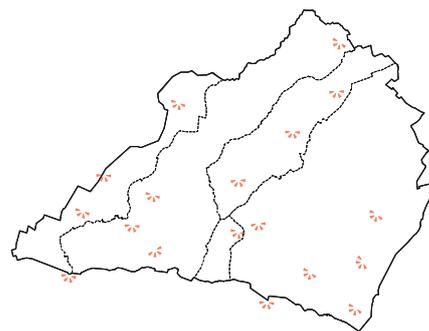
- PDCn mesure C12
- PDR Lavaux-Oron
- PDCom

### Projet(s) en voie de réalisation

- -

## FICHE DESCRIPTIVE POINT DE VUE

Et soudain le paysage se révèle. Le regard englobe une quantité d'informations gigantesque en un instant lors de l'entrée dans un espace de panorama. L'on se repère et s'oriente, l'on s'émerveille. Les événements géologiques du Lac Léman et des Alpes s'embrassent et se réunissent de manière exceptionnelle. Leur réapparition ponctuelle lors d'un parcours au travers du territoire du SDEL constitue un chapelet de révélations sur ce cadre magnifique.



Chemin des Peupliers, Paudex



Chatruffe, Belmont



Signal de Corsy, Lutry



Signal de Belmont, Belmont



Prieuré, Pully



Route de La Croix, Savuit



Chemin de la Farganne, Le Châtelard



Port, Lutry

### Communes

Lausanne  
Pully  
Paudex  
Belmont-sur-Lausanne  
Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Préservation des ouvertures
- Mise en valeur des dégagements
- Présence d'aménagements propices à la contemplation
- Utilisation des points topographiques culminants pour la création de points de vue
- Présence de tables d'orientation

### Documents cadre

- PDCom
- PGA et PPA

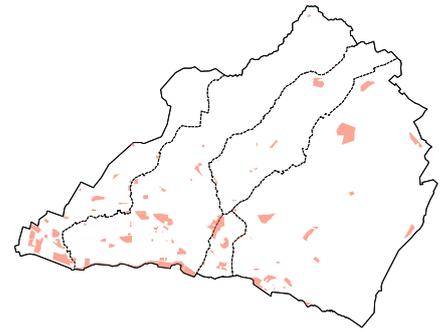
### Projet(s) en voie de réalisation

- -

## FICHE DESCRIPTIVE

# TRAME DES ESPACES PUBLICS

La proximité d'un espace public ouvert à moins de 5 minutes à pied de chez soi répond à une part importante des besoins de la population urbaine. Pouvoir habiter la ville signifie d'y trouver facilement et de manière régulière des aménités favorables au bien-être et à l'épanouissement de la population. Lieux de cohabitation, les espaces publics sont le siège de multiples expressions collectives ou individuelles. De formes plurielles - du parc à la place - ces espaces se caractérisent par leurs vocations : détente, récréatives, sportives, etc. Leur mise en réseau dessine des respirations dans l'urbanisation tout en répondant à des besoins spécifiques.



Rovéréaz, Lausanne



Refuge des Bas-Monts, Belmont

### Communes

Lausanne  
Pully  
Paudex  
Belmont-sur-Lausanne  
Lutry



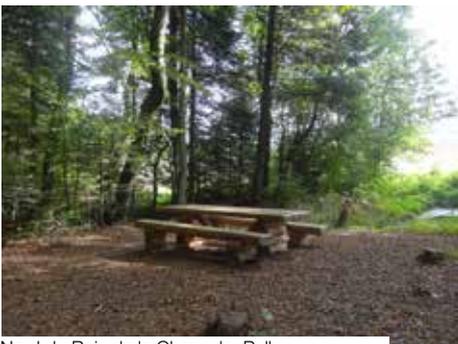
Quai Milliquet, Pully



Priuré, Pully

### Principaux enjeux paysagers

- Répartition spatiale et distance à parcourir entre les espaces
- Qualité de la marchabilité entre les attracteurs
- Visibilité et accessibilité des espaces publics
- Complémentarité de l'offre



Nord du Bois de la Chenaula, Pully



Signal de Bochat, Lutry

### Documents cadre

- PALM
- PDCom
- PGA et PPA
- Audit de marchabilité du territoire communal, Pully



Plage, Lutry



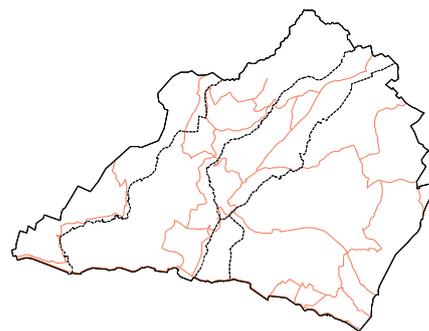
Campagne Guillemin, Pully

### Projet(s) en voie de réalisation

- Développement du centre de Pully et du secteur de Corsy-La Conversion
- Renforcement du Signal de Bochat, Lutry

**FICHE DESCRIPTIVE**  
**BALADE**

L'éloge de la marche dans le monde contemporain n'est plus à faire: la marche est saine, apaisante, thérapeutique, méditative, il n'a plus qu'à mettre en place les sentiers convenant à chaque désir quotidien. Axes de mobilité douce mis en valeur par le tourisme, les balades donnent accès aux espaces naturels, dessinent la qualité de vie des habitants et participent à l'identité des activités dans les bourgs. Les balades donnent à voir le paysage, elles permettent de traverser des environnements dont les ambiances sont plurielles, entre nature et urbanisation. Elles offrent un dialogue alterné entre grand paysage et paysage local. Les parcours en rives de lac et dans les vignobles constituent des espaces de détente et de loisirs largement sollicités.



Sentier de la Vuachère, Lausanne - Pully



Bas-Monts, Belmont



Sentier de la Ligne, Lutry



Sentier des Pâquiers, Lutry



Cheminement le long de la piscine, Pully



Signalétique, Quai Milliquet, Pully



Sentier de Champ Chamot, Belmont



Nord du Bois de la Chenaula, Pully

**Communes**

- Lausanne
- Pully
- Paudex
- Belmont-sur-Lausanne
- Lutry

**Principaux enjeux paysagers**

- Continuité des tracés (par ex. en bord de lac)
- Mise en réseau d'éléments emblématiques ou de valeur (parcours à thème)
- Présence de souffles, de points d'ombre et de points d'eau
- Diversité des séquences traversées
- Qualité de la signalétique, du balisage et des revêtements
- Entretien

**Documents cadre**

- PALM
- Rapport technique du SDEL Chantier MD
- PDCom

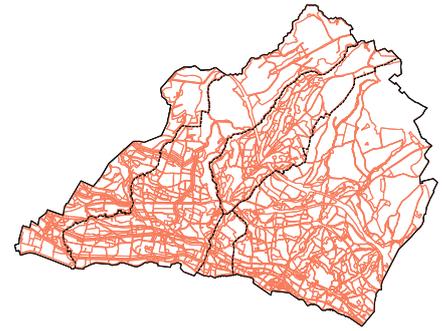
**Projet(s) en voie de réalisation**

- Développement du réseau MD dans les centralités d'agglomération
- Mesure 4 du PALM

**FICHE DESCRIPTIVE**  
**TRANSITION**

Espaces public ou privé, les limites de propriété sont plurielles, bien que généralement toujours très marquées. A l'origine d'un cloisonnement, elles symbolisent la délimitation entre sphères public et privée. Démarcations matérielles, elles fractionnent et cloisonnent le territoire, rendant la perception de l'espace parfois difficile par les écrans souvent dressés.

Haies de thuyas, barrières, murs et murets sont les expressions les plus courantes. Multipliées, ces limites de propriété peuvent constituer un «effet tunnel», canalisant les mouvements et les regards.



Haie vieillissante, Sentier des rives, Paudex



Traversante, Chemin de Villars, Belmont



Haies persistantes, Route d'Arnier, Belmont



Haie nourricière, Route de la Cita, Belmont



Effet tunnel, Chemin de la Jaque, Lutry



Transition subtile, Chemin du Crêt, Lutry



Muret et haie, Place des Fêtes, Lutry



Muret, Avenue du Grand-Pont, Lutry

**Communes**

- Lausanne
- Pully
- Paudex
- Belmont-sur-Lausanne
- Lutry

**Principaux enjeux paysagers**

- Matérialisation de la limite de propriété
- Perte de dialogue entre les propriétés privées et la rue
- «Opacité» de l'écran avec parfois l'usage de bâche pour renforcer l'effet
- Equilibre entre ouverture et fermeture au risque parfois d'avoir un effet tunnel
- Renouvellement des haies vieillissantes

**Documents cadre**

- PDCom
- PGA et PPA
- Charte des aménagements extérieurs sur fonds privés, Pully

**Projet(s) en voie de réalisation**

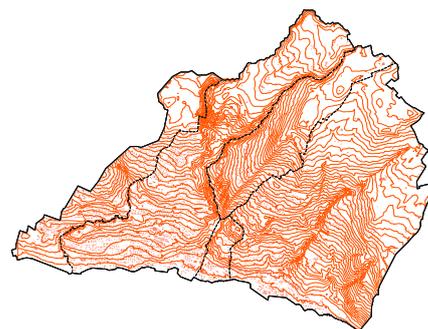
- Projets d'urbanisation

## FICHE DESCRIPTIVE

# INSERTION DU BÂTI

Construire en escaliers, marquer des paliers et des terrasses dans un paysage de pentes, identité dominante et maintien du plus large plat possible, assise des maisons et conservation des volumes de terre, tels sont les enjeux physiques et multiséculaires que les hommes ont relevé dans le territoire du SDEL.

La sensation de hauteur que donne la paroi verticale d'un mur contre laquelle on s'appuie de plain pied est une expérience corporelle de la mesure du dénivelé. La chaleur accumulée par un mur de pierres au Sud durant l'été irradie encore après le coucher du soleil.



Toitures vertes, Champ Chamot, Belmont



Entrée de garage, Avenue des Peupliers, Pully



Ouverture, Chemin des Pralets, Belmont



Soutènement, Chemin du Blessoney, Belmont



Toitures et murs, Le Châtelard, Lutry



Mouvement, Chemin des Ecaravez, Belmont



Panneaux solaires, La Grangette, Lutry



Pente et plateforme, Chemin du Cap, Lausanne

### Communes

- Lausanne
- Pully
- Paudex
- Belmont-sur-Lausanne
- Lutry

### Principaux enjeux paysagers

- Intégration dans la topographie
- Qualité intégrative des dispositifs de soutènement
- Qualité des relations entre le bâtiment et le tissu bâti existant
- Gestion des accès
- Matérialisation et ouverture en toiture
- Gestion des dangers naturels
- Intégration des panneaux solaires

### Documents cadre

- PDCom
- PGA et PPA
- Charte des aménagements extérieurs sur fonds privés, Pully

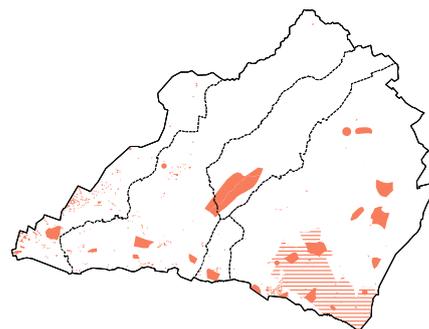
### Projet(s) en voie de réalisation

- Projets d'urbanisation

## FICHE DESCRIPTIVE

### TRACE DU PASSÉ

L'identité nécessite des références. Ainsi l'histoire des lieux marque l'esprit par sa capacité à être questionnée et à donner matière aux rêves. Les vestiges des différentes époques historiques témoignent d'un esprit qui, bien qu'ancré dans la même terre, semble souvent étranger. Alors la construction mentale du parcours intérieur de l'homme dans le territoire peut reprendre. Alors les localités prennent de la profondeur et construisent le paysage mental de leur histoire. Reflets d'une évolution naturelle ou histoire de notre société, les traces du passé sont multiples et marquent l'identité d'un lieu de manière consciente ou non.



Château du Bochat, Paudex



Château, Lutry ©Google streetview



Alentours du port, Pully



Tour Bertholod, Lutry



Villa romaine, Pully



Le Prieuré, Pully



Chemin de la Grangette, Paudex



Le Temple, Lutry

#### Communes

Lausanne  
Pully  
Paudex  
Belmont-sur-Lausanne  
Lutry

#### Principaux enjeux paysagers

- Pérennisation du patrimoine historique et culturel
- Mise en valeur du patrimoine et de l'histoire des lieux
- Intéreactivité des dispositifs de communication et d'information
- Accessibilité et visibilité
- Mise en relation de ces espaces
- Privatisation du patrimoine architectural
- Valorisation des voies historiques

#### Documents cadre

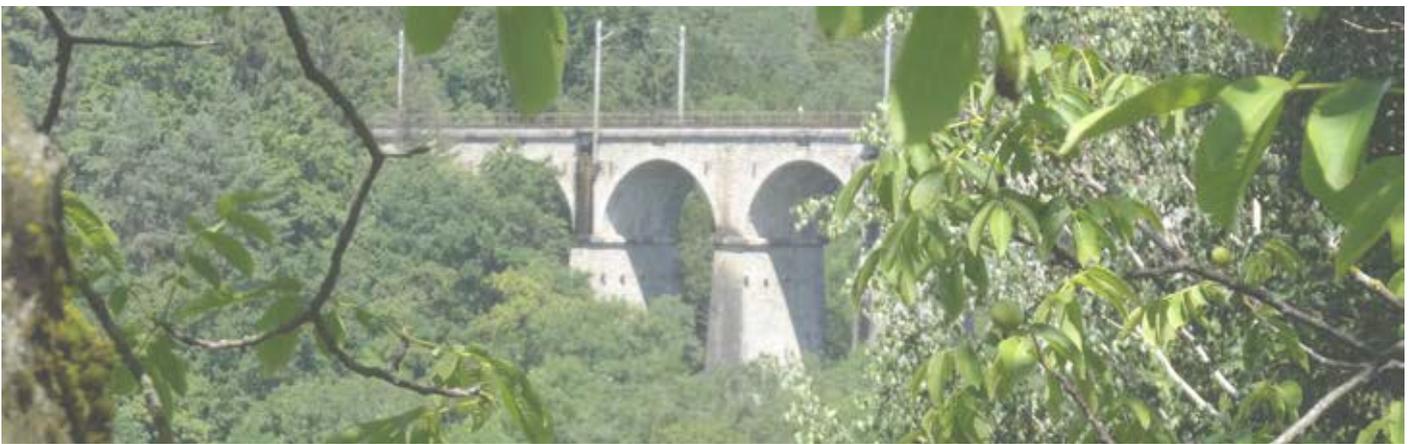
- PDCom
- PGA et PPA

#### Projet(s) en voie de réalisation

- -



## DYNAMIQUES TERRITORIALES & ÉVOLUTION



Les composantes recensées lors de l'analyse paysagère se répartissent sur l'ensemble du territoire de manière variable, façonnant des paysages contrastés, entre culture et urbanisation. La topographie, l'organisation et la répétition de ces éléments dessinent le paysage de l'Est lausannois, créant des ensembles distincts et aisément perceptibles.

En raison de ses différentes caractéristiques, l'espace du SDEL présente des dynamiques territoriales, dont les effets et enjeux paysagers, à l'horizon 2030, seront plus ou moins marqués.

Dans cette logique, quatre secteurs géographiques se distinguent :

### **Périmètre compact d'agglomération**

Continuum bâti décousu dans un écrin verdoyant.

L'évolution projetée repose sur une densification différenciée du tissu bâti existant avec pour corollaire une réduction des espaces verts attenants aux constructions, une diminution des jardins individuels en faveur d'espaces extérieurs collectifs et de nouveaux besoins en espaces publics. Cette évolution vers une mutualisation des espaces libres dépend de la réservation des emprises nécessaires et d'une vision d'avenir anticipant la demande.

Par ailleurs, le PALM 2012 identifie cinq centralités capables de structurer la vie urbaine de l'Est lausannois et d'accueillir la majorité des nouveaux habitants - emplois projetés à l'horizon 2030:

- 1 centralité principale d'agglomération - Pully
- 1 centralité secondaire - Lutry
- 2 à 3 centralités locales - Le secteur Corsy / La Conversion.

Le développement de ces sites aura pour objectif de « renforcer leur intensité urbaine, par l'aménagement de qualité des espaces publics et une programmation offrant une grande diversité de services, de logements et d'emplois » (PALM 2012, p.96) ; il est donc nécessaire de veiller à l'offre en espaces publics et à leurs vocations, en particulier dans le cadre du développement de ces centralités.

### **Site de Lavaux**

Principalement associé aux vignobles, ce territoire est ponctué par une urbanisation, de type bourg et hameau qui, dans les hauteurs, se mue en un tissu lâche de maisons individuelles.

Les perspectives pour ce territoire visent une préservation des valeurs culturelles du site, par une protection accrue de ses territoires viticoles et agricoles. Les mises en oeuvre du contre-projet «Sauver Lavaux III» et de la révision de la LAT impliquent une limitation des possibilités de construire, par un déclassement de zones à bâtir et la conservation des qualités du patrimoine bâti historique. Une réévaluation, sous l'angle paysager, des réserves à bâtir révélées dans le rapport technique du SDEL (Figure n°1.2.2), se dessine comme une piste intéressante pour asseoir les prises de décisions communales.

### **Campagne périurbaine**

Entités ouvertes composées de champs, prés et pâturages, structurés par différents massifs boisés ou ponctués par un habitat dispersé, elles sont pénétrées par une urbanisation généralement composée d'un bâti de petite dimension, en extension du périmètre compact d'agglomération.

Cette entité n'est, a priori, que peu sujette à une mutation paysagère d'ensemble, puisque largement réglementée par les LAT, LAgr et LFo. Son évolution semble davantage résulter d'interventions locales ou de questions en lien avec sa qualité d'accueil à la population, notamment des opportunités qui y sont liées comme, par exemple, dans le cadre du parc d'agglomération de Rovéréaz.

Un enjeu paysager issu de l'urbanisation est également repéré à l'horizon 2030, au niveau des franges du périmètre compact d'agglomération et des formes urbaines qui les caractérisent, sachant que des ajustements du périmètre compact, entre extension et retrait seront à opérer.

## **Rives de lac**

Frange terrestre en lien direct avec le Lac Léman, cet espace se compose de séquences construites, dont les caractéristiques formelles et d'usages varient passablement, entre espaces vert et gris. Un cheminement pour ainsi dire continu en bord de lac parcourt les rives de l'Est lausannois, concentrant les flux sur des espaces généralement restreints, clairement dessinés par les limites de propriétés.

Bien que principalement contenu dans le périmètre compact d'agglomération, l'espace riverain au lac se caractérise par des perspectives d'évolution spécifiques, visant le maintien d'une faible densité de constructions, par souci de préservation des qualités écologiques, paysagères et patrimoniales de cet espace. Le plan directeur cantonal des rives vaudoises du Lac Léman établit ainsi un cadre à son évolution, dont les visées les plus pertinentes pour l'Est lausannois sont la compatibilité des aménagements avec les caractères naturels, paysagers et patrimoniaux du site, le renforcement de la valeur des milieux naturels et le soutien à la création de plages. La présente étude pourrait interpréter ces orientations du plan directeur cantonal des rives vaudoises, à la lumière des réalités des 3 communes, en vue de l'intégration d'objectifs spécifiques dans les planifications communales, lors de leur actualisation.

La mise en lumière des principales tendances et volontés d'évolution territoriale ajoute une dimension à l'approche descriptive précédemment proposée, révélant les partis pris auxquels sont soumis l'Est lausannois.

La mise en parallèle des intentions d'évolution exprimées dans le PALM et le PDRL témoigne de l'apparente contradiction entre les objectifs généraux de densification des territoires urbains et l'objectif particulier de préservation des rives de lac par leur non densification. Contradiction qui s'avère problématique dans l'Est lausannois, sachant qu'un fort renouvellement du bâti a lieu en rive de lac.

Les opportunités et menaces, émanant de ces tendances sont développées dans la synthèse de l'analyse paysagère.



## POINTS FORTS DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE



Sur la base de l'analyse des composantes paysagères et des dynamiques territoriales projetées, une synthèse des principales caractéristiques du périmètre de l'Est lausannois est ici proposée.

Impliquant indéniablement une forme de subjectivité, cet exercice a été réalisé au cours d'un atelier de travail, regroupant politiques et techniciens tant communaux que cantonaux.

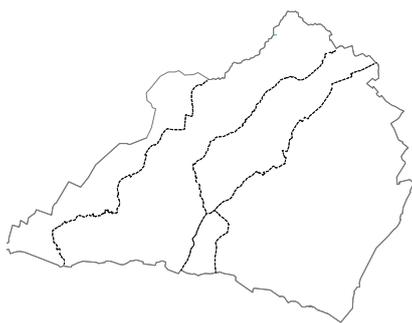
Afin d'établir ensemble les fondements des propositions, qui émaneront de cette étude, les participants se sont exprimés de manière spontanée puis concertée sur les quatre entités géographiques composant l'Est lausannois, soit :

- le périmètre compact d'agglomération;
- la campagne périurbaine;
- les rives du Lac Léman
- le Lavaux (plan de protection de Lavaux);

Chaque entité est décrite ci-après au travers de ses forces, faiblesses, opportunités et menaces paysagères.



*Élaboration des synthèses par groupe et mise en commun*



## PÉRIMÈTRE COMPACT D'AGGLOMÉRATION

### Forces

- Présence de bourgs historiques
- Mixité des affectations
- Patrimoine «vert»
- Percées visuelles sur le lac
- Coulées vertes
- Cours d'eau à ciel ouvert

### Faiblesses

- Coupures initiées par les infrastructures
- Mitage du territoire et étalement urbain
- Pauvreté des espèces végétales

### Opportunités

- Entrée dans l'agglomération à marquer
- Redéfinition de la structure du bâti dans le périmètre compact
- Développement d'une urbanisation graduelle
- Recréation de liens d'un côté et de l'autre des infrastructures
- Planification d'une trame verte proportionnée au bâti et intégrée aux infrastructures
- Stratégie de gestion des stationnements
- Renaturation des cours d'eau
- Entretien différencié des espaces verts
- Diffusion des toitures végétalisées

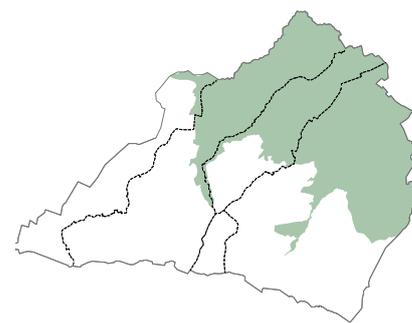
### Menaces

- Densification sans qualité
- Perte du patrimoine «vert»
- Saturation du réseau de mobilité avec pour corollaire une importante pression sur le paysage
- Recréation d'un patrimoine arboré sans qualité
- Traitement des limites entre propriétés privées et espaces publics
- Réduction des percées visuelles en raison de la densification
- Impact visuel des panneaux solaires

## CAMPAGNE PÉRIURBAINE

### Forces

- Proximité de grands espaces ouverts
- Espace de détente (accueil et loisirs)
- Présence de nature / arborisation
- Production de nourriture de proximité
- «Exploration de l'inconnu»
- Grands espaces et dégagements
- Espace de travail (agriculture et sylviculture)



### Faiblesses

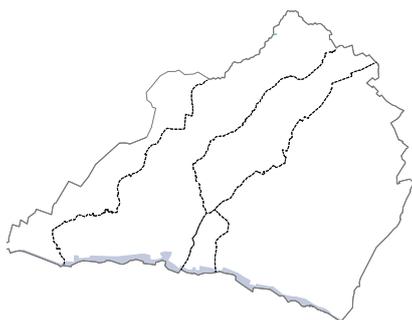
- Conflits d'usages
- Méconnaissance de la part des urbains
- Fréquentation inégale (temporalité)
- Accessibilité réduite

### Opportunités

- Traitement des transitions
- Plantation de vergers
- Valorisation des percées sur le lac
- Renforcement des sites de loisirs de grande dimension
- Traitement de la lisière forestière pour plus de biodiversité
- Développement d'une offre d'accueil à vocation pédagogique
- Amélioration de la communication

### Menaces

- Fortes demandes (attentes des visiteurs)
- Nouvelles infrastructures et urbanisation
- Saturation des infrastructures d'accueil et de stationnements
- Vieillessement des installations



## RIVES DU LAC

### Forces

- Valeur du grand paysage et de la succession des plans
- Perception des contrastes entre lac et montagnes
- Espace public de détente (usages des rives, accès au lac)
- Végétation et arborisation
- Attrait résidentiel
- Quasi continuité du chemin riverrain

### Faiblesses

- Rénovation résidentielle
- Caractère artificiel des rives (minéralité)
- Exigüité des espaces publics et des cheminements générant une forte pression sur ces espaces
- Arborisation relativement pauvre
- Inadéquation de l'offre d'accueil pour les activités de baignade
- Multiplication des accès privés au lac
- Discontinuité du chemin lacustre

### Opportunités

- Requalification des rives
- Possibilités de renaturation des rives et des embouchures
- Amélioration des accès aux rives
- Accroissement des espaces dédiés au public et création de nouvelles plages
- Réflexion d'ensemble quant aux vocations et usages publics des rives avec par ex. l'éloignement des infrastructures pour TIM

### Menaces

- Mauvais aménagements des embouchures privilégiant les travaux de génie civil au caractère paysager ou environnemental
- Densification des installations nautiques
- Relation de voisinage (conflits d'intérêts et d'usages publics-privés)
- Densification des parcelles privées et imperméabilisation des sols
- Surutilisation des rives
- Grignotage grandissant de l'espace public par des installations à usage public peu adaptées (parking, aire de tri, etc.)
- Traitement des limites de propriété et opacification des rives

## LAVAUX

### Forces

- Patrimoine viticole reconnu par l'UNESCO
- Identité marquée à forte valeur touristique
- Points de vue imprenables sur le lac et le vignoble
- Lieu de détente et de balade (magnifique parc)
- Efforts de mise en valeur
- Arborisation en rives de lac
- Paysage productif
- Intégration du bâti historique



### Faiblesses

- Qualité de l'offre d'accueil (étroitesse des cheminements par ex.)
- Coupures infrastructurelles à l'origine de ruptures difficilement franchissables
- Mitage et dispersion du bâti
- Tissu résidentiel peu intégré (accès, parking, dépendances etc.)
- Absence de cohérence et interférences entre les composantes paysagères
- Forte artificialisation des éléments naturels (cours d'eau, rives de lac)
- Privatisation des rives
- Cadre légal en place très rigide

### Opportunités

- Amélioration et création de cheminements
- Amélioration des franchissements infrastructurels
- Meilleure gestion des espaces résiduels (talus par ex.)
- Scénographie sur le grand paysage
- Préservation du patrimoine viticole (murs plus naturels, maintien des poches de vignes, etc.)
- Valorisation architecturale (*des nouvelles constructions*)
- Valorisation des rives de lac qui constituent le premier plan de Lavaux (nouveaux accès et chemin riverain, maintien de l'arborisation, renaturation des rives)
- Maintien et renforcement de l'offre touristique et de loisirs doux /de proximité

### Menaces

- Risque de muséification de l'existant
- Durabilité économique du vignoble (manque de rentabilité des vignes)
- Réduction de l'entretien des terrasses et des murs de soutènement
- Forte pression immobilière et promotions
- Extension non intégrée du bâti existant
- Application des droits à bâtir maximum en rives de lac avec une perte du caractère verdoyant



## PHASE 2

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES





**Reconnaître le paysage  
comme fondement de  
l'identité du SDEL et de son  
attractivité**

Pérenniser l'attrait de l'Est lausannois par le maintien de la qualité de son cadre de vie, constitue un des enjeux majeurs pour cette région. Il s'agit d'anticiper l'évolution de ce territoire et de prendre la mesure des métamorphoses attendues. Une vision à long terme permettra de valoriser l'image de marque de l'Est lausannois et d'asseoir son attractivité pour ses habitants et acteurs économiques, actuels et futurs.

Indissociable de cette qualité, le paysage participe fortement à l'identité de la région. Lac, vignes, bourgs, hameaux, campagne, boisements et cours d'eau constituent des composantes emblématiques à mettre en valeur et à (re)connaître, en raison de leur potentiel touristique et de leur attractivité.

Les hameaux et leurs vignobles:  
patrimoine mondial de l'UNESCO



Route Petite-Corniche, Lutry

Le lac et ses rives: une carte de visite  
internationale



Quai Gustave Doret, Lutry

Les bourgs: lieux de rencontre entre  
passé et présent, d'intérêt national ou  
régional



Ruelle du Croset, Pully

La campagne et ses boisements  
poumons de l'Est lausannois



Chemin de la Grangette, Lutry

La Paudèze et son bassin molassique:  
géotope d'importances nationale et  
internationale



La Paudèze

Le paysage de l'Est lausannois ne peut cependant se résumer à ces éléments emblématiques, partagés et recherchés par tous.

L'évolution des secteurs principalement urbanisés, jouera un rôle décisif dans l'appréciation d'ensemble et la qualité paysagère de la région, car ce sont ces espaces qui seront appelés à se transformer.

Par ailleurs, l'urbanisation s'affiche comme omniprésente au regard, constituant l'un des plans des compositions paysagères.

La recherche d'une cohérence et d'une complémentarité entre espaces urbanisés et espaces ouverts est indispensable pour répondre aux besoins de la population en termes de paysage.

***Anticiper l'évolution du territoire et garantir sa qualité paysagère***



Depuis le sentier de Champ-Chamot, Belmont

Vue plongeante, coup de projecteur sur la 5ème façade des constructions : entre toits et lac



Depuis l'esplanade du Prieuré, Pully

Vue transversale, une succession de plans visuels diversifiés : de l'agglomération au Lavaux



Depuis le chemin du Port, Paudex

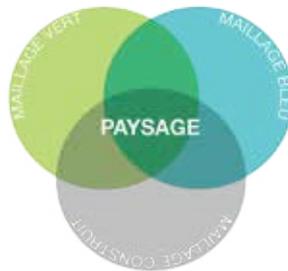
Vue montante, intégration du bâti dans la pente : constructions coteaux et crêtes

## ORIENTATIONS STRATÉGIQUES PAYSAGE

Les orientations développées s'appuient sur les résultats du diagnostic paysager et l'analyse SWOT. Un atelier visant à définir les forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire de l'Est lausannois a ainsi permis de co-construire les fondements des présentes réflexions.

Deux grandes familles d'intentions complémentaires sont proposées : les orientations stratégiques spatiales et de mise en oeuvre. Leur contenu a été validé lors du COPIL du 26 mars 2015.

### Orientations stratégiques spatiales



Tel que relevé dans le diagnostic, le paysage naît de la forte interrelation des maillages vert, bleu et construit.

3 orientations stratégiques se dégagent pour une évolution harmonieuse du paysage du SDEL à l'horizon 2030.

Ces dernières ont trait aux catégories spatiales suivantes et sont précisées par la suite grâce à une série d'objectifs :

#### 1. Espaces ouverts



#### 2. Tissu bâti



#### 3. Vues et relations



Les enjeux liés uniquement aux maillages vert ou bleu ne font pas l'objet d'orientations stratégiques, sachant qu'ils bénéficient aujourd'hui déjà de cadres juridique et politique, conditionnant fortement leur évolution. Plan de protection (Lavaux), plans directeurs (forestier et rives de lac), inventaires divers et mesures issues de la politique agricole 2014-2017 (CQP) sont là pour pérenniser les qualités de ces espaces.

### **Orientation 1 - Espaces ouverts**



**Renforcer le caractère structurant des espaces ouverts, en termes de paysage, d'accueil et de dynamiques naturelles**

Garantir l'adéquation de l'offre en espaces ouverts de détente et loisirs, avec les futurs besoins de la population, en assurant leur accessibilité

Renforcer les continuités paysagères favorables aux dynamiques naturelles, autant Est-Ouest que Nord-Sud

### **Orientation 2 - Tissu bâti**



**Promouvoir un développement urbanistique attrayant, renforçant la diversité des identités locales**

Maintenir le caractère verdoyant associé au tissu bâti et veiller à l'intégration paysagère des interventions urbanistiques

Affirmer l'identité des différents tissus urbanisés et axes de mobilité structurant le territoire

### **Orientation 3 - Vues et relations**



**Mettre en valeur et améliorer les relations visuelles et les transitions physiques entre paysage local et grand paysage**

Valoriser les percées visuelles sur les espaces à forte valeur paysagère

Penser les configurations spatiales des franges et limites en fonction de leurs localisation et composantes

## **Orientation stratégique de mise en oeuvre**

Une orientation stratégique de mise en oeuvre complète les réflexions menées. Des pistes incitatives quant aux modes de financements et de gestion des mesures paysagères sont ici proposées pour favoriser leur concrétisation.

### **Orientation 4 - Financement et gestion**



**Anticiper les modes de financement et de gestion des aménagements paysagers et sensibiliser les différents acteurs du territoire à cette problématique**

Rechercher les synergies possibles lors d'interventions territoriales et privilégier un entretien du paysage différencié

Mobiliser les habitants de l'Est lausannois quant à leur rôle d'acteurs dans l'évolution de leur cadre de vie



## **PHASE 3 MISE EN OEUVRE**





Suite à la validation des orientations stratégiques spatiales et de mise en oeuvre, des pistes de mesures ont été esquissées, afin de concrétiser spatialement ces intentions paysagères. Le 20 mai 2015, un atelier avec les politiques, les représentants techniques des communes et du canton a eu lieu en vue de leur présenter ces premières réflexions et d'ajuster ensemble les propositions émises.

Cet atelier de travail a permis de mettre en évidence :

- le souhait des mandants à ne pas fixer des mesures paysagères contraignantes ;
- les faiblesses d'une approche trop linéaire (Stratégies > objectifs > mesures) ;
- le manque de spécificités des propositions émises, car non cartographiées / cartographiables ;
- les difficultés à définir les compétences pour la mise en oeuvre des mesures.

Face à ces conclusions, une réorientation de l'étude s'est imposée en accord avec les mandants. Une proposition capable de fédérer les communes du SDEL a été recherchée pour une mise en valeur des qualités paysagères intercommunales. A cette fin, deux approches complémentaires ont été imaginées pour la mise en oeuvre des orientations stratégiques :

### **Concept de valorisation paysagère**

Ce concept repose sur l'identification de 9 balades thématiques, à la découverte des spécificités de l'Est lausannois. Il se concrétise grâce à des tracés spatialisés, chacun détaillé à l'aide d'une feuille de route. Ce concept a pour ambition d'offrir aux communes du SDEL un instrument de planification flexible et évolutif, dont l'un des objectifs est de valoriser la complémentarité des propositions avec d'autres politiques sectorielles en lien avec les mobilités douces ou l'environnement.

### **Guide de bonnes pratiques paysagères (annexe)**

Ce recueil d'une dizaine de fiches thématiques propose des pistes de mise en oeuvre des orientations paysagères, pour le maintien à long terme d'un paysage attrayant. Il constitue un outil de travail et de sensibilisation pour les communes lors de la réalisation de projets territoriaux.

Ces deux démarches offrent une vision paysagère partagée, laissant des libertés de mise en oeuvre aux 4 Communes engagées, en fonction de leurs motivations et disponibilités.

Le concept de valorisation paysagère se décline en une succession de tracés, entre marche, contemplation et usages. Les 9 balades proposées ont pour objectif de rendre visible et accessible la diversité paysagère de l'Est lausannois à la population, s'appuyant sur des éléments représentatifs et emblématiques du territoire. Traversant



## CONCEPT DE VALORISATION PAYSAGÈRE



les quatre secteurs géographiques relevés lors du diagnostic, elles permettent aux promeneurs d'éprouver de multiples expériences, entre grand paysage et paysage local.

A l'image des mikados, ces promenades couvrent l'ensemble du territoire, s'entrecroisant ponctuellement. Elles sillonnent le SDEL, formant mises bout à bout des lacets pour réduire les effets topographiques et faciliter leur marchabilité.



*Mikado, Fête des lumières, Lyon, FR (<http://brutdeluxe.com/work/mikado-fete-des-lumieres-lyon-08/instalacio>)*

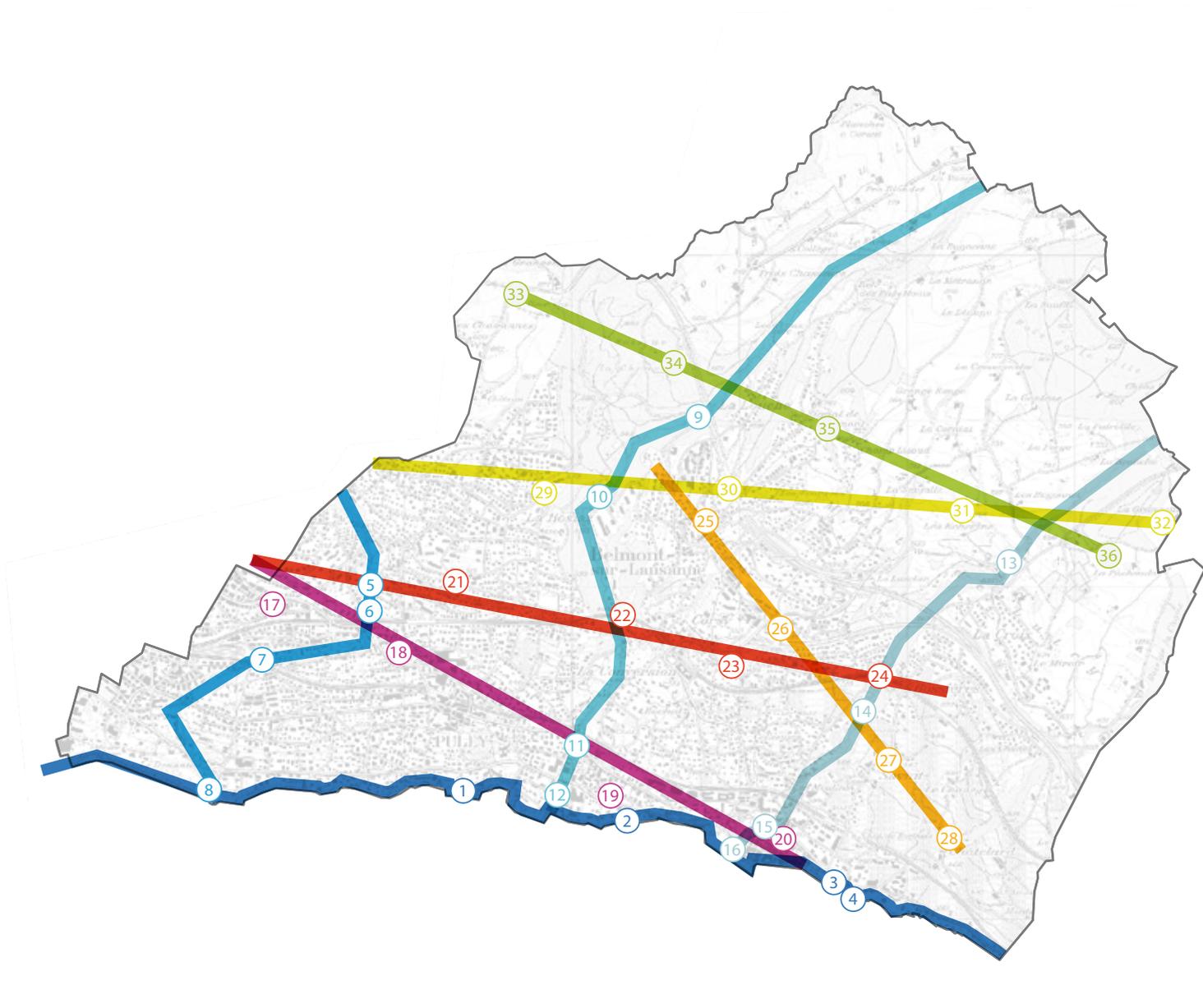


*Route en lacets de la Tremola, CH (<http://www.laliberte.ch>)*

Ces tracés constituent des chapelets d'interventions en faveur de meilleures qualités paysagère et d'usage. Ils sont détaillés grâce à des feuilles de route, recensant les interventions paysagères qui s'y rattachent.

A remplacer par carte A3

## CONCEPT DE VALORISATION PAYSAGÈRE

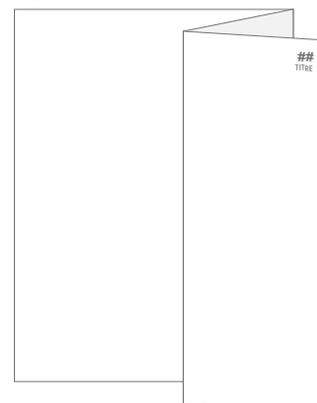


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]

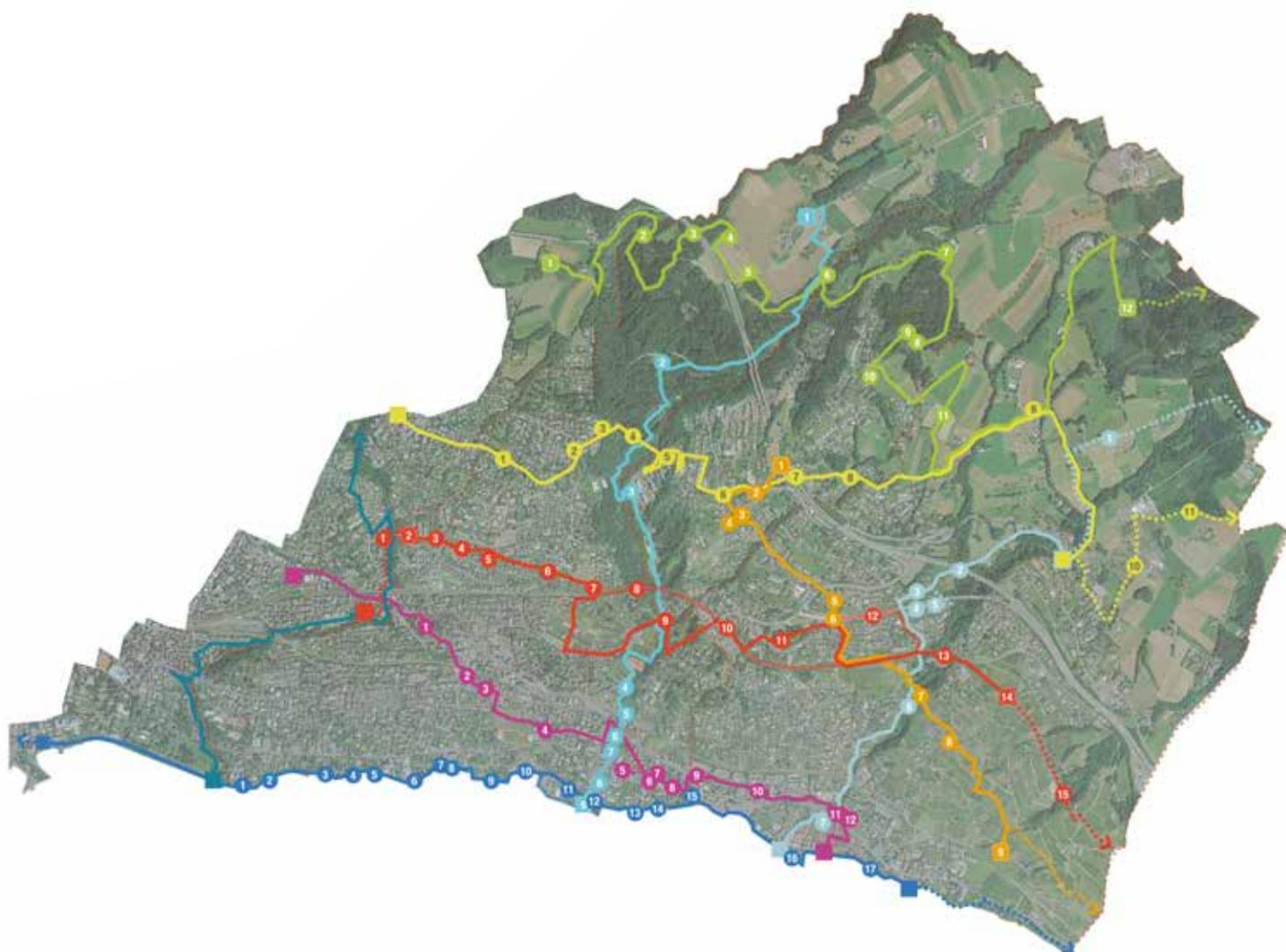




A remplacer par carte A3

## CONCEPT DE VALORISATION PAYSAGÈRE - MISE EN OEUVRE

Itinéraires et sites d'interventions

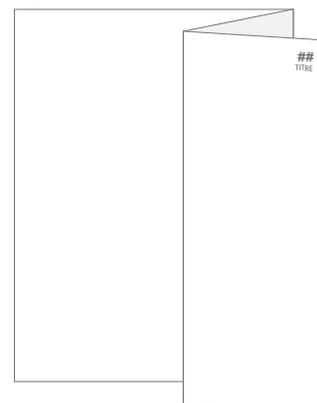


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]

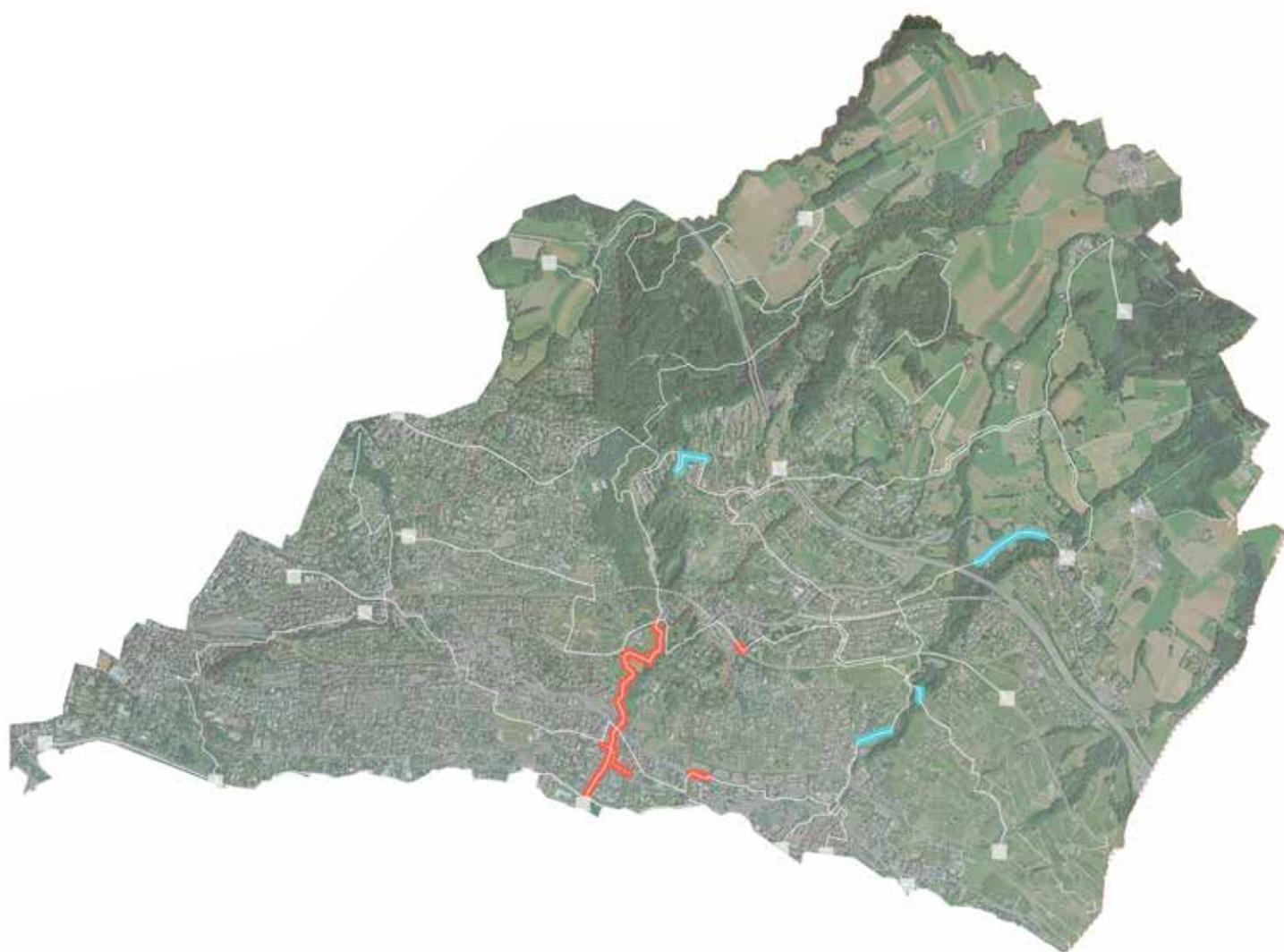




A remplacer par carte A3

## CONCEPT DE VALORISATION PAYSAGÈRE - MISE EN OEUVRE

Itinéraires et servitudes

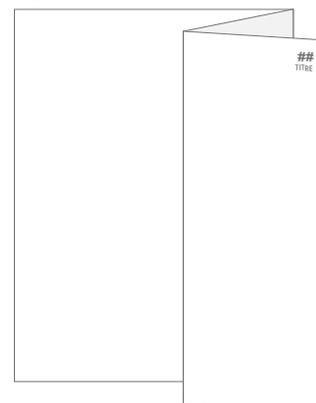


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]

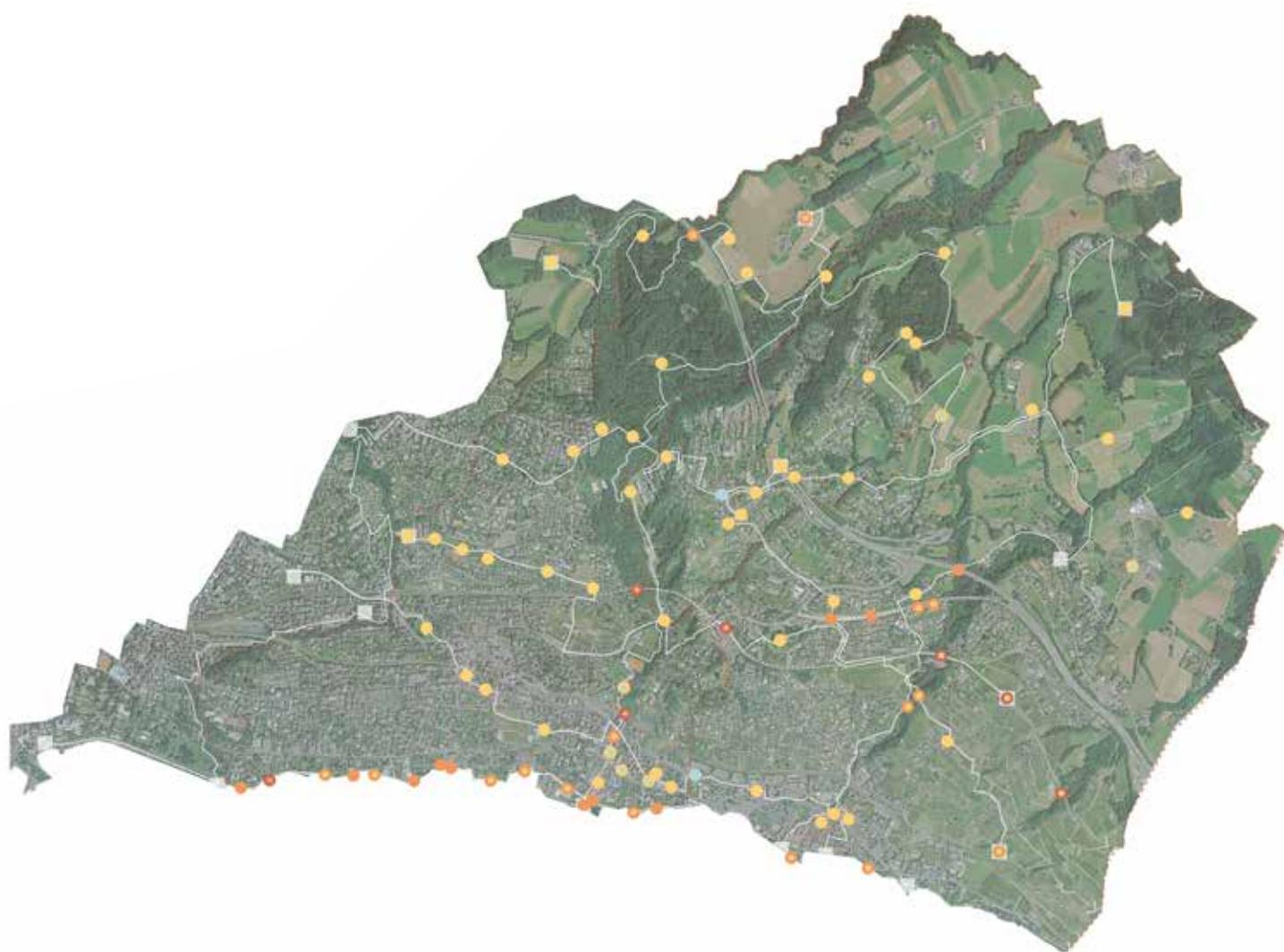




A remplacer par carte A3

## CONCEPT DE VALORISATION PAYSAGÈRE - MISE EN OEUVRE

Sites d'interventions et propriétés foncières

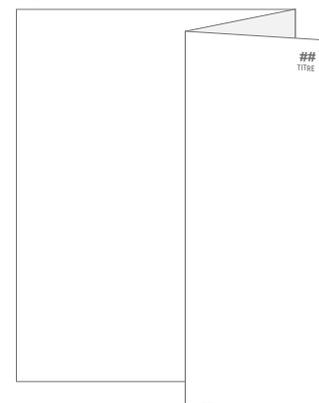


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]





## FEUILLES DE ROUTE

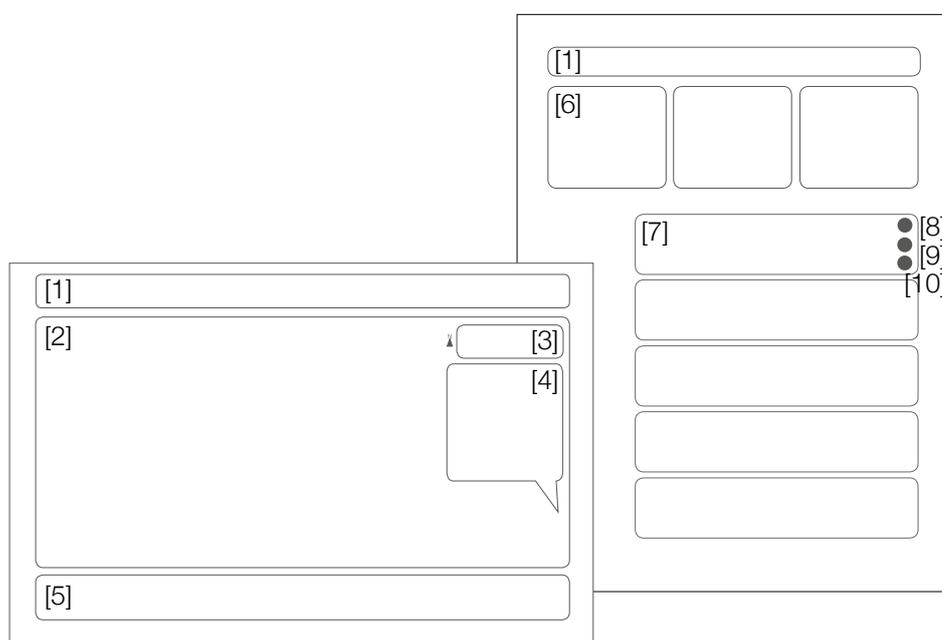


Les feuilles de route constituent un instrument de planification flexible, accompagnant les communes dans leurs futurs projets. Elles ont pour ambition d'offrir une vision d'ensemble à l'échelle du tracé et de mettre en évidence les sites reconnus pour leur potentiel de (re)valorisation.

Pour une mise en oeuvre opérationnelle, les sites d'interventions paysagères recensés dans les feuilles de route cherchent à valoriser les initiatives communales et peuvent être complétés par les communes, au fil des opportunités.

## Structure des feuilles de route et précisions

Les feuilles de route sont structurées de la manière suivante :



[1] Intitulé de la balade et numéro de la feuille de route ;

[2] Carte de localisation au 1:10'000, source du fond de carte: carte nationale, géo.vd.ch et arrêts de transport public. Indication des itinéraires de balade et sites d'interventions paysagères. L'objet de l'intervention est représenté de manière iconographique (cf. Iconographie) ;

[3] Indication technique de l'itinéraire: distance, temps de parcours approximatif, dénivelés positif et négatif, données calculées sur le site geo.admin.ch ;

[4] Description de la balade ;

[5] Coupe topographique ;

[6] Illustrations photographiques issues des visites de terrain. Les photos n'ayant pas été prises par le mandataire sont accompagnées du crédit photo ;

[7] Liste des potentiels sites d'interventions paysagères et pistes pour une plus-value paysagère. Selon l'importance de l'intervention, leur concrétisation devra faire l'objet de projets spécifiques. Le nombre de sites d'intervention fluctue selon les itinéraires. A noter que la balade «Au bord du lac» est l'un des tracés les plus détaillés en raison des nombreuses études déjà menées ;

[8] Acteurs de la mise en oeuvre : le porteur est une entité publique, qui est en charge de lancer le projet et de s'assurer de son suivi. Le porteur est généralement défini par site d'intervention et est majoritairement associé à

la commune. Plusieurs porteurs peuvent cependant être mentionnés selon l'état d'avancement du projet et sa nature. Le Schéma directeur peut ainsi être mentionné comme porteur d'une étude d'importance intercommunale parallèlement à la Commune, qui elle, est porteur du projet pour sa réalisation spatiale. Les acteurs identifiés sont:

Signification des puces accompagnants les intentions paysagères par site d'intervention

**Porteur(s) - Rang 1 :**

 SDEL (intercommunal)       Commune

A noter cependant que la désignation des porteurs de projet a valeur de proposition, sachant que les interventions proposées ne sont pas contraignantes.

[9] Acteurs de la mise en oeuvre : les partenaires sont des acteurs institutionnels ou privés devant être inclus à la démarche de (ré-)aménagement paysager. L'implication de ces partenaires est variable, de la simple consultation au co-financement de la démarche. Les acteurs identifiés sont:

**Partenaire(s) - Rang 2 :**

 Confédération     Canton     SDEL (intercommunal)     Privé

Tout comme pour les porteurs de projet, la désignation des partenaires a valeur de proposition. Les acteurs et services impliqués, leurs rôles et responsabilités [10] seront définis avec précisions lors de la mise en oeuvre.

Etat de la mise en oeuvre : stade d'avancement de la démarche au 21 septembre 2016

**Avancement - Rang 3 :**

 proposition     intention     pré-étude     étude

 financement     réalisation

Signification des icônes présentes sur les itinéraires détaillés

Vue et relation

**Iconographie**

 vue sur le grand paysage

 vue proche / intégration paysagère

 connexion physique

 continuité / cheminement

 pont / passerelle

 accès

 signalétique / installation didactique

Nature et culture

 nature / biodiversité / entretien différencié

 arborisation / végétalisation

 ferme agroécologique

 culture nourricière / plantages

Société

 éducation / réinsertion sociale

## Détente et loisir

-  place de jeux
-  parc
-  plage
-  port
-  place
-  banc
-  fontaine
-  refuge / équipement
-  espace de détente forestier
-  espace pique-nique
-  feu

## Accessibilité

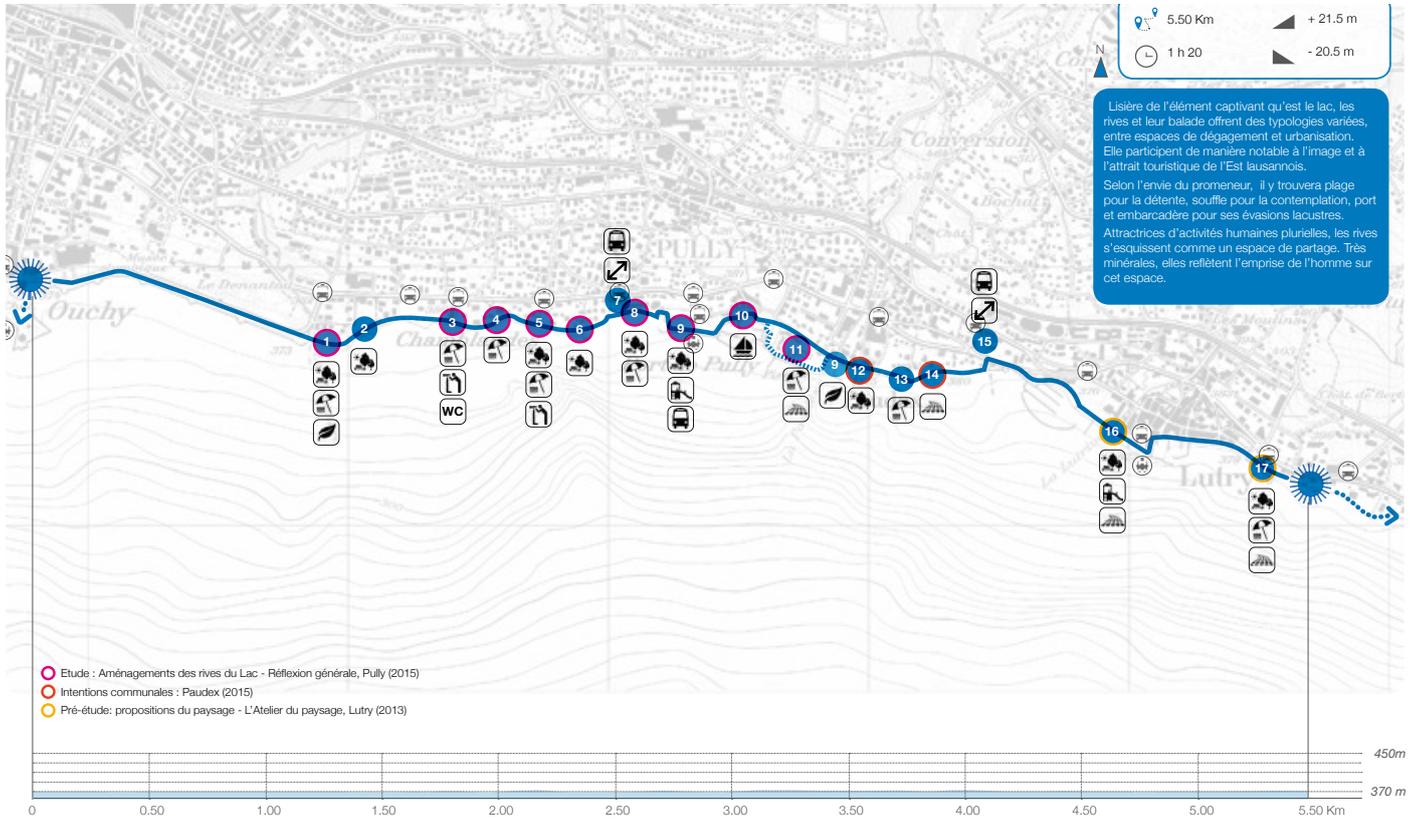
-  Gare et halte de train
-  Arrêt de bus
-  Débarcadère

## Urbanisation et infrastructure

-  entité hameau
-  limite
-  WC toilettes publiques
-  éclairage
-  Éco écopoint
-  aménagement routier
-  arrêt de bus
-  P parking paysager
-  stationnement vélo
-  modération du trafic
-  tablier autoroutier

A remplacer par carte A3

## FEUILLE DE ROUTE 01 - AU BORD DU LAC

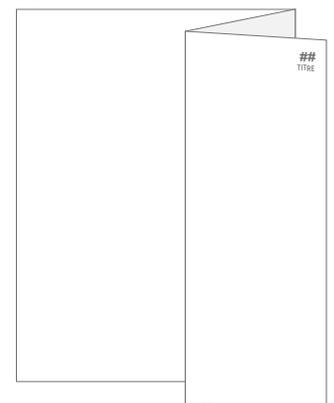


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]







Quai Milliquet, Pully



Paudex



La plage, Lutry

**1 Plages rives Ouest, Pully** Com

- > Aménagement des plages
- > Conservation du caractère naturel et renaturation des berges
- > Amélioration des espaces publics (équipements, etc.)

Cn  
2

**2 Parc Général Guisan, Pully** Com

- > Ouverture du parc du Centre du Général Guisan sur le lac
- > Suppression des limites physiques

CH Cn  
0

**3 Chemin de Verney, Pully** Com

- > Renforcement de la continuité entre le centre ville et le lac
- > Mise en place de toilettes publiques

2

**4 Plage centre, Pully** Com

- > Réfection de la plage
- > Plantations et équipements

Cn  
2

**5 Avenue de Villardin, Pully** Com

- > Aménagement d'une placette: mise en valeur du tilleul et nouveau revêtement
- > Création d'un accès au lac (jetée, gradin)

Cn  
5 2

**6**

## Parcelle 834, rives centres, Pully

- > Maintien du Saule
- > Changement de revêtement

Com

Cn

5

**7**  
**15**

## Arrêts TP Ch. de Somais, Pully et «Marronnier» Paudex

- > Amélioration de l'accessibilité des rives de lac depuis les arrêts TP «Ch. de Somais» et «Marronnier»
- > Réflexion sur la mise en place de servitudes publiques
- > Mise en place d'une signalétique

Com

Cn

0

**8**

## Collège de Chamblandes, Pully

- > Création d'un nouvel espace public
- > Remplacement des enrochements par des gradins
- > Déplacement de la haie vers le Nord et/ou remplacement par une végétation plus perméable

Com

Cn

2

**9**

## Quai Milliquet, Pully

- > Composition d'un parc moins routier
- > Développement d'une stratégie végétale propre au parc
- > Renouvellement de l'aire de jeux

Com

Cn

SD

3

**10**

## Port, Pully

- > Réorganisation des places pour bateau existantes
- > Extension du port existant / création d'un nouveau port

Com

Cn

1

**11**

## Piscine, Pully

- > Réflexion sur le devenir de la piscine et la rive (cheminement et accès au lac)

Com

Cn

SD

3

**9**

## Embouchure de la Paudèze, Pully, Paudex

- > Cf. Feuille de route «Au fil de la Paudèze» - Point 9

**12** **Port, parcelle 527, Paudex** Com

- > Aménagement qualitatif de l'espace public

Cn SD  
1

**13** **Plage, Paudex** Com

- > Amélioration de l'accès au lac
- > Restructuration des rives

Cn SD  
0

**14** **Cheminement lacustre, Paudex** Com

- > Remise en valeur de la promenade lacustre
- > Mieux penser la transition entre le lac, le cheminement et les propriétés privées

Cn SD  
1

**16** **Place des fêtes, Lutry \*** Com

- > Suppression du parking
- > Maintien de la continuité de la promenade
- > Aménagement des rives: agrandissement de la place (grâce à la suppression des places de stationnement), relocalisation des bâtiments et services
- > Agrandissement de la place de jeux

Cn SD  
1

*\* Sous réserve de la réalisation du parking souterrain sis aux jardins du Château*

**17** **Quai Vaudère, Lutry \*** Com

- > Suppression du parking
- > Réorganisation des éléments nautiques (grues, école de voile)
- > Maintien de la continuité de la promenade
- > Recherche d'un nouvel emplacement de l'écopoint (hors du site)

Cn SD  
1

*\* Sous réserve de la réalisation du parking souterrain sis aux jardins du Château*

### Pour rappel,

- > Toute intervention sur les rives de lac doit être conforme au Plan directeur des rives vaudaises du lac Léman.
- > Lors d'intervention légère, la commune est Maître d'œuvre. Elle peut bénéficier de l'aide et du conseil du chef de secteur DGE-DIRNA, DIVISION EAU, ainsi que de subventions du canton.
- > Lors d'une intervention lourde, hors de portée d'une seule commune, une entreprise de correction fluviale (ECF) est constituée. L'ECF permet une répartition équilibrée des coûts entre partenaires, ouvrant l'accès à des aides cantonales et d'éventuelles aides fédérales (conditions toutefois strictes et limitatives).

Clé de répartition des prises en charge au sein d'une ECF

Canton 60% - Confédération 30% (si accepté) - Communes 10-40%

Source : <http://www.vd.ch/themes/environnement/eaux/rivieres/entretien-et-amenagement/subventions-et-conseils-aux-communes/>

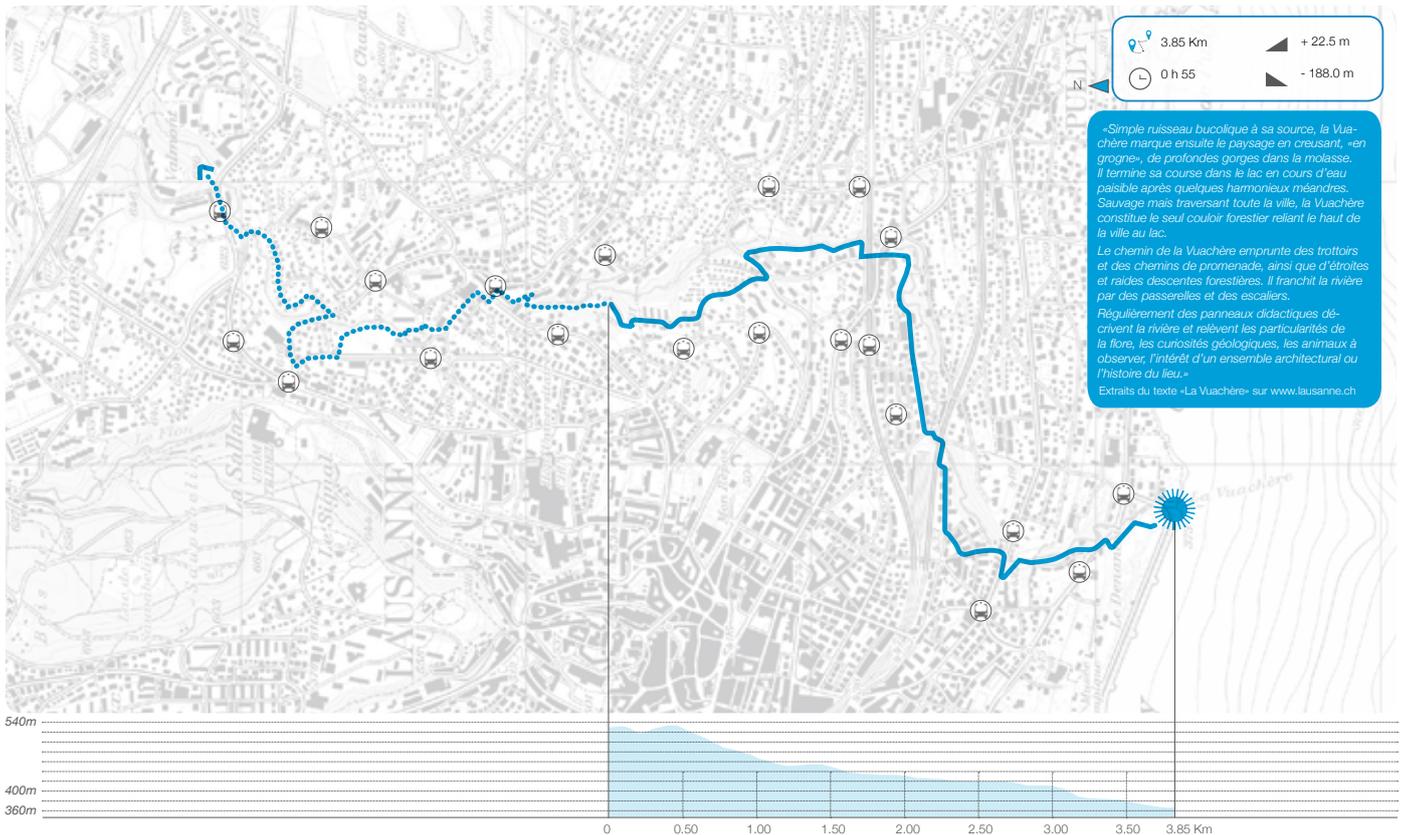


A remplacer par carte A3

## FEUILLE DE ROUTE 02 - AU FIL DE LA VUACHÈRE

Au fil de la Vuachère - Sur les traces du Renard

FEUILLE DE ROUTE 02

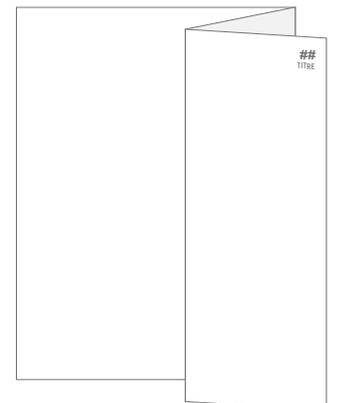


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]



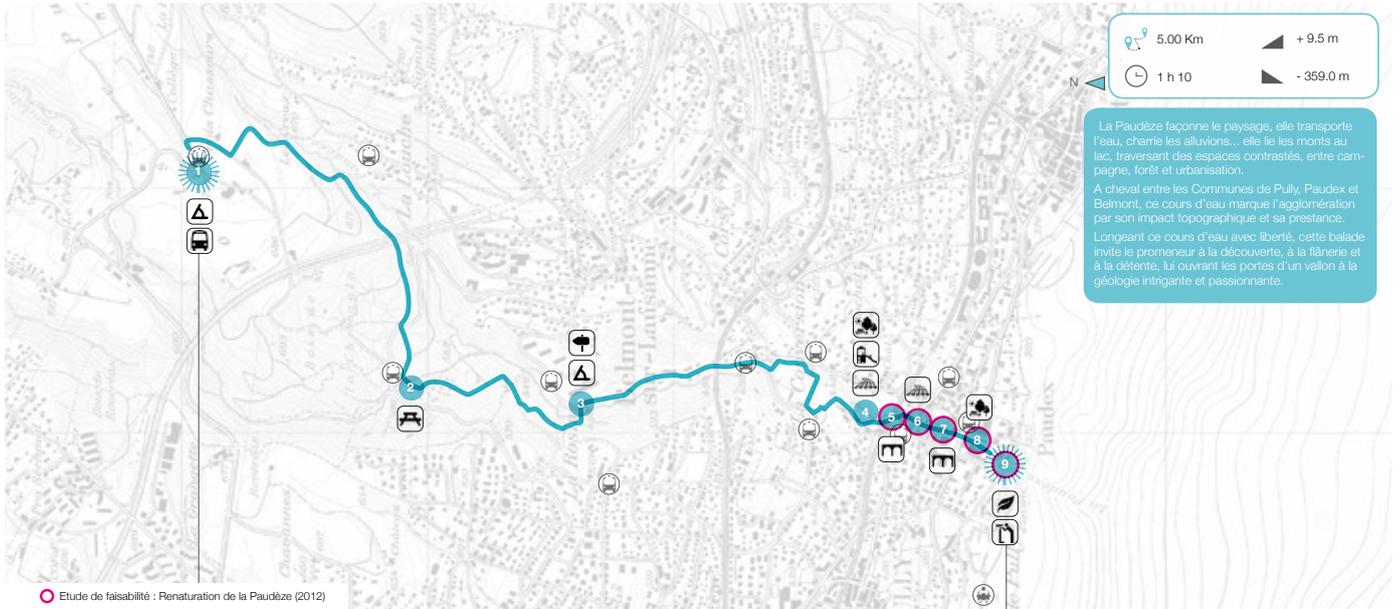


A remplacer par carte A3

## FEUILLE DE ROUTE 03 - AU FIL DE LA PAUDÈZE

Au fil de la Paudèze

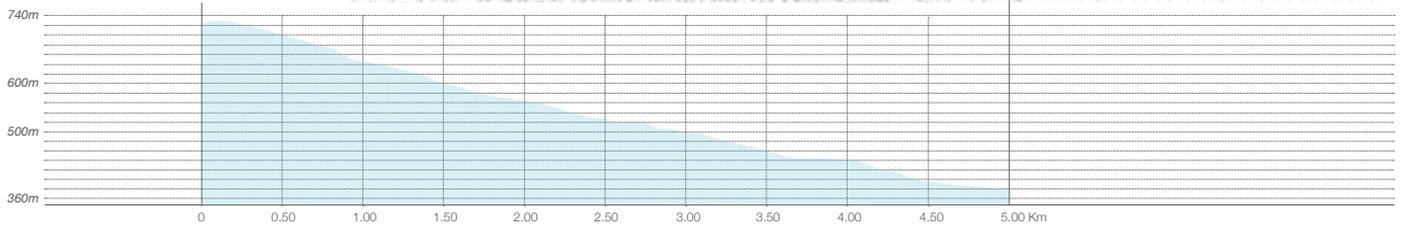
FEUILLE DE ROUTE 03



5.00 Km  
1 h 10  
+ 9.5 m  
- 359.0 m

La Paudèze façonne le paysage, elle transporte l'eau, charrie les alluvions... elle lie les monts au lac, traversant des espaces contrastés, entre campagne, forêt et urbanisation.  
A cheval entre les Communes de Pully, Paudex et Belmont, ce cours d'eau marque l'agglomération par son impact topographique et sa prestance.  
Longeant ce cours d'eau avec liberté, cette balade invite le promeneur à la découverte, à la flânerie et à la détente, lui ouvrant les portes d'un vallon à la géologie intrigante et passionnante.

○ Etude de faisabilité : Renaturation de la Paudèze (2012)

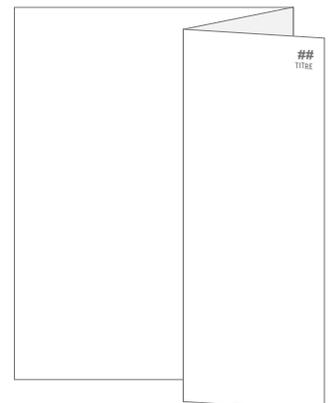


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]







Abords des Trois-Chasseurs, Pully



Pully - Paudex



Embouchure de la Paudèze, Pully - Paudex

**1**

### Trois-Chasseurs, Pully

- > Mise en place de mesures incitatives pour l'amélioration paysagère des franges du hameau (couronne de vergers, etc.)
- > Aménagement des arrêts de bus pour un meilleur confort d'usage

TL

Com

P

0

**2**

### Parcelle 3148, Pully

- > Installation d'équipements de détente (tables et bancs)

Com

Cn

1

**3**

### Route du Burenoz, Belmont

- > Amélioration de la visibilité du sentier forestier
- > Mise en place d'une signalétique

Com

Cn

0

**4**

### Parcelles 542, 544, 545 et 547, Pully

- > Création d'un parc et d'une place de jeux en lien avec le plan de quartier «Vers-les-Moulins»
- > Création de cheminements et aménagements paysagers

Com

Cn

3

**5**

### Pont ferroviaire, Pully - Paudex

- > Création d'une passerelle piétonne

CH

Cn

Com

SD

2

6

## DP 1004, 40 et 41 (partiel), Pully

- > Création d'un cheminement piétonnier continu en site propre le long de la Paudèze

Com

Cn

SD

3

7

## Chemin de la Damataire - Chemin de l'Étang, Pully - Paudex

- > Réalisation sur la Paudèze d'un franchissement pour les piétons (PALM)

Com

CH

Cn

SD

2

8

## Chemin de la Verrière, Pully - Paudex

- > Création éventuelle d'un parc en rive gauche, sur une partie de la parcelle n°1 (propriété de la Commune de Pully)

Com

2

9

## Embouchure de la Paudèze, Pully - Paudex

- > Réaménagement d'un delta naturel
- > Création d'îlots favorables à l'avifaune
- > Suppression des clôtures longeant le cours d'eau
- > Création d'une jetée

Com

CH

Cn

SD

3

### Pour rappel, lors d'intervention sur un cours d'eau non corrigé

- > Lors d'intervention légère, la commune est Maître d'œuvre. Elle peut bénéficier de l'aide et du conseil du chef de secteur DGE-DIRNA, DIVISION EAU, ainsi que de subventions du canton.
- > Lors d'une intervention lourde, hors de portée d'une seule commune, une entreprise de correction fluviale (ECF) est constituée. L'ECF permet une répartition équilibrée des coûts entre partenaires, ouvrant l'accès à des aides cantonales et d'éventuelles aides fédérales (conditions toutefois strictes et limitatives).

Clé de répartition des prises en charge au sein d'une ECF

Canton 60% - Confédération 30% (si accepté) - Communes 10-40%

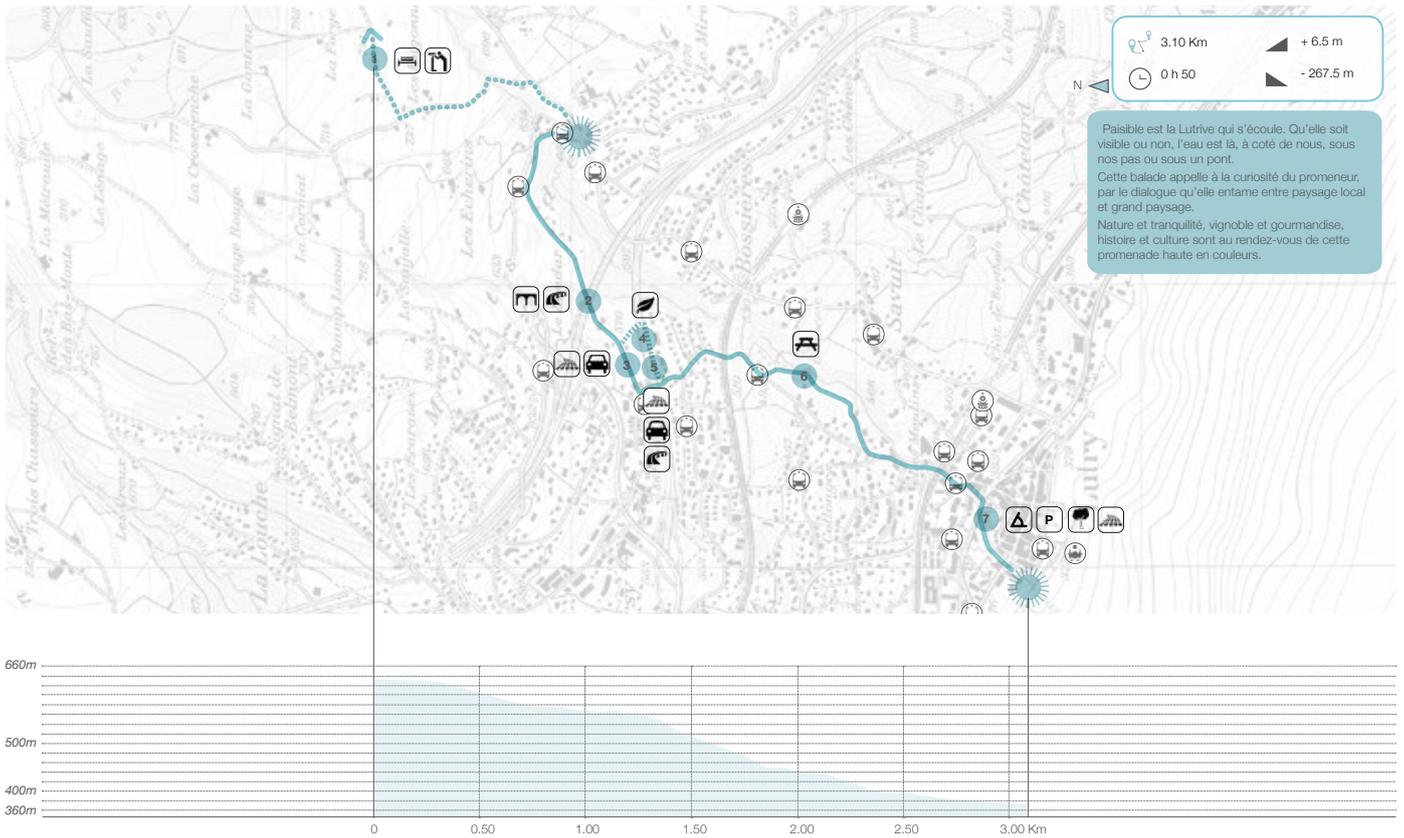
Source : <http://www.vd.ch/themes/environnement/eaux/rivieres/entretien-et-amenagement/subventions-et-conseils-aux-communes/>

A remplacer par carte A3

## FEUILLE DE ROUTE 04 - AU FIL DE LA LUTRIVE

Au fil de la Lutrive

FEUILLE DE ROUTE 04

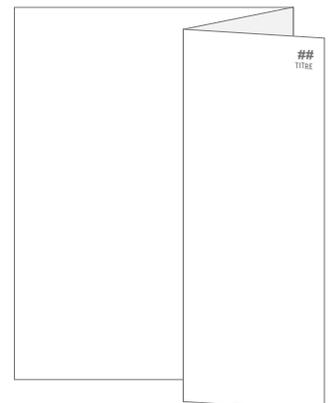


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]







Sentier d'Entre-Châtel, Lutry



La Lutrive, Lutry



Les menhirs, Lutry

© Archéologie Suisse, M. Walizer

**1 Chemin de la Branche, Lutry** Com

- > Aménagement d'un espace de contemplation
- > Implantation d'un banc, en veillant à son intégration paysagère

P  
0

**2 Chemin d'En-Vaux, Lutry** Com

- > Réfection du pont sis sous le tablier autoroutier
- > Remise en état de piliers autoroutiers tagués

CH Cn  
0 5

**3 Chemin d'En-Vaux, Lutry** Com

- > Sécurisation du tracé pour les usagers MD grâce à la suppression de la circulation TIM

5

**4 Bretelle autoroutière, Lutry** Com

- > Aménagement paysager de la bretelle
- > Création d'un bassin de rétention et de décantation

CH Cn SD  
1

**5 Chemin du Mâcheret, Lutry** SD Com

- > Apaisement du trafic avec rétrécissement de la chaussée et création d'un trottoir
- > Valorisation des espaces situés sous le tablier autoroutier dans la continuité du parc linéaire habité

CH Cn  
2

6

## Sentier d'Entre-Châtel, Lutry

- > Installation dans le cordon boisé d'un coin pique-nique

Com

Cn

0

7

## Parking de la Possession, Lutry

- > Préservation du dégagement attenant au bourg historique
- > Amélioration de la visibilité et mise en valeur des menhirs
- > Réfection du parking et renouvellement de la végétation
- > Amélioration des cheminements piétonniers

Com

Cn

4

### Pour rappel, lors d'intervention sur un cours d'eau non corrigé

- > Lors d'intervention légère, la commune est Maître d'œuvre. Elle peut bénéficier de l'aide et du conseil du chef de secteur DGE-DIRNA, DIVISION EAU, ainsi que de subventions du canton.
- > Lors d'une intervention lourde, hors de portée d'une seule commune, une entreprise de correction fluviale (ECF) est constituée. L'ECF permet une répartition équilibrée des coûts entre partenaires, ouvrant l'accès à des aides cantonales et d'éventuelles aides fédérales (conditions toutefois strictes et limitatives).

Clé de répartition des prises en charge au sein d'une ECF

Canton 60% - Confédération 30% (si accepté) - Communes 10-40%

Source : <http://www.vd.ch/themes/environnement/eaux/rivieres/entretien-et-amenagement/subventions-et-conseils-aux-communes/>

A remplacer par carte A3

## FEUILLE DE ROUTE 05 - DE PARCS EN PLACES

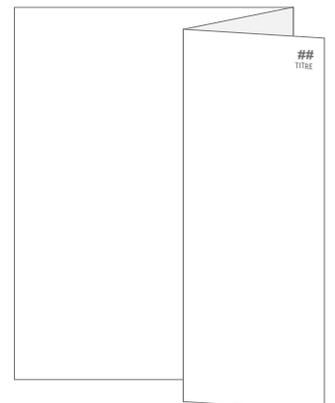


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]







Esplanade du Prieuré, Pully



Campagne Marcel, Paudex



Jardins du Château, Lutry

- 1 Campagne Guillemin, Pully** Com

  - > Requalification et mise en valeur de l'entrée Nord du Parc
  - > Création de places de stationnement vélo

2
- 2 Place de la Gare et Place Neuve, Pully** Com

  - > Requalification de la place de la Gare
  - > Réaménagement de la place Neuve
  - > Création d'une nouvelle liaison piétonne entre ces deux places

CH Cn SD  
2
- 3 Rue de la Poste, Pully** Com

  - > Réaménagement de la rue

Cn  
2
- 4 Collège de Mallieu, Pully** Com

  - > Réaménagement de l'entrée du Collège afin d'améliorer la lisibilité et la qualité des cheminements piétonniers

Cn  
2
- 7 Chemin de la Damataire - Chemin de l'Etang, Pully - Paudex**

  - > Cf. Feuille de route «Au fil de la Paudèze» - Point 7
- 5 « Place de la Verrière », Paudex** Com

  - > Amélioration des espaces dédiés aux piétons
  - > Affirmation de l'identité de cet espace public

Cn SD  
0

**6**

## Campagne Marcel, Paudex

- > Renouvellement qualitatif des limites du parc pour de meilleures perméabilité et visibilité
- > Renforcement du lien avec la terrasse du restaurant pour animer le secteur Ouest du parc
- > Affirmation et différenciation des ambiances au sein du parc, tout en offrant une cohérence d'ensemble

Com

P

5

**7**

## Espaces de sport et entrée de centre, Paudex

- > Renforcement de la valeur d'image de l'îlot comme entrée de village
- > Poursuite du processus de verdissement des grillages bordant les terrains de sport

Com

0

**8**

## Eglise St-Martin, Lutry

- > Recherche d'un partenariat public-privé
- > Amélioration des relations entre l'église et son environnement (restructuration du stationnement, valorisation du parvis de l'église, etc.)
- > Décloisonnement du cheminement à l'Est de la parcelle (DP)

Com

Cn

P

0

**9**

## Parc Casimir Reymond, Lutry

- > Renforcement de la visibilité et de l'accessibilité du parc depuis la route de Taillepied
- > Rafrâichissement des aménagements et des WC publics

Com

0

**10**

## Place du Voisinand, Lutry

- > Renforcement des liens spatiaux entre les deux parties du Bourg et atténuation de l'effet de césure généré par la route de Lavaux
- > Promotion pour le développement de réflexions de réaménagement d'ensemble intégrant le chemin de la Lutrive

Com

Cn

SD

3

**11**

## Jardins du Château, Lutry \*

- > Restructuration spatiale du parc, des jardins familiaux et des vignes
- > Valorisation des relations entretenues entre le parc et son environnement, en particulier en direction du Château (ouverture)
- > Amélioration des perméabilités Nord-Sud et réaménagement des accès
- > Création de franchissements à ciel ouvert sur la route de Lavaux

Com

Cn

SD

3

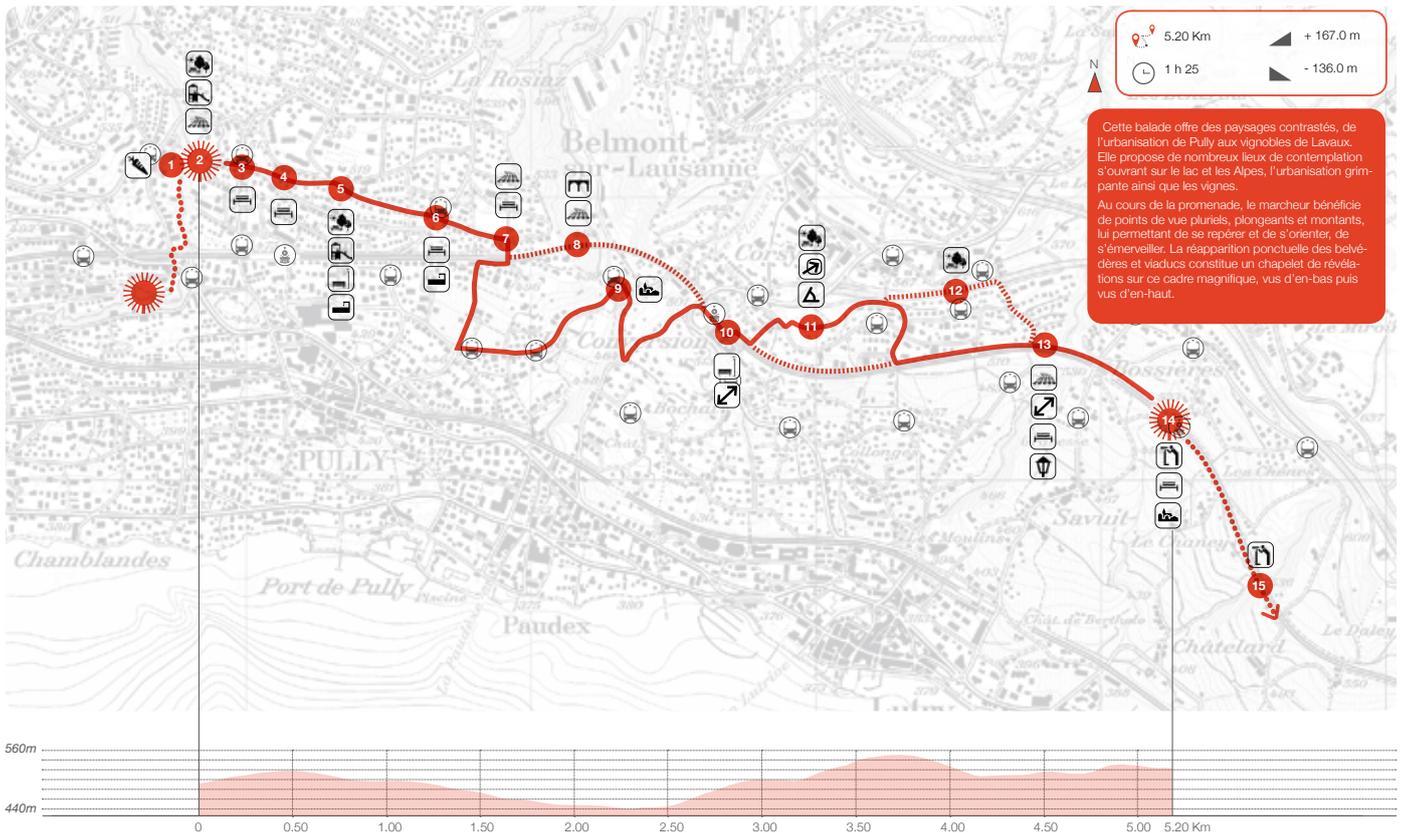
\* Sous réserve de la réalisation du parking souterrain sis aux jardins du Château

A remplacer par carte A3

## FEUILLE DE ROUTE 06 - ENTRE BELVÈDÈRES ET VIADUCS

Entre belvédères et viaducs

FEUILLE DE ROUTE 06

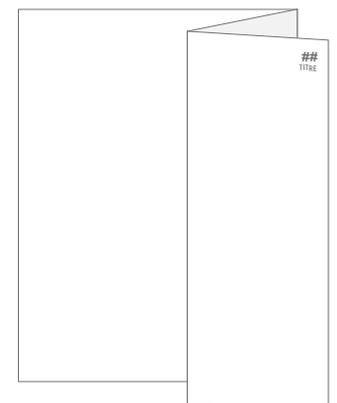


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]







Esplanade de Chantemerle, Pully



Viaducs ferroviaires, Pully-Paudex-Belmont



Bossière, Lutry

**1**

### **Chemin du Levant, Lausanne**

> Réalisation de plantages sur la parcelle

Com

P

3

**2**

### **Parc du Liaudoz, Pully**

> Réaménagement et mise en conformité de la place de jeux

Com

Cn

2

**3**

### **Carrefour Chemin du Liaudoz - Avenue Chantemerle, Pully**

> Aménagement d'un petit espace public sur la parcelle communale n° 3961

Com

1

**4**

### **Avenue Chantemerle, Pully**

> Création d'une aire de repos

Com

2

**5**

### **Esplanade de Chantemerle, Pully**

> Réfection des équipements et de la place de jeux  
> Réaménagement de l'esplanade et du parvis de l'Eglise

Com

Cn

2

**6 Carrefour Chemin de Rennier - Chemin de Clair Matin, Pully**

- > Mise en valeur de la fontaine
- > Création d'une petite aire de repos (plantations et bancs)

Com  
2

**7 Quartier des Boverattes, Pully**

- > Réaménagement de la rue
- > Création de trottoirs
- > Plantation et installation de mobilier urbain (bancs, poubelles)

Com  
3

**8 Viaduc Pully - La Conversion, Pully, Belmont, Lutry**

- > Création d'une passerelle piétonne et cyclable le long du Viaduc CFF (Mesure C PALM 2016)

Com  
Cn  
0

**9 Hameau de Rochettaz, Belmont**

- > Valorisation du hameau et communication sur son histoire
- > Affirmation de l'entité du hameau par l'usage, par exemple, d'un revêtement de sol caractéristique

Com  
Cn  
0

**10 Gare de la Conversion, Lutry**

- > Restructuration des parvis Nord et Sud de la gare et réorganisation des stationnements
- > Renforcement de l'accessibilité des quartiers attenants
- > Création d'espaces publics qualifiés

SD Com  
CH Cn P  
1

**11 Signal de Bochat, Lutry**

- > Affirmation de son statut de parc urbain via un projet paysager
- > Amélioration de son accessibilité et de sa visibilité
- > Valorisation des dégagements sur le lac et le Lavaux
- > Amélioration de la cohérence d'ensemble et défragmentation spatiale

SD Com  
Cn SD  
1

**12 Bretelle autoroutière, Lutry**

- > Développement à long terme d'un parc linéaire habité

SD Com  
CH Cn  
1

## 13

### Sentier de la Ligne, Lutry

- > Réfection du cheminement
- > Pose d'éclairage en milieu urbanisé et de barrières, le cas échéant
- > Installation de souffles (bancs), au gré des opportunités
- > Amélioration des accroches avec le réseau viaire attenant

Com

3

## 14

### Halte de Bossière, Lutry

- > Mise en scène des vues sur le lac
- > Installation de bancs propices à la contemplation
- > Renforcement de la visibilité de la halte grâce, entre autres, à un traitement de sol différencié

Com

CH

3

## 15

### Viaduc, Lutry

- > Création d'une plateforme panoramique sur les vignes, le bourg et les hameaux

Com

CH

SD

0

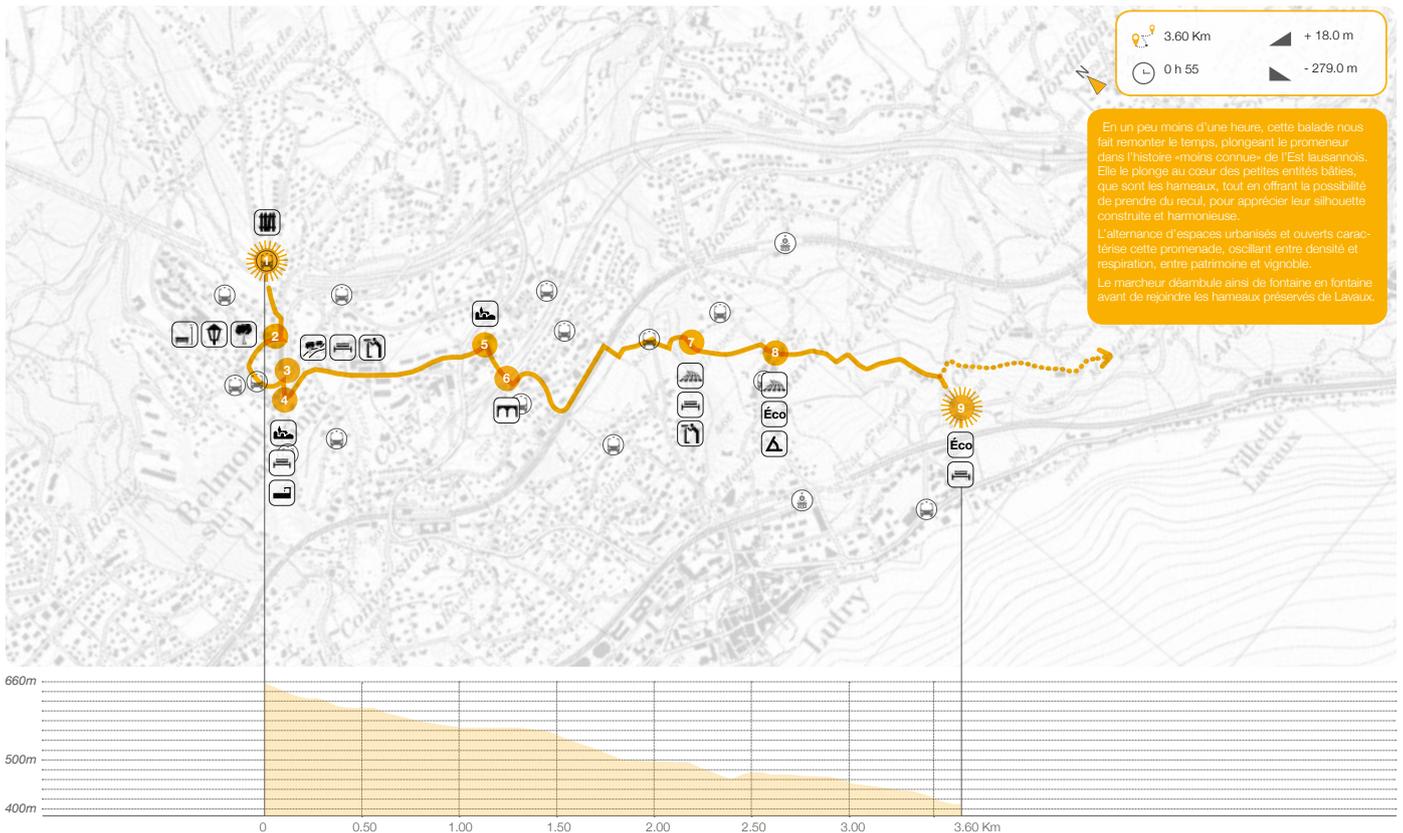


A remplacer par carte A3

## FEUILLE DE ROUTE 07 - TOUR DES HAMEAUX

### Tour des hameaux

FEUILLE DE ROUTE 07

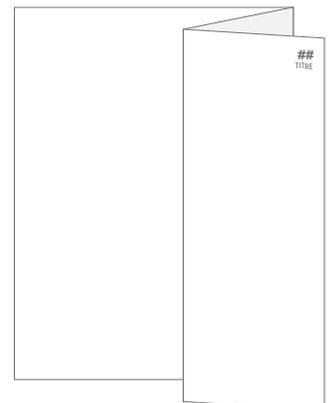


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]







Coin d'En Haut, Belmont



Corsy, Lutry



Savuit, Lutry

1

### Espace de jeux de Chatruffe, Belmont

- > Intégration paysagère des dispositifs techniques et sécuritaires (clôture métallique, rambarde)

Com

Cn

0

2

### Coin d'En Haut, Belmont

- > Renforcement de l'identité et de la spacialité de la place du village
- > Réorganisation des circulations et du stationnement
- > Arborisation de la place du village et installation de mobilier urbain
- > Traitement sensible de l'éclairage et mise en valeur du patrimoine architectural (temple, fontaine, puits, etc.) et des arbres majeurs

Com

Cn

3

3

### Route des Monts-de-Lavaux, Belmont

- > Amélioration paysagère du carrefour reliant le chemin de la Cure et la route des Monts-de-Lavaux
- > Réflexion quant aux possibilités de repositionnement de la cabine téléphonique et valorisation du point de vue

Com

Cn

2

4

### Coin d'En Bas, Belmont

- > Affirmation de l'entité du hameau par l'usage d'un revêtement de sol caractéristique, par exemple, qui soit en cohérence avec les revêtements des 2 autres hameaux de la commune
- > Renforcement de la valeur d'accueil du hameau, avec l'installation de mobiliers urbains adaptés (bancs, poubelle), là où se présentent des opportunités (vues, opportunités foncières, etc.)

Com

Cn

0

5

### Hameau de Corsy, Lutry

- > Affirmation de l'identité historique du hameau

Com

Cn

0

**6 Passerelle de Corsy, Lutry**

- > Valorisation de la passerelle
- > Evaluation des potentialités pour en faire un point de vue emblématique

Com  
CH Cn SD  
0

**7 Sentier de Savuit, Lutry**

- > Réfection du cheminement pédestre forestier et sécurisation
- > Implantation d'un banc profitant des dégagements visuels sur le hameau et le lac

Com  
P Cn  
4

**8 Place du Village, Savuit - Lutry**

- > Amélioration de la circulation piétonne aux abords du collège
- > Réaménagement de l'écopoint pour une meilleure intégration paysagère

Com  
5

**9 Le Châtelard, Lutry**

- > Suppression de l'écopoint

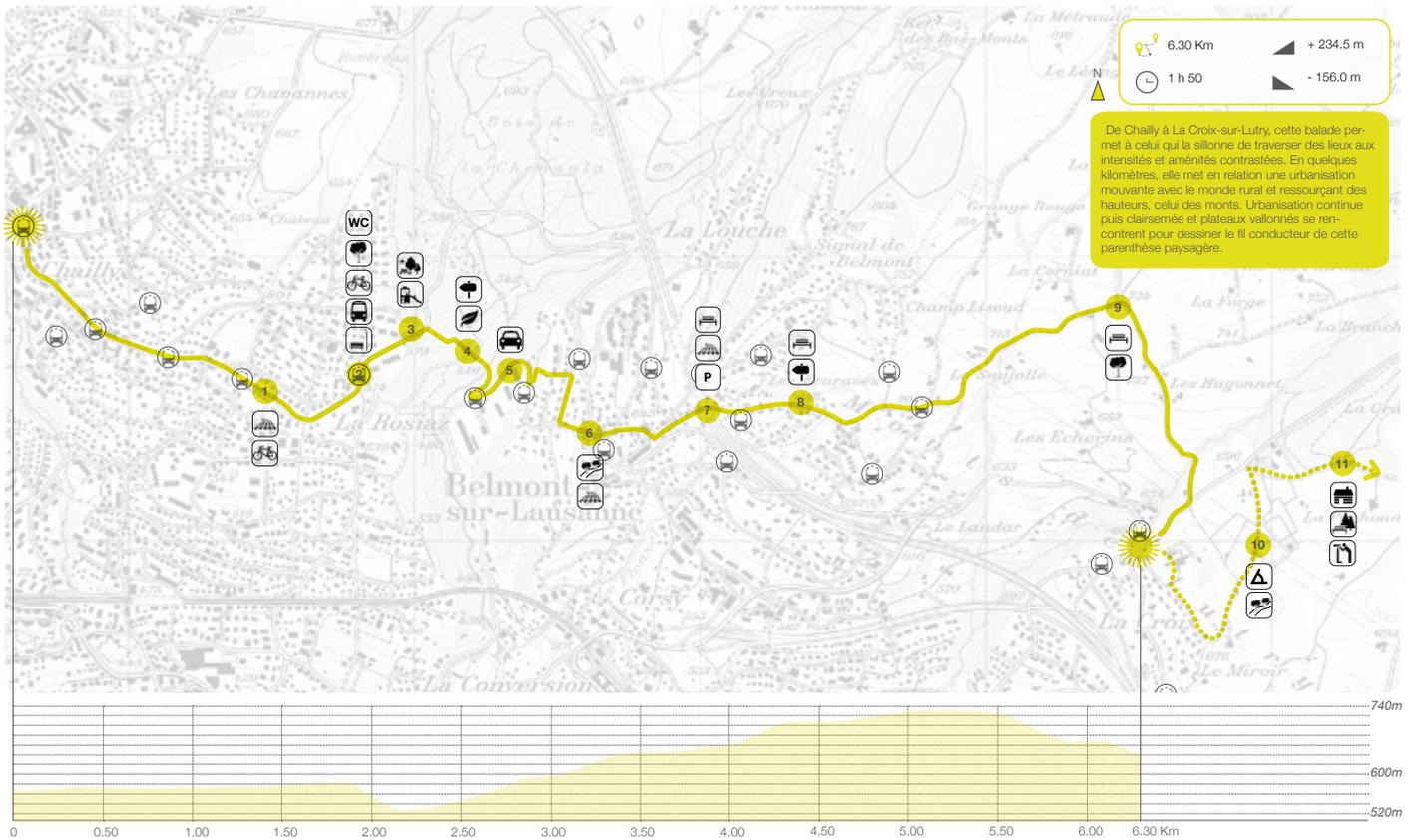
Com  
5

A remplacer par carte A3

## FEUILLE DE ROUTE 08 -ENTRE VILLE ET CHAMPS

Entre ville et champs

FEUILLE DE ROUTE 08

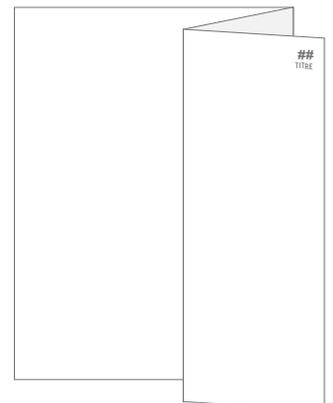


Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]







Boulevard de la Forêt, Pully



Chemin du Blessoney, Belmont



Les Echerins, Lutry

**1 Boulevard de la Forêt, Pully** Com

- > Requalification du boulevard de la Forêt
- > Création d'un trottoir au Sud de la chaussée Cn
- > Réalisation de bandes cyclables SD
- > Création d'une aire de repos (bancs, fontaine, poubelle) 4

**2 Terminus BHNS de Val-Vert, Pully** Com

- > Réorganisation et réaménagement de l'interface de bus
- > Nouvelles plantations, mobilier urbain et fontaine Cn
- > Installation de WC publics et d'abris vélos SD
- 4**

**3 Parc des Daillettes, Pully** Com

- > Mise aux normes des installations et réaménagement du parc
- Cn
- 1**

**4 Stand de Volson, Pully** Com

- > Développement de l'offre didactique (sentier didactique aux abords du centre de Volson)
- > Mise en valeur des étangs de Volson Cn
- 3** 5

**5 Route du Burenoz, Belmont** Com

- > Tranquillisation du trafic Cn
- 3**

**6** **Route des Monts-de-Lavaux, Belmont** Com

- > Réaménagement de la chaussée et amélioration de la marchabilité par la présence de trottoirs continus
- > Renouvellement des perceptions lors de la traversée de village (plantation, îlot central, revêtement du sol, etc.)

Cn  
2

**7** **Parking du Blessoney, Belmont** Com

- > Réaménagement et agrandissement du parking
- > Réaménagement de l'aire de repos, avec remaniement topographique et restructuration de l'arborisation
- > Valorisation paysagère du secteur Est du Parking
- > Création d'un cheminement piéton, avec prolongation sur le chemin du Blessoney

CH Cn  
3

**8** **Souffle au sentier du Ruty/Chemin du Blessoney, Belmont** Com

- > Valorisation du souffle (banc, poubelle) entre autres par la réfection du banc
- > Développement d'une communication quant au passé minier du secteur

SD  
0

**9** **Les Echerins, Lutry** Com

- > Aménagement d'un espace de contemplation
- > Implantation d'un banc et plantation d'un arbre solitaire pour son ombrage

0

**10** **La Pachoude, Lutry \*** Com

- > Décloisonnement du site et traitement paysager des limites de propriété pour une meilleure intégration des futures constructions
- > Mise en place d'un alignement d'arbres fruitiers hautes tiges d'essence indigène le long du Chemin de la Belle-Etoile
- > En cas de cessation des activités en présence, remise en état du secteur, avec suppression des divers aménagements pour satisfaire aux critères des surfaces d'assolement

Cn P  
3

**11** **Forêt de la Grangette, Lutry** Com

- > Affirmation du statut de cette forêt comme espace de loisirs (meilleure préservation des autres massifs forestiers)
- > Amélioration de l'offre d'accueil (équipements, sanitaires, etc.) avec la relocalisation du refuge par exemple
- > Développement de synergies avec le Garden Centre pour le stationnement (dimanche)
- > Maintien et valorisation des vues sur le grand paysage

Cn  
0

\* Sous réserve de la législation du PPA

A remplacer par carte A3

## FEUILLE DE ROUTE 09 - PAR MONTS ET PAR VAUX

Par monts et par vaux

FEUILLE DE ROUTE 09



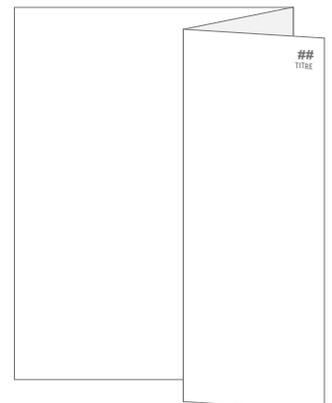
La-haut, les cultures, prés et pâturages s'étendent sur des plateaux vallonnés, entrecoupés de boisements. Composée de microcosmes de tranquillité, cette balade fait voyager le promeneur, loin de l'agitation urbaine. De Roveréaz au bois de la Ville, en passant par le bois de la Chenaule, elle ondule au fil de la topographie vallonnée. Des ouvertures sur le lac et les Alpes marquent ce paysage, suggérant l'arrêt et la contemplation. L'habitat historiquement dispersé, bien que soumis à évolution, apporte un attrait particulier à ces espaces de dégagements.

Aide au pliage de la carte A3

[1]



[2]







Bois de la Chenaula, Pully



Refuge des Bas-Monts, Belmont



Grange Rouge, Lutry

1

## Domaine de Rovéréaz, Lausanne

Com

P

- > Développement d'une ferme agroécologique
- > Production de denrées alimentaires de qualité et commercialisation de la production auprès d'un réseau d'agriculture de proximité
- > Accueil, transmission et partage avec la population de l'importance du vivre ensemble et du respect de la Nature et de l'Humain
- > Culture de la solidarité par la réinsertion professionnelle de personnes en difficulté
- > Mise en valeur de l'écosystème et du paysage et promotion de la biodiversité

4

2

## Pont sur la Chandelar, Pully

Com

- > Remise en état du pont et du chemin situé au Nord

Cn

2

3

## Tablier autoroutier, Pully

Com

- > Mise en valeur du paysage infrastructurel et renforcement de l'identité du lieu

CH

Cn

0

4

## Cabanes des Monts, Pully

Com

- > Amélioration de la relation des cabanes avec la forêt voisine
- > Aménagement d'une nouvelle place de jeux profitant de sa proximité avec la forêt et remplacement des cages de foot
- > Aménagement de foyers et d'espaces barbecue
- > Valorisation des souches d'arbres sis entre les cabanes

Cn

0

5

## Carrefour Route de Chenaule – Chemin des Rafforts, Pully

Com

- > Création d'une traversée piétonne sécurisée en surface

Cn

2

**6 Franchissement de la Paudèze, Pully** Com

- > Aménagements d'équipement de détente (bancs, tables et poubelles)

Cn  
2

**7 Refuge des Bas-Monts, Belmont** Com

- > Intégration paysagère du dispositif sécuritaire sis aux abords de l'étang
- > Amélioration de la visibilité du « coin feu » et maintien de sa relation avec le grand paysage

0

**8 Refuge Malatête, Belmont** Com

- > Renforcement de l'échappée visuelle s'ouvrant sur la Croix-sur-Lutry, Grandvaux, le lac et les Alpes (taille ou abattage)
- > Développement aux abords des refuges de sentiers didactiques sur l'environnement forestier qui soient complémentaires au projet développé à Pully, par exemple

Cn P  
0

**9 Couvert du 700 ème, Chemin de la Musette, Belmont** Com

- > Suppression ou renouvellement des haies « défensives » sis en frange de l'espace pique-nique, en faveur d'arbustes sans épine
- > En cas de renouvellement, préférence donnée à des haies basses, favorisant les échanges visuels

Cn  
0

**10 Signal de Belmont, Belmont** Com

- > Ouverture du site sur son environnement (taille de la haie) et amélioration de ses accès
- > Mise en scène du belvédère par un aménagement paysager reconnaissable et emblématique propice à la contemplation
- > Mise en valeur du tilleul séculaire

Cn SD  
0

**11 Chemin de la Grange Rouge, Lutry** Com

- > Aménagement d'un espace de repos (souffle)
- > Implantation d'un banc profitant des dégagements et de l'ombrage des arbres en bordure de route

P  
0

**12 Refuge, Lutry** Com

- > Maintien du refuge ou d'un espace de repos et détente couvert à la confluence des sentiers forestiers

0

## GLOSSAIRE





<b>Analyse SWOT</b>	Analyse des forces. Faiblesses, opportunités et menaces
<b>BHNS</b>	Bus à haut niveau de service
<b>B+R</b>	Bike and ride
<b>CERTU</b>	Centre d'études sur les réseaux de transport et l'urbanisme
<b>CFF</b>	Chemins de fer fédéraux
<b>CIPEL</b>	Commission international pour la protection des eaux du Léman
<b>COFIL</b>	Comité de pilotage
<b>CQP</b>	Contribution à la qualité du paysage
<b>DGE-DIRNA</b>	Direction des ressources et du patrimoine naturels
<b>DP</b>	Domaine public
<b>ECF</b>	Entreprise de correction fluviale
<b>EMS</b>	Etablissement medicosocial
<b>GESREAU</b>	Système de gestion intégrée des eaux du canton de Vaud
<b>HT</b>	Haute tension
<b>ICOMOS</b>	Conseil international des monuments et des sites
<b>IFP</b>	Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale
<b>IMNS</b>	Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites
<b>ISOS</b>	Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse
<b>IVS</b>	Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse
<b>LAce</b>	Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau
<b>LAgr</b>	Loi fédérale sur l'agriculture
<b>LATC</b>	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
<b>LBCF</b>	Loi fédérale sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer
<b>LCFF</b>	Loi sur les Chemins de fer fédéraux.
<b>LCPR</b>	Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre
<b>LEaux</b>	Loi fédérale sur la protection des eaux
<b>LFo</b>	Loi fédérale sur les forêts
<b>LML</b>	Loi sur le marchepied le long des lacs et sur les plans riverains
<b>LPN</b>	Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage
<b>LPNMS</b>	Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites
<b>LPPL</b>	Loi sur la protection de Lavaux
<b>LRou</b>	Loi sur les routes
<b>MD</b>	Mobilité douce
<b>Normes BPA</b>	Bureau de prévention des accidents
<b>OLei</b>	Ordonnance sur les lignes électriques
<b>OPB</b>	Ordonnance sur la protection contre le bruit
<b>ORNI</b>	Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant

<b>PALM</b>	Projet d'agglomération Lausanne Morges
<b>PDCn</b>	Plan directeur Cantonal
<b>PDCom</b>	Plan directeur communal
<b>PGA</b>	Plan général d'affectation
<b>PPA</b>	Plan partiel d'affectation
<b>P+R</b>	Parking-relais
<b>RA</b>	Région archéologique
<b>REC</b>	Réseau écologique cantonal
<b>R+4/R+5</b>	Rez+4étages / Rez + 5 étages
<b>SDEL</b>	Schéma directeur de l'Est lausannois
<b>STEP</b>	Station d'épuration
<b>TIBP</b>	Territoire d'intérêt biologique prioritaire
<b>TIBS</b>	Territoire d'intérêt biologique supérieure
<b>TP</b>	Transport public
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

## RÉFÉRENCES





## Données de base utilisées pour les documents cartographiques du diagnostic

Donnée	Source	Commentaires
<b>Maillage vert</b>		
Eléments paysagers	PGA des communes de Lutry/Belmont/ Paudex/Pully	Reprise des données avec retour des communes
	Internet Google maps	Recherches pour compléter les données
	Étude Paysage / Atelier du Paysage	Lecture de l'étude/réinterprétation
	PALM	Prise en compte et réinterprétation volet paysage
	Plan de classement des arbres communes de Pully/Paudex/Lutry/Belmont/Lausanne	Reprise des données et réinterprétations
	Données cantonales	Reprise des données SIG
Espace public	PGA des communes Lutry/Belmont/Pully/ Paudex	Réinterprétations des données par les vocations
	Plan directeur communal des communes	Reprise des données
<b>Maillage bleu</b>		
Cours d'eau	Inventaire écomorphologique (Gesreau)	Réinterprétation des données avec retour des techniciens communaux
	Carte nationale au 1:25'000 Wanderweg.ch	Recherches des franchissements avec validation des techniciens communaux
	Données Lausanne: photos aériennes (2012)	Définition des environnements attenants aux cours d'eau
Rives du Lac	PDRL REL	Reprise des données en lien avec l'environnement terrestre et la matérialisation des berges
	Repérage sur les photos obliques de la DGE	Interprétation / étude
	Internet Google maps	Visualisation / recherches
<b>Maillage construit</b>		
Urbanisation	PGA des communes de Lutry/Belmont/ Paudex/Pully	Reprise des données avec réinterprétations
	Données cantonales	Reprise de données et réinterprétations
	Etude des tours / Tribu	Prise en compte et réinterprétation de l'étude
	Internet www.lausanne.ch Geoplanet	Recherche et reprise des données
	Repérage sur site	Interprétation /étude

	PALM	Reprise des données cartographique
Mobilité et infrastructures	Rapport technique du SDEL	Reprise des axes majeurs de mobilité
	Données cantonales	Reprise des données gares et arrêts TP et lignes à HT
	Carte nationale 1:25'000	Reproduction des franchissements infrastructurels
	Données Lausanne: photos aériennes (2012) Carte nationale 1:25'000	Interprétation
	Internet	Recherche des parkings communaux
	Site internet collecte des déchets par communes www.pully.ch www.lausanne.ch www.lutry.ch www.Belmont.ch	Recherche et reprise des données pour la collecte de déchets
<b>Vues et relation</b>		
	PALM	Prise en compte des données
	Dossier directeur de la commune de Lutry Plan directeur de la commune de Pully	Reprise des points de vue et complément avec repérages in situ
	Données cantonales	Reprise des données SIG
	Internet www.randosuisse.ch www.vd.ch Google maps	Recherche et reprise des données pour le thème balade
	PDCn Etude paysage /Atelier du paysage	Réinterprétation des échappées paysagères
	Internet	Recherche localisation des anciennes mines à charbon

## Illustrations photographiques

Les photos utilisées dans le rapport sont issues des visites de site réalisées par VWA.

Les photos n'ayant pas été prises par le mandataire sont mentionnées dans le document grâce au crédit photo ou à la source de l'image. Ces informations sont mentionnées sur la photo ou en fin de document pour l'annexe.



<http://www.est-lausannois.ch/>

Schéma directeur de l'Est lausannois

Chemin du Closel 15, CP 129

1020 Renens

